

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 517700 Fax : 513039 Cables:OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXÉCUTIF
Treizième session ordinaire
24 - 28 juin 2008
Sharm-El-Sheikh (ÉGYPTE)

EX.CL/428(XIII)

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION ANNUELLE CONJOINTE DE LA
CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES ET DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES
FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

INTRODUCTION

1. Il convient de rappeler que la proposition de tenir la Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique a été approuvée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, lors de sa session tenue à Accra en juillet 2007.
2. Cette décision a été prise à la suite de celles prises par la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances (CAMEF) tenue à Yaoundé, au Cameroun en novembre 2006 (AU/CAMEF/RPTII) et la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba en Éthiopie en avril 2007, en particulier la Résolution 853 (XL) pour l'organisation conjointe de leurs réunions.
3. Conformément à ces décisions, la première Réunion conjointe annuelle de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique sur le thème « **Relever les nouveaux défis de l'Afrique au 21^{ème} siècle** » s'est tenue au Centre des conférences des Nations Unies à Addis-Abeba, en Éthiopie du 31 mars au 2 avril 2008 et a été précédée par une réunion technique préparatoire du Comité d'experts du 26 au 29 mars 2008.
4. Cette première réunion conjointe était également spéciale parce qu'elle offrait l'occasion de commémorer le cinquantième anniversaire de la CEA.
5. L'objectif de la réunion conjointe était, entre autres, de fournir un cadre harmonieux et cohérent permettant aux Ministres concernés, de se réunir pour renforcer la coopération entre l'UA et la CEA, et d'offrir à l'Afrique l'occasion de relever les défis immédiats et à long terme afin d'améliorer les conditions de vie de ses populations et d'accélérer la réalisation des objectifs du millénaires pour le développement (OMD).

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

6. La cérémonie d'ouverture de la Conférence comprenait une composante présidentielle qui a été organisée dans le cadre des activités de commémoration du cinquantième anniversaire de la CEA. La réunion a été officiellement ouverte par M. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République démocratique fédérale de l'Éthiopie. Les allocutions liminaires ont été prononcées par M. Patrick Mazimhaka, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, au nom du président de la Commission de l'UA, M. Mustapha Mkullo, Ministre des finances et des affaires économiques de la Tanzanie, au nom de M. Jakaya Kikwete, Président de la République unie de Tanzanie, M. Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement (BAD), Ban ki moon, Secrétaire général des Nations Unies, M. Ousman Matar Breme, Ministre de l'économie et de la planification du Tchad, au nom de M. Essimi Menye, Ministre des finances de la république du Cameroun et Président sortant du Bureau de la Conférence des Ministres africains de l'économie et de finances (CAMEF), M. Sufian Ahmed, Ministre des finances et du développement économique de la République

démocratique fédérale de l'Éthiopie et du Président sortant du Bureau des Ministres africains de finances, de planification et de développement économique de la CEA, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, et M. Maxwell Mkwezalamba, commissaire en charge des affaires économiques à la Commission de l'Union africaine.

7. Dans son discours d'ouverture, le Premier Ministre de l'Éthiopie a déclaré que la réunion était importante, non seulement parce que c'était la première Réunion conjointe de l'UA et de la CEA, mais parce qu'elle coïncidait également avec le cinquantième anniversaire de la CEA. En présentant le thème intitulé « Relever les nouveaux défis de l'Afrique au 21^{ème} siècle », il a cité la croissance et l'emploi, la bonne gouvernance et le changement climatique comme étant les principaux défis qui se posent à l'Afrique ; Cependant, a-t-il indiqué, ceux-ci étaient des obstacles récurrents au développement de l'Afrique, avec seulement, les circonstances et l'environnement pour relever les nouveaux défis. Le Premier Ministre a, cependant, averti que le développement extraordinaire de la Chine et de l'Inde constituaient à la fois des défis et des opportunités pour l'Afrique, un défi à cause de la montée des prix des produits de base, et une opportunité parce que la Chine et l'Inde pourraient être des sources nouvelles d'investissement pour l'Afrique.

RÉSULTATS DE LA RÉUNION

8. La première Réunion annuelle conjointe de la Conférence des Ministres africains de l'économie et des finances et de la Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique a été particulièrement importante parce que les Ministres ont réitéré leur engagement à faire de la création d'emplois un objectif explicite et essentiel de leurs politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental, pour la croissance durable et la réduction de la pauvreté à long terme.

9. Un autre résultat important de la réunion a été l'adoption de la décision de créer le Centre de politique climatique de l'Afrique comme agence d'exécution du Clim-Dev Africa Programme (Le climat au service du développement en Afrique), une initiative de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement (BAD).

10. En outre, la réunion a demandé à la Commission de l'Union africaine de soumettre un projet de Charte africaine révisée sur les statistiques au Conseil exécutif de l'UA à sa onzième session tel que demandé par les décisions du Conseil exécutif EXCL/DEC 330 (X) et de la Conférence Assembly/AU/Dec.180 (X) sur les objectifs du Millénaire pour le développement, invitant la Commission de l'UA à préparer, en collaboration avec la CEA, des rapports de situation et les statistiques connexes sur la mise en œuvre des recommandations des groupes de pilotage et de travail pour les OMD en Afrique et à soumettre un rapport à la onzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine.

11. Finalement, les Ministres ont approuvé les recommandations contenues dans le rapport du Comité d'experts réuni du 26 au 29 mars 2008, et préparé les résolutions, la Déclaration ministérielle et la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de la

Commission économique pour l'Afrique à présenter à la onzième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

DOCUMENTS EN ANNEXE

12. Les documents suivants sont annexés au présent rapport :
 - a. Rapport de la première Réunion annuelle conjointe de la Conférence des Ministres africains de l'économie et des finances et des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. (E/ECA/CM/41/4 et AU/CAMEF/MIN/RPT(III))
 - b. A) Résolutions ; B) Déclaration ministérielle et C) Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique (E/ECA/CM/41/4 et AU/CAMEF/MIN/Rpt (III))



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quarante et unième session de la Commission

31 mars – 2 avril 2008

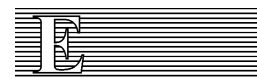


COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE

Troisième session de la CAMEF

- **Première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA**
- **Commémoration du cinquantième anniversaire de la CEA**

Addis-Abeba



Distr.: Générale
E/ECA/CM/41/4
AU/CAMEF/MIN/Rpt(III)
10 avril 2008

Français
Original: anglais

E/ECA/CM/41/4
AU/CAMEF/MIN/Rpt(III)

**ACTES DE LA PREMIERE REUNION ANNUELLE CONJOINTE DE LA
CONFERENCE DES MINISTRES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DE
L'UNION AFRICAINE ET DE LA CONFERENCE DES MINISTRES
AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CEA**

Table des matières

	<u>Page</u>
A. Participation.....	1
B. Ouverture de la Conférence et points de vue de certains présidents	2
C. Élection du Bureau	9
D. Débat thématique de haut niveau.....	10
E. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.....	14
F. Compte rendu des travaux	15
Annexe I :	
A. Résolutions adoptée par la Conférence conjointe	
B. Déclaration ministérielle adoptée par la Conférence conjointe	
C. Déclaration solennelle à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique	
Annexe II :	
Rapport de la réunion du Comité d'experts de la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique	

A. Participation

1. La première session de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), du 31 mars au 2 avril 2008. La session a été officiellement ouverte par S.E. M. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et Président du Comité des chefs d'État chargé de la mise en œuvre du NEPAD et du Forum sur le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. S.E. M. Jakaya Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie et Président de l'Union africaine a prononcé une allocution liminaire sur le thème de la gouvernance et de l'État compétent. M. Essimi Menye, Ministre des finances du Cameroun et Président du Bureau sortant de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA, et M. Sufian Ahmed, Ministre des finances et du développement économique de l'Éthiopie et Président sortant de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, ont prononcé de brèves allocutions liminaires. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, M. Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement, M. Alpha Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine, et M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU ont également prononcé des allocutions.

2. La réunion a vu la participation de représentants des États membres ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales (CER) ci-après, reconnues par l'Union africaine, étaient également représentées: Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Le secrétariat du NEPAD était lui aussi représenté à la Conférence.

4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations internationales ci-après étaient représentés: Banque mondiale, Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, Département de la sécurité et de la sûreté du Secrétariat de l'ONU, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Fonds monétaire international (FMI), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les

migrations (OIM), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale du commerce (OMC), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Organisation météorologique mondiale (OMM), Union internationale des télécommunications (UIT) et Union postale universelle (UPU).

5. Des observateurs des États Membres de l'ONU ci-après étaient présents: Autriche, Chine, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, Italie, Pays-Bas et Suède. Des observateurs représentant la Palestine et la Mission des États-Unis auprès de l'Union africaine étaient également présents.

6. Les organisations ci-après étaient présentes, à titre d'observateur: Action Aid International, Action mondiale contre la pauvreté, African Center for Development and Strategic Studies, African Public Health Development Trust, African Research and Resource Forum (ARRF), Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), Agency for International Development des États-Unis (USAID), Amis de la CEA, Association des banques centrales africaines, Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Campagne Objectifs du Millénaire, Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, Commission de l'océan Indien (COI), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Fondation africaine pour le renforcement des capacités, Initiative pour le bassin du Nil, Institut des futurs africains (IFA), International Food Research Institute (IFRI), Ligue des États arabes (LEA), Ministère britannique du développement international (DFID), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Réseau africain pour la dette et le développement (AFRODAD), *The Africa Monitor* et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

B. Ouverture de la Conférence et points de vue de certains présidents (point 1 de l'ordre du jour)

7. La séance d'ouverture de la Conférence comportait un débat présidentiel, organisé dans le cadre des activités de commémoration du cinquantième anniversaire de la CEA. Ce débat était l'occasion pour certains chefs d'État et de gouvernement de faire connaître leur point de vue sur le thème de la Conférence et de donner le ton des débats; des allocutions ont notamment été prononcées par le Premier Ministre de l'Éthiopie et par le Président de la République-Unie de Tanzanie.

8. Dans une brève allocution dont le Ministre de l'économie et de la planification du Tchad, M. Ousman Matar Breme, a donné lecture en son nom, le Ministre des finances du Cameroun, M. Essimi Menye, Président sortant de la deuxième session de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (CAMEF II), a indiqué que son mandat avait vu des progrès importants dans la mise en œuvre des trois principales recommandations de la CAMEF II, à savoir la rationalisation des communautés économiques régionales (CER), l'élaboration d'une charte

africaine de la statistique et la création des trois institutions financières du continent prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

9. Les recommandations de l'étude sur la rationalisation des communautés économiques régionales avaient été présentées au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2008. Le Ministre a indiqué que des consultations entre les chefs de secrétariat des CER et l'UA étaient en cours pour faire le bilan de la situation actuelle des CER à partir des recommandations de l'étude. S'agissant de la Charte africaine de statistique, il a précisé qu'une version préliminaire avait été élaborée pour être présentée au Conseil exécutif de l'UA, conformément à la demande de ce dernier. En ce qui concerne les trois institutions financières, un comité préparatoire chargé de superviser la mise en place de la Banque africaine d'investissement serait créé en mai 2008 à Tripoli, en Libye, le pays hôte proposé. Pour la création de la Banque centrale africaine, des consultations étaient en cours entre l'Association des banques centrales africaines et la Commission de l'UA. Le Protocole portant création du Comité préparatoire du Fonds monétaire africain devait être signé à la fin du mois d'avril 2008 par la CUA et le Cameroun, le pays hôte.

10. Dans son allocution, le Président sortant de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, M. Sufian Ahmed, Ministre des finances et du développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a fait un bilan rapide des performances économiques récentes de l'Afrique et a noté avec préoccupation que la croissance impressionnante des dernières années n'avait entraîné ni création d'emplois ni réduction de la pauvreté. Il a donc demandé aux pays africains de fixer un nouvel échéancier pour la réalisation des OMD et de redoubler d'efforts pour promouvoir la bonne gouvernance, la paix et la sécurité au niveau régional, accroître l'investissement dans le capital humain et s'attaquer aux problèmes du changement climatique tout en améliorant l'environnement global afin de mobiliser davantage de ressources financières pour le développement.

11. Dans ses observations liminaires, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, a déclaré que la Conférence était historique car c'était la première grande réunion organisée conjointement par l'Union africaine et la CEA et elle coïncidait avec le cinquantenaire de la Commission. Il a précisé que les activités de commémoration de cet anniversaire comprendraient une série de manifestations faisant intervenir les États membres au cours de l'année à venir, qui donneraient l'occasion de faire le bilan des nombreuses réussites de la CEA au cours des 50 dernières années et de se préparer pour les prochains défis à relever. Il s'est félicité que la CEA ait considérablement progressé dans son mandat consistant à promouvoir le développement socioéconomique de l'Afrique et ait généré des idées et des connaissances grâce à ses activités de recherche, de plaidoyer, de coopération technique et de recherche de consensus.

12. Le Secrétaire exécutif a fait observer que la plus grande richesse de la CEA était sa réflexion indépendante sur les problèmes de développement de l'Afrique, qui avait enrichi les positions du continent au fil des ans. D'autres réussites notables de la Commission étaient notamment l'appui à la création de la Banque africaine de développement, des communautés économiques régionales et des centres sous-régionaux d'excellence. Pendant ses 50 ans d'existence, la CEA avait également contribué au renforcement des capacités régionales concernant les négociations commerciales, les statistiques et les technologies de l'information et de la communication (TIC), et elle avait élaboré des outils précieux tels que l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) et l'outil

dénoté par la Cartographie des OMD. Elle avait en outre continué à fournir un appui technique à des initiatives africaines telles que le NEPAD et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

13. La CEA avait constamment préconisé la maîtrise par l'Afrique de son programme de développement, idée qui avait été exprimée dans le Plan d'action de Lagos et qui était désormais consacrée dans le programme du NEPAD. Le message constant de toutes ces initiatives était que le développement de l'Afrique devait aller de pair avec une croissance fondée sur l'équité et la justice sociale, une réduction de la pauvreté, de plus grandes opportunités pour les femmes et un meilleur avenir pour les enfants. Il convenait donc de s'employer à mettre en place dans les pays africains un État compétent soucieux de responsabilisation et de démocratie, et l'Afrique devait tirer ses priorités et sa légitimité de la participation populaire, en mobilisant les ressources de la société au service d'objectifs communs.

14. Malgré ces réussites, l'Afrique continuait à faire face à des problèmes de nature mondiale comme le VIH/sida et le changement climatique, qui risquaient d'inverser des décennies d'efforts et menaçaient les perspectives de croissance de l'Afrique. L'augmentation des prix des produits alimentaires et du pétrole provoquait également des tensions sociales dans plusieurs pays d'Afrique et dans le monde entier.

15. Le Secrétaire exécutif a annoncé à la Conférence que le secrétariat de la CEA poursuivait la mise en œuvre de sa nouvelle orientation stratégique et de son Plan d'activités dans les domaines de l'environnement, des finances, de l'égalité des sexes, de la gouvernance, des TIC, des ressources naturelles, de l'intégration régionale, de la science et de la technologie, des statistiques, du commerce et des OMD. Il a noté que la Conférence en cours était le signe du partenariat fort que la CEA constituait avec l'Union africaine et ensemble, ces deux institutions continuaient à renforcer leurs liens tripartites avec la Banque africaine de développement (BAD). La CEA continuait à apporter un appui direct au secrétariat du NEPAD et au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, alors que ses bureaux sous-régionaux bénéficiaient des ressources additionnelles affectées par l'Assemblée générale des Nations Unies pour accroître les activités opérationnelles à l'appui des CER.

16. Le Secrétaire exécutif a informé la Conférence des activités en cours de la CEA et de la BAD pour mettre en place une structure devant succéder à la Coalition mondiale pour l'Afrique, qui s'appellerait «Coalition pour le dialogue en Afrique». Il a également laissé entendre que le sixième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF-VI) serait organisé fin 2008 sur le thème de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Le Forum serait l'occasion d'examiner les progrès accomplis depuis la dernière Conférence sur les femmes, organisée en 1998 par la CEA à l'occasion du quarantième anniversaire de la Commission.

17. Le Secrétaire exécutif a appelé les intellectuels et les activistes africains à tirer parti de l'occasion offerte par les activités organisées par le cadre du cinquantième anniversaire de la CEA pendant l'année pour réfléchir aux questions suivantes: la croissance positive de l'Afrique était-elle un événement à court terme ou une tendance durable? L'Afrique était-elle en mesure de revendiquer sa place au XXI^e siècle? À quoi l'Afrique ressemblerait-elle dans 50 ans? Les États membres et les communautés économiques régionales exploitaient-ils au mieux les ressources régionales pour répondre aux priorités de développement de l'Afrique?

18. Passant au thème de la Conférence, M. Janneh a insisté sur quatre grands messages qui s'étaient dégagés des travaux de la CEA au cours des dernières années. Il s'agissait notamment du besoin d'unité régionale pour relever des défis communs, de l'impératif d'une diversification économique et structurelle, pour assurer le contrôle par l'Afrique de son programme de développement et d'un équilibre entre différentes options de développement. L'importance de l'unité africaine face aux défis mondiaux et régionaux avait trouvé un écho à la première réunion de la Commission en 1958 et était toujours consacrée dans le programme d'intégration régionale du continent. Le Secrétaire exécutif a déclaré que les États membres ne devaient pas concevoir la croissance ou le développement exclusivement en termes nationaux mais dans un contexte général plus large. Il se félicitait que les violents débats idéologiques du passé aient laissé la place à un nouveau consensus en faveur du développement et de l'équilibre entre l'État et le marché.

19. En conclusion, M. Janneh a indiqué qu'en tant que principale instance consacrée au développement de l'Afrique, la Conférence conjointe avait un rôle indispensable à jouer pour définir des stratégies précises et des mesures concrètes pour résoudre les problèmes de l'Afrique et il a appelé les ministres à saisir cette occasion pour façonner l'avenir du continent. Il a également demandé à toutes les parties prenantes de continuer à veiller à ce que l'histoire de l'Afrique dans 50 ans ne soit pas celle de la marginalisation, mais d'une économie forte et diversifiée, reposant sur des infrastructures et des institutions de première classe, une main-d'œuvre très compétente employée à temps plein, dans des conditions de paix.

20. Dans son allocution d'ouverture par vidéo-conférence, le Président de la Banque africaine de développement (BAD), M. Donald Kaberuka, a félicité la CEA à l'occasion de son cinquantième anniversaire et a fait part de ses regrets de ne pouvoir être présent à Addis-Abeba. Il a toutefois noté avec satisfaction que, malgré les turbulences constatées sur les marchés mondiaux, les économies africaines avaient résisté parmi les pays riches en ressources naturelles, les pays opérant de profondes réformes et les pays sortant d'un conflit. Malgré ces signes encourageants, le Président de la BAD a fait observer que l'Afrique connaissait encore de multiples difficultés politiques et économiques, parfois à grande échelle, et souffrait d'une pauvreté massive. Il a attribué cette situation à la croissance démographique récente et à des chocs internes et externes qui avaient parfois rendu la croissance volatile. Il était donc nécessaire, selon lui, d'inscrire la phase actuelle de croissance dans la durée pour éviter de perdre les acquis. Une telle croissance devrait toutefois être équitable et exempte de tensions sociales qui nuisaient souvent à la durabilité.

21. Selon M. Kaberuka, l'Afrique devait donc investir dans la logistique et les infrastructures de toutes sortes, en particulier l'énergie, d'où l'accent mis dans les programmes d'intégration régionale sur les corridors, les systèmes de transit, les pools énergétiques, les centres informatiques régionaux et la coordination et l'harmonisation des politiques. Alors que l'Afrique avait un potentiel agricole énorme, sa capacité de gestion des ressources en eau était souvent limitée. Devant la flambée des prix des produits alimentaires, il fallait insister sur l'irrigation, à petite et grande échelles, ainsi que sur les infrastructures rurales. En outre, l'Afrique devait créer des capacités pour concevoir et exécuter des politiques de qualité, lutter contre les abus de pouvoirs, garantir l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de la dette. L'Afrique devait également préparer les futures générations qui, d'après les prédictions, seraient de la taille de l'Inde ou de la Chine et principalement une population jeune et urbaine, à avoir des compétences, en particulier en matière de science et de technologie. À cet égard, M. Kaberuka a assuré les participants de la détermination de la BAD d'aider les pays africains à mettre progressivement en place des institutions et des États compétents.

22. En conclusion, M. Kaberuka a remercié les partenaires de la BAD au sein de la communauté des donateurs d'avoir fourni au Fonds africain de développement, la plus grande augmentation jamais enregistrée dans l'histoire de la Banque, à l'appui du développement du continent sur les trois prochaines années, en particulier dans les domaines de l'intégration régionale, des infrastructures régionales et de l'aide aux pays sortant d'un conflit ou d'une crise. Il a également félicité l'Afrique du Sud, seul pays africain qui contribuait au Fonds, d'avoir doublé sa contribution et le Nigeria d'avoir prolongé de dix ans le Fonds d'affectation spéciale du Nigeria. Cela aiderait la Banque à étendre ses opérations, surtout si d'autres pays africains faisaient de même au nom de la solidarité africaine.

23. Dans une brève allocution par liaison vidéo, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, a indiqué que la CEA occupait une place unique sur le continent en tant que première organisation intergouvernementale panafricaine. Au cours de ses 50 ans d'existence, la CEA avait accompli des progrès considérables dans le cadre de son mandat consistant à promouvoir le développement économique et social de l'Afrique. La Commission avait généré des idées, contribué à la création d'autres institutions de développement et continué à fournir un appui à ses États membres pour résoudre leurs difficultés de toutes sortes: Objectifs du Millénaire pour le développement, changement climatique, émancipation des femmes, création d'emploi, gouvernance ou VIH/sida. Le Secrétaire général a conclu en appelant l'Union africaine et la CEA à continuer à travailler ensemble afin de faire du XXI^e siècle, le siècle de l'Afrique.

24. Prenant la parole au nom de S.E. M. Alpha Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine, M. Patrick Mazimhaka, Vice-Président de la Commission, a noté que l'organisation de la Conférence conjointe était la concrétisation des décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement africains de créer une plate-forme unique et cohérente pour le partage d'expériences et la prise de décisions sur des questions économiques et sociales intéressant l'Afrique et capable d'aider les États membres à mieux gérer leurs programmes en vue de la réalisation de leurs objectifs de développement.

25. M. Mazimhaka a constaté avec regret que la croissance économique relativement élevée enregistrée par la plupart des pays africains ces dernières années n'avait pas eu d'effet sur la réduction de la pauvreté. La difficulté était de réduire l'écart entre la croissance perçue et la croissance réelle. Il a fait observer qu'une croissance qui n'améliorerait pas les conditions de vie de la population conduirait uniquement à la déstabilisation du continent. Il a appelé les gouvernements africains à prendre des mesures concrètes pour transformer l'Afrique en terre de prospérité, de paix et de bien-être en mobilisant toutes les ressources humaines et le potentiel du continent. C'est seulement en mobilisant leurs forces et en harmonisant et coordonnant leur action que les pays africains pourront surmonter les problèmes de développement, établir des sociétés prospères et améliorer les conditions de vie de leur population.

26. Notant que la création d'emploi était un enjeu majeur en Afrique, M. Mazimhaka a appelé les pays africains à prendre des mesures concrètes dans un cadre sous-régional et régional pour réduire le chômage et atteindre l'objectif de 11 millions d'emplois par an fixé par l'OIT. Il a fait observer par ailleurs que le Plan d'action de Ouagadougou, adopté en septembre 2004 par la Conférence extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, fournissait déjà le cadre nécessaire.

27. M. Mazimhaka a déclaré que la responsabilité du développement de l'Afrique incombait au premier chef aux pays africains eux-mêmes, qui bénéficiaient de l'appui de la Communauté internationale pour mobiliser leurs citoyens et la diaspora et initiaient des actes de solidarité entre les pays et les régions du continent pour réaliser des objectifs communs de promotion économique et sociale. Pour lui, le rôle de l'État devait continuer à se limiter à assurer un environnement propice, notamment un cadre réglementaire efficace pour un développement animé par le secteur privé. Il a également préconisé un accroissement des partenariats public-privé pour la création de richesse et d'emplois.

28. M. Mazimhaka a fait observer par ailleurs que l'initiative du NEPAD, qui avait suscité de grands espoirs pour l'Afrique, n'enregistrait pas les progrès escomptés et que le faible niveau de commerce intra-africain, ramené à moins de 10% du total des échanges du continent, montrait ce que l'Afrique devait faire pour surmonter les défis existants. Il était à déplorer que les nombreuses initiatives prises pour promouvoir le développement de l'Afrique n'avaient pas abouti à la mobilisation des ressources nécessaires, pas plus qu'elles n'avaient attiré des capitaux privés en Afrique, malgré les réformes macroéconomiques entreprises et leur coût extrêmement élevé.

29. M. Mazimhaka a conclu en disant que les pays africains devaient avoir recours en premier lieu à la mobilisation de leurs propres ressources afin d'éviter d'être tributaires d'une assistance extérieure pour leur développement. De nouvelles initiatives étaient donc nécessaires pour mobiliser les principaux intervenants et les ressources humaines exigées pour le développement. De telles initiatives devaient être concentrées sur la mise en place et l'expansion des infrastructures, la diversification et l'intensification de la production, le renforcement des systèmes d'enseignement, de formation et de santé, ainsi que sur la création d'emplois en vue de la réduction de la pauvreté.

30. Dans son allocution d'ouverture, S.E. M. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et Président du Comité des chefs d'État chargé de la mise en œuvre du NEPAD et du Forum des chefs d'État et de gouvernement chargé de l'évaluation intra-africaine, a souhaité la bienvenue aux participants à Addis-Abeba et à la Conférence. Il a déclaré que la réunion était importante, non seulement parce qu'il s'agissait de la première réunion conjointe de l'Union africaine et de la CEA, mais aussi parce qu'elle coïncidait avec le cinquantième anniversaire de la Commission. À cette occasion, le Premier Ministre a rendu hommage à la CEA pour son rôle fondamental dans l'élaboration des politiques de développement en Afrique et la promotion du programme de développement du continent. Il a mis en exergue le rôle particulier de la CEA dans l'élaboration du Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socioéconomiques (CARPAS), qui avait eu un impact majeur sur la formulation des politiques au niveau international, en particulier en ce qui concernait la dimension humaine des réformes et des ajustements structurels. Il a souligné que la Conférence devenait de plus en plus importante comme instance d'examen des problèmes de développement en Afrique.

31. Présentant le thème de la Conférence, *Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI^e siècle*, il a cité la croissance et l'emploi, la bonne gouvernance, le changement climatique, la pauvreté et le VIH/sida au titre des principaux défis. Il a toutefois observé que ces défis étaient récurrents dans le développement de l'Afrique. D'après lui, seuls les circonstances et les cadres étaient nouveaux.

32. Le Premier Ministre a constaté que l'évolution extraordinaire en Chine et en Inde présentait à la fois des opportunités et des difficultés pour l'Afrique – difficultés à cause de l'augmentation des prix des matières premières et de la croissance subite des économies africaines et opportunités car la Chine et l'Inde pouvaient être des sources de nouveaux investissements et de nouvelles technologies pour l'Afrique. La croissance de l'Inde et de la Chine dans l'économie mondiale s'était traduite par une augmentation notable de l'investissement étranger direct et avait contribué à la croissance rapide enregistrée en Afrique au cours des dernières années. Le Premier Ministre était toutefois inquiet que la demande croissante de l'Inde et de la Chine en produits alimentaires, matières premières et produits de base, pouvait être à double tranchant pour l'Afrique.

33. En conclusion, le Premier Ministre a fait observer que l'environnement externe était plus propice au développement du continent, l'attitude des partenaires traditionnels de développement de l'Afrique ayant considérablement changé, comme l'avait montré le Sommet Europe-Afrique de Lisbonne, qui avait conduit à une augmentation importante de l'investissement étranger direct des partenaires traditionnels et avait montré qu'ils étaient prêts à tolérer d'autres modes de développement en Afrique. L'amélioration du climat externe donnait aux pays africains davantage de latitude pour être les maîtres de leur destin. Le Premier Ministre a également constaté des améliorations dans l'environnement interne, les économies africaines atteignant de meilleurs résultats en conséquence de décennies d'expérimentation de méthodes qui fonctionnaient ou pas. Il s'est dit convaincu que, dans ce nouveau contexte, l'Afrique serait en mesure de relever les défis récurrents d'une nouvelle façon à l'aube du XXI^e siècle.

34. S.E. M. Jakaya Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, dans un message lu en son nom par le Ministre des finances et des affaires économiques de la Tanzanie, M. Mustapha Mkullo, a donné aux participants son point de vue sur la bonne gouvernance et l'État compétent, thème central de la Conférence conjointe. Il a fait observer que les pères fondateurs de l'Afrique s'étaient battus pour promouvoir la dignité de la race noire par le biais de la liberté politique et de l'indépendance. Toutefois, 40 ans après son indépendance politique, l'Afrique luttait encore pour l'émancipation et le développement socioéconomiques. Il a reconnu le rôle de la CEA dans la lutte historique pour l'émancipation économique de l'Afrique et a salué ses activités dans l'élaboration de nombre de politiques et de modèles de développement économique en Afrique. Parmi ceux-ci, le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos, sans oublier le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (CARPAS). Le Président a noté avec satisfaction que la CEA avait nettement aidé les États membres dans de nombreux aspects de leur développement socioéconomique, en particulier la démocratie et la bonne gouvernance. Pourtant, malgré ces efforts, l'Afrique était encore une région caractérisée par le niveau de pauvreté et de sous-développement le plus élevé, une grande prévalence du VIH/sida et d'autres maladies, une charge insupportable de la dette, des guerres et des conflits politiques, entraînant des déplacements de population, des flux des réfugiés et des bouleversements sociaux. Le Président a déclaré que ces facteurs posaient de graves problèmes à des institutions régionales comme la CEA et l'Union africaine qui devaient redoubler d'efforts à l'appui du développement économique et social de l'Afrique.

35. À propos du thème de la gouvernance et de l'État compétent, le Président a fait observer que la bonne gouvernance était indispensable pour assurer le développement économique et il a défini certaines des principales caractéristiques d'un État bien gouverné et compétent. Un État bien gouverné et compétent était doté de la capacité d'amener la société à réaliser des objectifs définis collectivement,

en garantissant que les institutions publiques fonctionnent, que le potentiel du secteur privé soit exploité, que les libertés civiles et l'état de droit soient garantis, que les droits de la population de choisir ses dirigeants par le vote soient respectés, que l'administration des affaires de l'État soit prévisible, que le rôle et la contribution de la société civile dans le développement soient reconnus et que la vision nationale du développement fasse l'objet d'un consensus au niveau national. La bonne gouvernance ne pouvait exister que dans un environnement démocratique. Par ailleurs l'État compétent étant partie intégrante de l'équation de la bonne gouvernance était donc un État doté d'institutions fonctionnelles capables de fournir des services, d'assurer la sécurité publique, de respecter l'état de droit, d'élaborer des politiques économiques rationnelles et de projeter son intérêt stratégique national à l'étranger. L'Afrique avait donc besoin d'États compétents et de bonne gouvernance pour avancer et surmonter les obstacles à son développement.

36. Le Président s'est demandé pourquoi l'Afrique n'avait pas été en mesure de construire et d'asseoir la bonne gouvernance et pourquoi elle était le continent le plus en retard, sa population devant lutter quotidiennement pour sa survie alors que d'autres parties du monde progressaient. L'Afrique devait certes accepter la responsabilité de sa part du problème, en particulier les problèmes de gouvernance, mais ses problèmes de développement avaient de fortes dimensions extérieures. Parmi celles-ci, les déséquilibres de l'économie mondiale en particulier le régime bancal du commerce international qui limitait le montant de ressources dont les pays disposaient pour leur développement, la charge de la dette, et la durée des programmes d'ajustement structurel qui pesait lourdement sur les pays africains.

37. Le Président a déclaré qu'il était encourageant de voir que les institutions régionales et sous-régionales africaines s'efforçaient de promouvoir les normes de bonne gouvernance, de démocratie, d'état de droit et d'obligation redditionnelle. Il a donné l'exemple de l'élaboration de la Charte de l'Union africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance sur le continent, la Convention sur la corruption et le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui devaient tous être rapidement ratifiés et mis en œuvre. Il a appelé les pays africains à intensifier leurs efforts de mise en place d'États compétents et de promotion de la bonne gouvernance sous toutes ses dimensions. Les principales institutions susceptibles de renforcer la capacité d'un État et de faire la différence en matière de gouvernance étaient notamment les partis politiques qui devaient être renforcés. Il a invité la CEA à procéder à des analyses comparatives et à formuler des recommandations en la matière. Il a cité comme d'autres institutions stratégiques nécessaires à l'instauration d'États compétents et de la bonne gouvernance: un système judiciaire indépendant, une institution de sécurité publique, une institution électorale impartiale et une bureaucratie publique fonctionnelle. Il a aussi noté que la corruption était un problème persistant pour la gouvernance.

C. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

38. Les participants ont élu à l'unanimité les membres du nouveau Bureau, comme suit:

Président	Éthiopie
Premier Vice-Président	Tchad
Deuxième Vice-Président	Algérie
Troisième Vice-Président	Côte d'Ivoire
Rapporteur	Swaziland

D. Débat thématique de haut niveau (point 3 de l'ordre du jour)

Débat thématique de haut niveau (point 4 de l'ordre du jour)

39. Les débats tenus dans le cadre de ce point de l'ordre du jour ont porté sur quatre thèmes, à savoir la démarginalisation des pauvres; la croissance, l'emploi et la pauvreté; le changement climatique et le développement, et le VIH/sida: une promesse à tenir. Ils étaient menés par un groupe de personnalités éminentes, composé de S.E. M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie et membre de la Commission sur la démarginalisation des pauvres par le droit, M. Adebayo Adedeji, ancien Secrétaire exécutif de la CEA et Président du Groupe d'éminentes personnalités du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, M. Rajendra Pachauri, Lauréat du Prix Nobel et Directeur général de l'Institut de l'énergie et des ressources de l'Inde (TERI), et M. Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

- *Démarginaliser les pauvres*

40. Dans sa présentation sur le thème *Démarginaliser les pauvres*, l'ancien Président Mkapa a insisté sur l'importance de l'émancipation juridique des pauvres pour le développement de l'Afrique. Il a souligné que l'Afrique ferait peu de progrès au regard de ses aspirations de développement économique et social si elle ne donnait pas de moyens aux pauvres. Il a rappelé que la fin de l'ère coloniale sur le continent avait apporté de grands espoirs d'un avenir prospère pour l'Afrique, mais que ces espoirs avaient rapidement fait place à la désillusion alors que la majorité des Africains étaient encore victime d'une pauvreté abjecte.

41. Le Président a noté que les pauvres étaient, dans leur grande majorité, dénués de pouvoir, d'identité ou de position juridique et ne pouvaient avoir accès à des structures juridiques acceptables pour faire protéger leurs droits et leurs activités économiques. De façon générale, ils avaient peu d'éducation, ignoraient les lois régissant les activités économiques et opéraient dans le secteur informel. Toute stratégie crédible de réduction de la pauvreté devait donc être axée sur le lien entre l'exclusion, la pauvreté et le droit.

42. La Conférence a reconnu qu'il était important de démarginaliser les pauvres pour réaliser le développement durable du monde en développement, notamment l'Afrique. À cet égard, elle s'est félicitée de l'initiative de la Commission sur la démarginalisation des pauvres par le droit de faire de la protection juridique et de l'accès aux opportunités économiques le droit de tous et non le privilège de quelques-uns. La Commission avait recensé trois domaines d'importance fondamentale pour l'Afrique: l'accélération des progrès en vue de la réalisation des OMD, la démarginalisation des pauvres par le droit servant d'outil de mobilisation des ressources nationales; la négociation des accords de partenariat économique (APE) et la mise en œuvre de l'initiative Aide pour le commerce.

43. Les débats ont abouti aux recommandations ci-après: reconnaissance la démarginalisation des pauvres par le droit comme défi majeur en Afrique, qui exigeait de nouvelles mesures systémiques; prolongation des discussions sur les cadres existants et nouveaux avec les partenaires locaux et internationaux; lancement du rapport final de la Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit dans le cadre d'un sommet de l'Union africaine; impératif pour les pays africains d'insister sur la démarginalisation des pauvres par le droit comme point principal de l'ordre du jour du Groupe des 77 et

de la Chine à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies; besoin d'une bonne gouvernance économique et politique en Afrique pour atténuer la pauvreté.

- *Croissance, emploi et pauvreté*

44. Dans sa présentation, M. Adebayo Adedeji, ancien Secrétaire exécutif de la CEA et Président du Groupe d'éminentes personnalités du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, a insisté sur l'importance du lien croissance-emploi-pauvreté dans l'élaboration de politiques. L'emploi avait été la principale préoccupation des gouvernements des pays développés depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, mais les pays en développement, notamment l'Afrique, s'étaient vu refuser le droit de considérer l'emploi comme l'objectif ultime des politiques économiques. Il a indiqué que les modèles de développement économique en vigueur dans les années 80 étaient davantage axés sur la croissance et le revenu, ce qui avait conduit à l'exclusion du développement humain et de questions d'équité comme le plein-emploi.

45. Il a été noté que les activités de la CEA pendant les années 80 démontraient l'importance d'un développement axé sur la personne. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) n'avait adopté la notion de développement humain que dans les années 90, lorsqu'il a publié la première édition de son bien connu *Rapport sur le développement humain*. Au cours des années 90, le développement centré sur la personne était devenu un impératif, l'accent étant mis fortement sur les politiques sociales (santé, éducation et création d'emplois). Les Objectifs du Millénaire pour le développement et le NEPAD avaient été lancés à partir des mêmes principes que les cadres précédents.

46. Dans les discussions qui ont suivi, les participants ont reconnu que l'emploi était un facteur indispensable pour la réduction de la pauvreté et que les pays africains devaient rechercher un développement axé sur la personne et insistant sur des facteurs tels que le plein-emploi, l'éducation pour tous, l'accès universel aux services de santé et l'émancipation socio-économique. Plusieurs ministres ont fait état de l'expérience de leurs pays respectifs, qui avaient adopté une approche intégrée des trois facteurs croissance, emploi et pauvreté.

47. Suite aux discussions, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'un développement centré sur la personne, insistant sur l'amélioration qualitative et quantitative de l'éducation et de la santé en tant que facteurs fondamentaux du développement humain et de l'élimination de la pauvreté. La Conférence a également souligné l'importance de la promotion de l'emploi et de la création d'emplois. La lutte contre le chômage et la pauvreté exigeait des politiques pluridimensionnelles ciblant le développement des ressources humaines, la prestation de services de base aux pauvres, les infrastructures et la microfinance. Il était également nécessaire d'émanciper au plan juridique les pauvres travaillant dans le secteur informel.

48. Les participants à la Conférence ont ainsi appelé les pays africains à formuler et exécuter des stratégies économiques de grande envergure faisant intervenir toutes les franges de la population. Ces stratégies devraient: i) être favorables aux marchés et à la société, ii) renforcer les liens entre le développement humain et le développement social, et iii) combiner l'économie de marché avec le développement social.

- *Changement climatique et développement*

49. M. Rajendra Pachauri, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a prévenu que les changements climatiques auraient de graves conséquences en Afrique à moins que des mesures adaptées ne soient prises pour lutter contre le problème. Le changement climatique pourrait empêcher la réalisation des OMD et du développement durable en Afrique à cause de ses effets négatifs sur des besoins fondamentaux comme l'alimentation, la santé et la sécurité de l'habitat. Le changement climatique risquait également de réduire la durée des saisons de végétation et de contraindre à cesser la production sur des lopins de terres agricoles marginales. De nouveaux changements climatiques pourraient modifier l'écologie de certains vecteurs de maladies, augmentant de 5 à 7% la répartition du paludisme en Afrique d'ici à 2100 et le risques d'épidémie dus à l'absence de modification génétique protectrice dans les populations récemment touchées. Pour atténuer certains de ses effets, M. Pachauri a proposé un nouveau modèle de développement visant à stabiliser le climat ainsi qu'à lutter contre ses effets néfastes. Un tel modèle inclurait des stratégies visant à accroître les niveaux de revenus, l'éducation et les compétences techniques afin d'améliorer la gestion des catastrophes, ainsi que les systèmes de santé.

50. Les débats ont porté sur l'importance et l'urgence de la lutte contre le problème du changement climatique. À cet égard, les participants ont noté avec préoccupation que même si l'Afrique contribuait le moins aux émissions de gaz à effet de serre, principale cause du réchauffement de la planète, les pays africains étaient parmi les plus vulnérables aux changements climatiques en raison de tensions multiples et d'une faible capacité d'adaptation. Il a été souligné à cet égard que les pays principalement responsables de la pollution et du changement climatique devraient supporter une plus grande part de la charge et verser des compensations aux plus touchés.

51. La Conférence a recommandé que les stratégies d'adaptation incluent des mesures visant à accroître les niveaux de revenus et l'éducation, une meilleure information et sensibilisation aux coûts des changements climatiques, l'amélioration de la prévention et de la gestion des catastrophes, l'amélioration des systèmes de santé, la bonne gouvernance et l'autonomisation des communautés. Une réponse à long terme adéquate aux changements climatiques passerait également par un examen approfondi des vulnérabilités et des incidences, l'intégration des connaissances autochtones dans les politiques relatives aux changements climatiques, l'inclusion de l'adaptation dans les stratégies nationales de développement et l'accroissement de la coopération internationale, notamment la coopération Sud-Sud. Les débats ont également montré la nécessité d'une position et d'une réponse africaines coordonnées face aux changements climatiques. Il a été souligné par ailleurs qu'il convenait de faire davantage d'efforts pour sensibiliser les pollueurs et les victimes à leurs droits et à leurs responsabilités, et pour inclure les problèmes de changement climatique dans les programmes d'enseignement, en particulier dans les manuels de géographie et d'écologie.

52. Notant que la lutte contre le changement climatique était entravée par les capacités limitées de l'Afrique et son manque de renseignements et de données sur le climat, la Conférence a salué les activités que la CEA menait sur ce phénomène et s'est félicitée de son projet de créer un centre des politiques relatives au climat, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elle a à cet égard encore demandé à la CEA et à d'autres partenaires d'aider les États membres à se doter des moyens appropriés pour

analyser les incidences du changement climatique, en particulier sur l'agriculture et sur d'autres secteurs sensibles au climat.

- *VIH/sida: Une promesse à tenir*

53. M. Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, a fait une présentation intitulée «*VIH/sida: une promesse à tenir*», qui offre une évaluation globale de l'ampleur de l'épidémie du VIH/sida en Afrique, relève des faits nouveaux, analyse les causes profondes des forts taux de prévalence et d'incidence de la maladie et souligne les défis à relever.

54. La Conférence a souligné avec préoccupation qu'en dépit des progrès énormes réalisés ces dernières années pour fournir des traitements antirétroviraux dans nombre de pays africains, le sida continuait d'être la première cause de mortalité des adultes en Afrique, plus de 6 000 décès par jour étant dus à la pandémie. En outre, l'Afrique connaissait le plus fort taux de prévalence de la maladie dans le monde, laquelle touchait essentiellement les groupes de population les plus nantis et les mieux instruits et affectait gravement les compétences et le développement dans bien des pays du continent. La maladie grevait lourdement les finances publiques en accroissant les coûts des soins de santé et de la protection sociale, de même qu'elle raréfiait la main d'œuvre.

55. Toutefois, on avait réussi, ces dernières années, à atténuer considérablement l'impact de la pandémie. Deux millions de personnes sur les dix millions frappées par la maladie bénéficiaient de traitement antirétroviral ; certains pays comme le Rwanda, le Botswana et l'Afrique du Sud avaient même atteint l'objectif d'accès universel à ce traitement. D'autres comme la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali faisaient aussi des progrès, en réduisant nettement le nombre des nouvelles infections.

56. Par ailleurs, la Conférence a noté avec satisfaction que la lutte contre le VIH/sida avait franchi une nouvelle étape, passant de la gestion de crise à une riposte stratégique axée sur l'engagement à long terme et le renforcement des capacités. Elle a cependant estimé que la mise en œuvre d'engagements tels que la Déclaration d'Abuja exhortant les pays à consacrer 15% des dépenses publiques au secteur de santé prenait trop de temps. Elle a également jugé important d'améliorer l'efficacité des interventions des ministères de la santé et des finances, ainsi que d'autres ministères concernés, face au sida et de mieux coordonner ces interventions.

57. La Conférence a également estimé que les mesures de prévention et de traitement à elles seules ne suffisaient pas à faire face aux multiples problèmes que pose la pandémie et a souligné qu'un nombre croissant de travailleurs africains de la santé migraient vers les pays développés, entamant ainsi gravement les ressources humaines déjà rares du continent. D'après certains participants, ce sont les adultes qui, la plupart du temps, contaminaient les jeunes gens, souvent délibérément. Les politiques et interventions en matière de VIH/sida n'étaient pas pleinement intégrées dans les stratégies nationales de développement.

58. Les ministres étaient convenus qu'il fallait développer les capacités de l'Afrique pour une meilleure collecte des données et améliorer les méthodes d'analyse de l'impact du VIH/sida. Tout en reconnaissant que les médicaments antirétroviraux jouaient un rôle important dans la prévention et la lutte contre la pandémie, ils ont appelé la communauté internationale à établir des normes et des directives pour en assurer une utilisation sans risque.

59. Étant donné les effets considérables du VIH/sida sur les autres objectifs de santé, l'avis général était qu'il fallait une riposte intégrée du système de santé à la pandémie et qu'il convenait d'inclure les stratégies et réponses multisectorielles nationales à la maladie dans les stratégies globales de développement. Il faudrait en outre renforcer le dialogue entre le ministère de la santé et les autres ministères, comme celui des finances, pour une meilleure coordination des politiques. La rationalisation des stratégies nationales de lutte contre le sida, l'harmonisation et l'alignement de l'appui des donateurs sur le cadre d'action convenu réduiraient les coûts de transaction et amélioreraient l'efficacité de la riposte à la pandémie. Il faudrait pour cela que les dirigeants nationaux s'impliquent activement et visiblement et mobilisent l'ensemble des partenaires et des parties prenantes.

60. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence, tout en faisant observer qu'il restait beaucoup d'obstacles à surmonter dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique, a fait d'importantes recommandations sur la voie à suivre en conséquence. Le débat a fait ressortir certaines préoccupations et débouché sur les recommandations ci-après :

- Il faudrait mettre en place des normes et des directives internationales pour assurer une utilisation sans risque des médicaments antirétroviraux;
- Il faudrait, dans la lutte contre le VIH/sida, établir une meilleure coordination entre les divers secteurs, en particulier entre les secteurs de santé et des finances, afin d'assurer un financement adéquat des interventions en la matière;
- Il faudrait intégrer les stratégies et réponses nationales multisectorielles face au sida dans les stratégies nationales globales de développement, compte tenu de l'impact de la maladie sur les autres objectifs de santé;
- Il faudrait prendre des mesures incitatives et novatrices pour renforcer l'offre des travailleurs de la santé et atténuer les effets négatifs de l'exode des compétences qui affecte le secteur sanitaire dans de nombreux pays africains;
- Il faudrait maintenir et même accroître le financement de la lutte contre le VIH/sida et, à cet effet, l'aide publique au développement devrait tenir compte de l'ampleur et des tendances de la maladie, et pas seulement des résultats des pays concernant la mise en œuvre des réformes économiques et structurelles;
- Il faudrait que les efforts de prévention et de traitement s'accompagnent d'une éducation et d'une sensibilisation plus poussées, notamment de mesures destinées à lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées à la maladie;
- Il faudrait mettre en place de nouvelles lois et assurer une meilleure exécution des lois en vigueur, pour ériger la transmission délibérée de la maladie en acte criminel.

E. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau (point 4 de l'ordre du jour)

61. La Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session et points de vue de certains présidents
2. Élection du Bureau
3. Adoption du projet d'ordre du jour et de programme de travail
4. Débat thématique de haut niveau

- *Démarginaliser les pauvres*
 - *Croissance, emploi et pauvreté*
 - *Le changement climatique et le développement*
 - *VIH/sida: Une promesse à tenir*
5. Débat d'orientation au niveau ministériel sur le thème: *Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI^e siècle*
 6. Lancement de l'édition 2008 du *Rapport économique sur l'Afrique*
 7. Table ronde ministérielle sur des questions d'actualité sociale et économique
 - *Incidence sur les économies africaines de l'augmentation récente des prix du pétrole et des produits alimentaires*
 - *La situation de la dette en Afrique*
 8. Examen régional du financement du développement
 9. Examen régional de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social
 10. Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion du Comité d'experts de la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA
 11. Questions diverses
 12. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolution
 13. Clôture de la Conférence.

F. Compte rendu des travaux

Débat d'orientation au niveau ministériel sur le thème: Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI^e siècle (point 5 de l'ordre du jour)

62. M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, a fait une présentation sur le thème de la Conférence, à savoir «*Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI^e siècle*», en partant de la note conceptuelle rédigée sur le thème. Il a mis en exergue les défis que l'Afrique doit relever pour réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté et les autres OMD. Ces défis concernent la croissance et l'emploi, le changement climatique, les nouveaux défis sociaux et la gouvernance, ainsi que le défi général consistant à réaliser les OMD. Il a par ailleurs soulevé de nombreuses questions à débattre et recommandé des mesures pour surmonter les obstacles identifiés.

63. Le débat qui a suivi, a porté sur de nombreuses questions soulevées dans la présentation. S'agissant du thème même de la Conférence, les principaux points du débat sont résumés ci-après.

- *Croissance et emploi*

64. S'agissant de la croissance et de l'emploi, la Conférence a noté avec préoccupation que promouvoir une croissance génératrice d'emplois restait un problème majeur pour l'Afrique, la récente croissance économique enregistrée sur le continent n'ayant pas entraîné de réelles possibilités de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Pour que la croissance génère des emplois, il faudrait centrer l'action sur un certain nombre de domaines clefs, notamment le commerce, l'intégration

régionale, l'accroissement de l'investissement et de la mobilisation des ressources, le développement de l'infrastructure, le développement agricole et rural, la promotion du secteur privé, en particulier l'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, l'accroissement des ressources consacrées au développement du capital humain, notamment à l'éducation, à la science et à la technologie. La Conférence a également estimé que l'expansion des partenariats avec l'Inde et la Chine offrait à l'Afrique d'importantes possibilités de créer des emplois et d'accélérer la croissance et le développement.

65. Le débat a aussi fait ressortir l'importance des ressources naturelles pour la promotion d'une croissance équitable et la nécessité de mettre en place des politiques appropriées concernant les enclaves que sont les industries extractives en Afrique. À ce propos, la Conférence a indiqué que les pays africains devraient appliquer les recommandations de la Grande Table que la CEA a organisée en février 2007 sur la gestion des ressources naturelles en Afrique. Elle a également souligné la nécessité d'élaborer des politiques de population permettant de maîtriser la croissance démographique, afin que celle-ci n'annule pas les bénéfices tirés de l'expansion économique.

66. Les ministres ont jugé qu'il importait de mobiliser des ressources suffisantes pour financer les investissements publics essentiels dans le domaine de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de l'infrastructure, afin d'accroître les capacités en matière de production et de commerce, de maintenir des taux de croissance élevés et de créer des emplois. Il faudrait pour cela s'employer à mobiliser davantage de ressources internes grâce à la promotion de l'épargne, afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide publique au développement et d'autres formes d'assistance extérieure. De même, la Conférence a appelé les pays membres du G-8 à honorer à leur engagement d'augmenter leur assistance, en doublant l'aide destinée à l'Afrique d'ici à l'an 2010 et surtout en améliorant la qualité et la prévisibilité. Dans le même ordre d'idées, la Conférence a estimé qu'il fallait améliorer l'efficacité des dépenses publiques pour réduire la pauvreté.

- *Changement climatique*

67. En ce qui concerne le changement climatique, la Conférence a noté avec préoccupation que celui-ci pourrait avoir des répercussions économiques et sociales néfastes et susceptibles d'entraver le progrès vers la réalisation des OMD en Afrique. Elle a par ailleurs fait observer que pour relever les défis que pose le changement climatique, il faudrait adopter une nouvelle approche, consistant à intégrer ces défis dans les stratégies nationales de développement. Elle a aussi indiqué qu'il était important de développer des technologies non polluantes et de promouvoir l'utilisation d'énergies durables, comme l'énergie électrique, éolienne et solaire, afin de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer l'impact. Elle a également souligné qu'il était important de mobiliser des ressources suffisantes pour financer le développement de technologies qui permettent d'atténuer les effets du changement climatique. Il faudrait notamment investir dans les actions visant à empêcher la dégradation des sols et à améliorer leur productivité, contribuant ainsi à promouvoir la transformation agricole.

- *Promouvoir la bonne gouvernance et l'édification d'États compétents*

68. La Conférence a souligné le rôle central de la bonne gouvernance et de l'*édification d'États compétents* dans la promotion d'une croissance et d'un développement diversifiés et équitables. Les

participants ont reconnu que l'Afrique avait fait des progrès considérables en matière de promotion de la bonne gouvernance, comme l'attestait l'essor du pluralisme et de la démocratie dans de nombreux pays. Ils ont néanmoins fait observer qu'il restait des obstacles à surmonter pour consolider les acquis obtenus ces dernières années. À cet égard, il convenait de promouvoir un développement sans exclusive, appuyé sur une participation plus active du secteur privé et de la société civile, notamment des jeunes et des femmes, au processus de prise de décision. Il était aussi nécessaire de promouvoir la paix, la sécurité et la résolution des conflits. La Conférence a par ailleurs appelé les États membres à s'engager davantage dans le programme du NEPAD, en général, et dans le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, en particulier.

- *Démarginalisation des pauvres par le droit*

69. De l'avis des ministres, la démarginalisation des pauvres par le droit était essentielle pour la réduction de la pauvreté en Afrique. Les participants ont noté avec préoccupation que la pauvreté sur le continent touchait essentiellement les populations des zones rurales et plus particulièrement les femmes. À cet égard, ils ont souligné la nécessité de démarginaliser les pauvres en renforçant leur droit à la propriété et leurs droits économiques, et en promouvant les droits des femmes et l'égalité entre les sexes. Ils ont par ailleurs reconnu qu'il fallait, d'une part, permettre aux pauvres de mieux accéder au crédit et à l'information et, d'autre part, investir dans l'infrastructure rurale pour accroître la productivité et améliorer l'accès des pauvres aux marchés.

70. S'agissant de nouveaux défis sociaux, la Conférence a noté que le VIH/sida restait un problème majeur de développement en Afrique, dont la solution nécessiterait un financement à long terme en matière de santé en général et de lutte contre la pandémie en particulier. Elle a indiqué à cet égard qu'il fallait renforcer la coordination intersectorielle, en particulier entre le ministère de la santé et celui des finances, dans la recherche de voies et moyens de mobiliser des ressources suffisantes en faveur du secteur sanitaire, notamment en explorant de nouveaux mécanismes internationaux de financement et la possibilité de mettre à contribution le secteur privé. Les participants ont dit craindre que la tendance à réserver des ressources budgétaires à des secteurs particuliers, comme la santé, ne réduise les possibilités d'intervention et remette en cause les priorités.

71. Pour ce qui est des Objectifs du Millénaire pour le développement, la Conférence a fait observer que les principales difficultés concernaient l'exécution des plans de développement nationaux ou des stratégies de réduction de la pauvreté et la mobilisation de ressources supplémentaires en faveur des investissements publics nécessaires pour réaliser ces objectifs à la date cible.

72. Enfin, la Conférence, après avoir souligné que l'intégration régionale était un impératif stratégique, pour relever les défis de développement de l'Afrique au XXI^e siècle, a indiqué qu'il convenait de redoubler d'efforts en vue d'approfondir le processus d'intégration, en mettant en œuvre le programme du NEPAD et d'autres initiatives, et notamment en rationalisant les CER. Il faudrait également s'employer activement à développer les infrastructures régionales et le commerce intra-africain. La Conférence a aussi exhorté la Commission de l'Union africaine et la CEA à continuer d'aider les États membres et de renforcer leurs capacités pour leur permettre de faire face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés, notamment en soutenant leurs efforts pour réaliser les OMD.

Lancement du Rapport économique sur l'Afrique, édition 2008 (point 6 de l'ordre du jour)

73. Au titre de ce point de l'ordre du jour, une brève manifestation parallèle a été organisée pour lancer l'édition 2008 du Rapport économique sur l'Afrique, conjointement publié par la Commission de l'Union africaine et la CEA sur le thème: «*L'Afrique et le Consensus de Monterrey: performance et progrès du continent*». En plus d'un bilan des tendances économiques régionales, le rapport examine les progrès accomplis dans la réalisation du Consensus de Monterrey sur le financement de développement. Il souligne que les économies africaines ont continué de maintenir la dynamique de croissance des années précédentes, affichant un taux global de croissance du PIB réel de 5,8% en 2007, tiré principalement par une forte demande mondiale et la hausse des prix des produits de base, la consolidation de la stabilité macroéconomique et l'amélioration de la gestion macroéconomique, l'accroissement des flux de capitaux privés, l'allègement de la dette et l'augmentation des exportations de produits non pétroliers. Par ailleurs, le rapport prévoit une croissance de 6,1% en 2008, fondée sur les mêmes fondamentaux économiques et autres qu'en 2007. Parmi les obstacles à la croissance en 2008 figuraient le risque d'un ralentissement économique mondial plus marqué et d'une baisse de la demande et des cours de produits de base au niveau mondial. En outre, la flambée des prix du pétrole pourrait être préjudiciable aux pays importateurs, en se conjuguant aux pressions sur le compte courant et aux pressions inflationnistes, à l'imprévisibilité des flux de capitaux, à des conditions climatiques défavorables, aux carences infrastructurelles et à l'absence d'un approvisionnement en énergie fiable.

74. S'agissant du Consensus de Monterrey, le rapport met en exergue les progrès considérables qui ont été réalisés en matière d'allègement de la dette. Toutefois, les progrès ont été limités s'agissant des autres domaines clefs du Consensus, à savoir la mobilisation de ressources financières nationales au service du développement, la mobilisation de ressources internationales au service du développement, la promotion du commerce international en tant que moteur du développement, le renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement et le règlement des questions systémiques. Le rapport a, en conséquence, souligné la nécessité de prendre des mesures pour renforcer l'épargne et la mobilisation des ressources internes, appuyer la microfinance, intégrer les marchés de capitaux régionaux et aligner les réformes commerciales sur les politiques budgétaires. Il a aussi souligné qu'il était important que les pays africains et leurs partenaires de développement respectent leur engagement de veiller à la réalisation des objectifs du Consensus. La Conférence a accueilli avec satisfaction le rapport en tant qu'outil important permettant d'évaluer les performances économiques de l'Afrique, de recenser les difficultés auxquelles celle-ci est confrontée et de mieux comprendre ses problèmes clefs de développement.

Table ronde ministérielle sur des questions d'actualité sociale et économique (point 7 de l'ordre du jour)

75. Au titre de ce point de l'ordre du jour, une table ronde ministérielle a été organisée sur deux sujets d'actualité importants pour les pays africains, à savoir l'incidence de la hausse récente des cours du pétrole et des denrées alimentaires sur les économies africaines et la situation de la dette africaine.

// Incidence de la hausse récente des cours du pétrole et des denrées alimentaires sur les économies africaines

76. Mme Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM) a fait une présentation sur l'incidence de la récente hausse de cours du pétrole et des denrées alimentaires sur les économies africaines. Elle a indiqué qu'il existait une corrélation entre la hausse des prix du pétrole et celle des denrées alimentaires, due à l'impact des cours du pétrole sur toute la chaîne de production alimentaire. Cette situation était exacerbée par l'augmentation de la demande de produits alimentaires des pays émergents comme l'Inde, la Chine et le Brésil, l'utilisation de produits alimentaires comme source de biocarburants, des chocs climatiques comme la sécheresse en Australie et en Afrique australe, ainsi que la hausse générale des revenus dans les pays en développement. Mme Sheeran a indiqué que cette tendance risquait de se poursuivre car il se pourrait que l'augmentation des prix des produits alimentaires ne soit pas un événement cyclique, mais une évolution structurelle ayant des incidences à long terme sur la croissance économique, la paix et la stabilité en Afrique. Elle a par ailleurs fait noter que le monde pourrait connaître un nouveau cycle de famine qui sera plus marqué et plus sévère dans les zones urbaines. Elle a informé les participants que le PAM allait modifier et renforcer ses opérations pour faire face à ce problème. Elle a également préconisé la tenue d'un sommet mondial sur l'alimentation, qui devrait se pencher sur les problèmes de la hausse des prix des produits alimentaires.

77. Les participants ont fait observer que, nonobstant les problèmes qu'elle pose, la hausse des cours des denrées alimentaires pourrait offrir aux agriculteurs africains de nouvelles possibilités d'exploiter le potentiel agricole en vue de la réduction de la pauvreté et du développement durable en Afrique. Il faudrait cependant pour cela engager une transformation structurelle du secteur agricole du continent, reposant sur une meilleure utilisation de la science et de la technologie, le développement de l'infrastructure et l'accès au marché afin d'accroître le rendement et la productivité. À cet égard, l'Afrique pourrait s'inspirer de l'expérience réussie d'autres régions du monde en la matière. La lutte contre les nouvelles formes de famine exigerait des solutions locales semblables à l'approche du PAM dite 80-80-80, qui vise à réaliser localement 80% des achats de produits alimentaires, des approvisionnements en biens et services et des recrutements de personnel d'assistance alimentaire. Cela pourrait contribuer à renforcer la capacité locale de réaction face aux difficultés liées à la hausse des prix des denrées alimentaires et à promouvoir le commerce intra-africain et l'intégration régionale.

78. Dans sa brève intervention, M. Toga Gayewea McIntosh, Ministre libérien des finances et des affaires économiques, a déclaré que les défis de l'Afrique n'étaient pas nouveaux et que leur récurrence s'expliquait par le fait qu'on n'avait pas su y faire face. Selon lui, le principal défi à relever par le continent était de trouver des solutions et des stratégies appropriées pour résoudre ses problèmes de développement. Il a fait observer à ce sujet que l'Afrique pourrait tirer parti de la grande marge de manœuvre et des possibilités d'action que lui offraient l'environnement extérieur et les partenaires de développement. Il a indiqué que l'escalade des cours du pétrole avait un effet domino tant sur les pays exportateurs que sur les pays importateurs. Cet effet concernait notamment la stabilité macroéconomique des pays producteurs, en raison de l'excès de liquidités et de l'augmentation des coûts dans les pays importateurs, en particulier les pays enclavés. Dans le cas des pays producteurs, la hausse des prix du pétrole pourrait se traduire par une surchauffe de leurs économies, entraîner le syndrome hollandais et mener à des choix politiques difficiles, en particulier s'agissant d'assurer l'équité entre les générations.

79. Le débat a fait ressortir le lien crucial entre la hausse des cours du pétrole et des denrées alimentaires et ses incidences à long terme, aggravées par le changement des conditions météorologiques, la hausse de la consommation due à la croissance démographique et l'augmentation des revenus à la fois dans les pays développés et les pays en développement. La Conférence a noté avec une vive inquiétude que de telles pressions inflationnistes pourraient déclencher des troubles sociaux et une instabilité politique en Afrique. Toutefois, les discussions ont montré qu'il fallait nuancer quelque peu les incidences de la hausse des cours du pétrole et des produits alimentaires car, en termes réels, les cours actuels étaient inférieurs à ceux des années 70, compte tenu de la dépréciation du dollar É.-U. En outre, la Conférence a noté qu'en général, la hausse des prix concernait aussi d'autres biens et services, ainsi que d'autres produits de base, notamment les minéraux solides et les produits alimentaires, et que les spéculateurs étaient en partie derrière la flambée des cours du pétrole.

80. La Conférence a indiqué qu'il fallait replacer les réponses à la hausse des cours du pétrole, dans leur contexte et y inclure, entre autres choses, la mise en place de politiques budgétaires et d'investissement appropriées, la diversification des sources de la croissance et de la base d'exportation, l'investissement dans les énergies de substitution, la gestion rationalisée de la consommation de pétrole, l'utilisation des excédents de revenus pétroliers pour développer les infrastructures et renforcer le capital humain. Les ministres ont demandé aux institutions régionales comme la Commission de l'Union africaine et la CEA de fournir aux États membres des plates-formes et des réseaux leur permettant d'échanger des données d'expérience sur la gestion des ressources naturelles. Il a également été proposé de créer un cadre régional commun de politiques en matière de recherche, d'exploitation, de production et de commercialisation du pétrole, pour faciliter aux pays africains l'accès à ce produit. La Conférence s'est félicitée de l'initiative de créer un fonds pétrolier africain, qui représentait un pas dans la bonne direction.

- *Situation de la dette africaine*

81. M. Trevor Manuel, Ministre des finances de la République sud-africaine, a fait une brève présentation sur le problème de la dette. Il a reconnu que des initiatives comme l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) avaient contribué à réduire la dette africaine. Certains pays bénéficiaires avaient enregistré une diminution sensible de l'encours de leur dette, et le ratio service de la dette/exportations s'était amélioré dans de nombreux pays. De même, la gestion de la dette s'était améliorée. Le ministre a toutefois fait observer que l'Initiative PPTE présentait d'importantes failles et des sujets de préoccupation majeure pour l'Afrique, à savoir notamment l'ampleur de l'allègement de la dette, le manque de nouvelles ressources pour réaliser les objectifs de développement, la détérioration des termes de l'échange, l'augmentation de la vulnérabilité des pays africains aux crises exogènes, l'impact de la dette sur la souveraineté des pays et sur leur capacité d'intervention, la non-participation des bailleurs extérieurs au Club de Paris et des bailleurs commerciaux à l'initiative et, enfin, l'insuffisance des ressources consacrées à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

82. Pour le ministre, l'objectif primordial des pays africains devrait être de se sortir définitivement du problème de la dette pour se consacrer à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Au lieu d'accumuler des dettes et d'en demander par la suite l'allègement, les pays africains, a-t-il suggéré, devraient renforcer leur système de recouvrement des impôts, promouvoir des dépenses publiques

prudentes, adopter un train de mesures macroéconomiques durables et développer le sens des responsabilités. Le recours à l'impôt local rendrait les pouvoirs publics africains plus directement comptables devant les électeurs. En outre, il faudrait renforcer la capacité de gérer la dette de manière à ce que son allègement offre un répit durable, permette une croissance élargie et contribue au développement d'économies compétitives et diversifiées. Le ministre a également fait observer que le partenariat croissant avec l'Inde et la Chine offrait la possibilité au continent d'utiliser ses vastes ressources naturelles pour développer son infrastructure et diversifier ses sources de financement, la Chine pouvant être une source de subventions financières, de prêts à conditions douces et de prêts à taux préférentiels. Il a toutefois souligné que l'engagement de la Chine en Afrique créait de nouveaux défis, qui devaient être compris et convenablement gérés.

83. Dans le débat qui a suivi, les participants ont fait observer que les pays africains devraient accorder la priorité à la mobilisation de ressources internes, mais que la dette extérieure n'en demeurait pas moins une importante source de financement pour de nombreux pays à bas revenus. À cet égard, ils ont indiqué que la dette, convenablement gérée, pourrait grandement contribuer à promouvoir la diversification des économies africaines, qui est nécessaire pour renforcer le secteur productif, développer les infrastructures et élargir l'assiette fiscale. Les ministres ont souligné qu'il fallait utiliser efficacement le produit de la dette pour financer les programmes de développement de l'infrastructure ou de l'éducation par exemple, et non les dépenses ordinaires ou de consommation. Ils ont par ailleurs appelé les États membres à améliorer la gestion des dépenses publiques et les règles de passation des marchés, ainsi qu'à renforcer la capacité de gestion de la dette pour mieux comprendre les avantages de l'endettement, ses inconvénients et ses incidences. Ils ont estimé que les échanges de connaissances et le partage de données d'expérience sur la gestion de la dette entre collègues des États membres constituaient des éléments essentiels de renforcement de la capacité des décideurs africains dans ce domaine. À cet égard, la Conférence a demandé à la Commission de l'Union africaine et à la CEA d'appuyer les États membres.

84. La Conférence a reconnu le rôle vital du secteur informel dans la promotion du développement durable en Afrique et insisté sur la nécessité d'élaborer des politiques destinées à promouvoir ce secteur et à le faire contribuer à la mobilisation des recettes internes par l'impôt, tout en veillant à ce que son dynamisme créateur ne soit pas entravé par une réglementation et un contrôle excessifs.

Examen régional du financement du développement (point 8 de l'ordre du jour)

85. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a examiné les résultats de l'examen régional du financement du développement organisé par la CEA en application du mandat que lui a confié l'Assemblée générale des Nations Unies. Le résultat de cet examen devrait servir de contribution à l'examen mondial du Consensus de Monterrey prévu à Doha (Qatar) en novembre 2008.

86. L'examen a mis en évidence les progrès accomplis dans les six domaines clefs du Consensus de Monterrey, en utilisant les données macroéconomiques publiées ainsi que les résultats de l'enquête de la CEA auprès des responsables africains. Il a été noté que, dans l'ensemble, les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey avaient été limités, sauf en ce qui concerne la dette extérieure, où des progrès considérables avaient été enregistrés grâce au train de mesures d'allègement de la dette approuvées dans le cas de plusieurs pays africains en 2005. Dans le domaine du commerce international, les performances restaient décevantes, en raison des contraintes de l'offre et de l'accès limité au marché des produits présentant un intérêt spécial à l'exportation pour l'Afrique. En dépit

d'une augmentation marginale la mobilisation des ressources internes restait en deçà du niveau requis pour réaliser les OMD, tandis que les flux d'investissements étrangers directs restaient insuffisants et confinés à quelques pays et secteurs.

87. La récente augmentation des flux d'aide publique au développement était largement due à l'allègement de la dette et à l'aide d'urgence, et ne s'était pas traduite en ressources supplémentaires pour l'Afrique. Si quelques progrès ont été enregistrés s'agissant de l'amélioration de l'efficacité de l'aide et de la proportion de l'aide liée, l'efficacité de cette aide demeurerait encore un problème, qui continuait de compromettre les efforts de développement des pays bénéficiaires. En ce qui concerne les questions systémiques, il a été noté que si la participation de l'Afrique au processus décisionnel au sein de l'OMC s'était améliorée, il convenait de s'employer à mieux faire entendre la voix du continent et à renforcer sa participation à la prise de décisions économiques internationales et à l'établissement de normes, notamment en lui assurant une représentation suffisante au sein des structures de gouvernance des institutions financières et monétaires internationales, en particulier le FMI et la Banque mondiale.

88. À l'issue de l'examen, les recommandations ci-après ont été formulées:

- Il faudrait renforcer les institutions financières non bancaires, comme les fonds de retraite et les systèmes d'assurance à long terme pour favoriser la mobilisation des ressources internes.
- Il faudrait exploiter le potentiel des services et réseaux postaux afin d'offrir des services essentiels à la mobilisation de l'épargne et réduire les coûts de transaction concernant les envois de fonds, dans les zones où n'opèrent pas les institutions financières officielles.
- Il faudrait élargir le bénéfice de l'allègement de la dette aux pays lourdement endettés qui n'entrent pas dans la catégorie des PPTE et assouplir les critères d'éligibilité pour leur permettre de bénéficier de l'allègement dans le cadre des initiatives PPTE et IADM.

89. La Conférence s'est inquiétée du fait que l'engagement pris par les donateurs de consacrer à l'APD 0,7% de leur revenu national brut n'avait pas été honoré plusieurs années après Monterrey. À cet égard, elle a souligné la nécessité d'améliorer: i) la coopération Sud-Sud; ii) le commerce international, en renforçant la capacité de négociation et iii) la mobilisation des ressources internes. Le débat a aussi mis en exergue trois domaines prioritaires d'utilisation efficace des ressources, à savoir les infrastructures physiques, sociales et institutionnelles. Il a par ailleurs été recommandé d'utiliser efficacement les ressources, grâce à une gestion du budget axée sur les résultats, à l'approche-programme, à l'exécution régionale des projets et à l'utilisation des outils statistiques aux fins de suivi et d'évaluation.

90. Le Secrétaire exécutif de la CEA a remercié les Gouvernements égyptien et norvégien de leur appui à l'examen du Consensus de Monterrey et appelé les États membres à continuer de participer au processus.

Examen régional de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social (point 9 de l'ordre du jour).

91. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a entendu un exposé de l'Ambassadeur Léo Mérorès, Président du Conseil économique et social, sur l'examen ministériel annuel du Conseil. L'examen représente une nouvelle mission que les chefs d'État et de gouvernement avaient confiée au Conseil économique et social au Sommet mondial de 2005. Il consiste à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des OMD et la mise en œuvre des cibles convenues lors des grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU. Il pourrait contribuer à renforcer et à accélérer les interventions destinées à mettre en œuvre dans les pays le programme de l'ONU dans le domaine du développement, en servant de forum mondial de haut niveau réunissant les diverses parties prenantes et en permettant de partager des enseignements et de découvrir des pratiques efficaces ainsi que des approches méritant d'être transposées à grande échelle.

92. L'Ambassadeur Mérorès a noté avec satisfaction que le Conseil économique et social avait tenu avec succès en juillet 2007 le premier examen ministériel régional, consacré à l'éradication de la pauvreté et de la faim. Des ministres et des hauts fonctionnaires de trois pays africains (Cap-Vert, Éthiopie et Ghana) y avaient participé et présenté les progrès accomplis par leur pays en matière de formulation et de mise en œuvre de stratégies nationales de développement. L'examen avait permis aux participants d'en apprendre, auprès de décideurs, de praticiens et d'universitaires, à l'occasion de tables rondes, de présentations nationales bénévoles et de discussions générales, sur les stratégies et approches destinées à lutter efficacement contre la pauvreté. Il avait également donné lieu à un échange de données d'expérience et d'enseignements tirés sur les moyens de surmonter les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement. L'examen régional ministériel de 2008 se tiendra en juillet, en marge de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social sur le thème: «Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable». La Conférence a été informée que la République-Unie de Tanzanie s'était déjà portée volontaire pour présenter son programme national de développement au prochain examen régional ministériel. Le Président du Conseil économique et social a exhorté les autres États membres à participer à l'examen, notamment aux consultations régionales. Il a assuré la Conférence que le Conseil économique et social continuerait de soutenir les États membres dans leurs efforts pour éradiquer la pauvreté et notamment pour réaliser les OMD.

93. Les représentants des trois pays africains ayant participé au premier examen ministériel annuel ont partagé leurs données d'expérience avec leurs collègues présents à la Conférence et indiqué que l'exercice avait été enrichissant pour eux, dans la mesure où il leur avait donné l'occasion d'échanger des données d'expérience et de tirer des enseignements de pratiques optimales en matière d'intégration des OMD dans les stratégies nationales de développement. Ils ont exhorté les autres pays africains à profiter de cet examen en mettant en vedette leur réalisation et en tirant des enseignements de l'expérience des autres.

94. Le Secrétaire exécutif de la CEA a déclaré devant la Conférence que l'examen ministériel annuel était un exercice novateur et crédible, comparable au Mécanisme d'évaluation intra-africain et exhorté tous les pays à y prendre part. Il a par ailleurs informé les ministres que la CEA continuerait de prêter son expérience et son soutien aux États membres participant aux prochains examens. Il a invité les États membres à appuyer les consultations régionales sur l'examen ministériel annuel et promis le

soutien de la CEA à l'organisation de ces consultations. Il a, enfin, remercié le Président du Conseil économique et social d'avoir contribué au succès de l'examen.

Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion du Comité d'experts de la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA (point 10 de l'ordre du jour).

95. Le Président de la réunion du Comité d'experts a présenté le rapport du Comité, accompagné de huit (8) projets de résolution figurant dans le document portant la cote E/ECA/CM/41/2 - AU/CAMEF/EXP/Rpt (III), pour examen et adoption par la Conférence. Il a indiqué que le rapport contenait le résumé des principales discussions et les recommandations formulées sur les points inscrits à l'ordre du jour adopté par le Comité à sa réunion.

96. Le Président a indiqué que le Comité avait largement abordé les récentes évolutions économiques et sociales du continent, telles qu'elles ressortent de l'Étude des conditions économiques et sociales en Afrique de 2007, conduite par la CUA et la CEA dans le cadre de l'examen du thème principal de la Conférence. Tout en notant avec satisfaction la hausse récente de taux de croissance dans les secteurs non pétroliers, tels que le tourisme et l'agriculture, le Comité s'était inquiété, d'une part, des effets néfastes de la flambée des cours du pétrole sur les pays importateurs et, d'autre part, de l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Le Comité avait reconnu que, dans l'ensemble, l'environnement économique international entravait la croissance des économies africaines. Il s'était aussi penché sur les progrès du continent en matière d'intégration, notamment dans le domaine du commerce, de la convergence macroéconomique, de l'infrastructure et des technologies de l'information et de la communication et avait accueilli avec satisfaction le grand débat sur le gouvernement de l'union et la Déclaration d'Accra tendant à accélérer l'intégration économique et politique du continent.

97. S'agissant de la suite donnée aux principales conférences et réunions au sommet de l'Union africaine et de l'ONU, ainsi qu'à la deuxième Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA (CAMEF II), le Comité avait examiné plusieurs points : Charte africaine de la statistique, changement climatique, financement du développement, OMD et examen régional de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social. Il avait aussi abordé des questions sectorielles clefs comme les accords de partenariat économique (APE), l'aide pour le commerce, les statistiques, la science et la technologie. Le Président a indiqué que les débats du Comité avaient débouché sur l'adoption de huit projets de résolution portant sur les domaines jugés prioritaires par le Comité. Il a ensuite invité la Conférence à examiner et à adopter le rapport, de même que les projets de résolution.

98. La Conférence a pris note de la présentation et félicité le Comité pour la qualité de son rapport. Examinant celui-ci, elle a fait des observations tant d'ordre général que particulier sur ses divers aspects.

99. La Conférence a accueilli avec satisfaction l'initiative de créer le Centre africain des politiques relatives au climat et souligné la nécessité d'une collaboration étroite entre le Centre et les institutions en place qui traitent des questions climatiques, comme le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD). Elle a aussi souligné qu'il était nécessaire que la CEA

continue d'appuyer l'ACMAD et veille à la participation effective des principales institutions africaines à d'autres initiatives sur le changement climatique et le développement, comme Clim-Dev.

100. La Conférence a pris note du projet de charte africaine de la statistique et demandé à la Commission de l'Union africaine de consulter plus avant les experts juridiques à son sujet, en particulier s'agissant des sanctions prévues pour violation des principes fondamentaux.

101. Les ministres ont mis en question le bien-fondé d'une création accélérée de la Banque africaine d'investissement, de la Banque centrale africaine et du Fonds monétaire africain. À ce sujet, le Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine a expliqué qu'elle entrerait dans le cadre de la mise en œuvre tant de l'Acte constitutif de l'Union africaine que de la décision des chefs d'État et de gouvernement africains allant dans ce sens.

102. La Conférence a également émis quelques réserves sur la tendance à affecter spécialement à des secteurs prioritaires des ressources du budget national. Elle a estimé que cette pratique pourrait amener à négliger d'autres secteurs tout aussi importants pour le développement économique et social des pays africains.

103. La Conférence a ensuite approuvé le rapport du Comité d'experts et les résolutions figurant en annexe, compte tenu de ses propres commentaires, observations et amendements. L'intégralité du rapport tel qu'adopté à l'origine par le Comité figure à l'annexe II du présent rapport.

Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)

104. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a noté que les pays africains ne tiraient pas le plus grand profit de leurs ressources naturelles. À cet égard, elle a jugé qu'il fallait renforcer leurs capacités dans le but d'améliorer les termes de l'échange avec les partenaires commerciaux de l'Afrique et a demandé à la Commission de l'Union africaine et à la CEA de négocier des conditions et des contrats favorables avec les investisseurs étrangers exploitant les ressources naturelles du continent.

105. La Conférence a exhorté la Commission de l'Union africaine et la CEA à continuer d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités de négociation, concernant en particulier les pourparlers en cours sur les accords de partenariat économique avec l'Union européenne.

106. La Conférence a également demandé à la Commission de l'Union africaine et à la CEA de veiller à ce que les documents de conférence en langue arabe soient établis suivant les mêmes normes que les documents en anglais et en français. Elle a insisté en particulier sur la nécessité de faire des efforts pour harmoniser les documents dans toutes les langues officielles. Il a été proposé à cet égard que certains pays membres contribuent à la production, dans les délais requis, de documents de qualité en arabe pour les futures sessions de la Conférence.

Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolution (point 12 de l'ordre du jour)

107. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a examiné, pour adoption, le projet de déclaration ministérielle, ainsi que huit projets de résolution et un projet de déclaration solennelle à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

108. Le projet de déclaration ministérielle a été présenté par le Rapporteur du Bureau de la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Dans son exposé, le Rapporteur a fait ressortir les principales sections du projet de déclaration, qui comprend une introduction et neuf sections portant sur les sujets suivants: croissance et emploi, hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires, gouvernance et édification d'États compétents, démarginalisation des pauvres par le droit, Objectifs du Millénaire pour le développement, financement à long terme de la santé publique, financement du développement, changement climatique et nécessaire intégration régionale. La Déclaration ministérielle comprend également une motion de remerciements.

109. Examinant le projet de déclaration ministérielle, les ministres ont félicité le Rapporteur et le secrétariat pour la clarté et l'exhaustivité du document, qu'ils ont étudié en détail. De nombreuses délégations ont fait des commentaires et des observations d'ordre général sur les diverses sections du projet de déclaration et ont insisté sur certaines questions particulières examinées par la Conférence, dont elles ont demandé au secrétariat de tenir compte en établissant la version finale de la déclaration. Ils ont notamment souligné: i) le rôle clef du secteur privé en matière de croissance et de création d'emplois; ii) l'élargissement du financement à long terme de la lutte contre le sida à l'ensemble du secteur de santé publique; iii) enfin, la déforestation et la désertification comme conséquence majeure du changement climatique en Afrique.

110. La Conférence des ministres a adopté à l'unanimité le projet de déclaration ministérielle à la lumière des observations et des propositions d'amendements sus-mentionnées. La version amendée de la Déclaration figure à l'annexe I du présent rapport.

111. Les ministres ont également examiné et adopté à l'unanimité les huit projets de résolution, en y apportant des amendements mineurs que le secrétariat a été chargé d'incorporer dans le texte. Les projets de résolution portent sur les points suivants: 1) Financement du développement; 2) Changement climatique et développement en Afrique; 3) Le partenariat scientifique avec l'Afrique: renforcer la recherche-développement et l'innovation au service du développement socioéconomique; 4) Projet de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2010- 2011; 5) Réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP); 6) Charte africaine de la statistique; 7) Objectifs du Millénaire pour le développement et 8) Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique. Les huit résolutions, tel qu'amendées, figurent à l'annexe I du présent rapport.

112. La Conférence a également adopté à l'unanimité le projet de déclaration concernant le cinquantième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). La Déclaration solennelle adoptée à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) figure à l'annexe I du présent rapport.

Clôture de la Conférence (point 13 de l'ordre du jour)

113. Le Ministre des finances du Burundi a donné lecture de la motion de remerciements au nom des ministres des finances, de la planification et du développement économique. Il a remercié le

Gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie d'avoir abrité la Conférence, et le secrétariat d'en avoir assuré le service avec efficacité. Il a également félicité le Président pour la manière remarquable dont il avait dirigé les travaux de la Conférence.

114. Le Secrétaire exécutif de la CEA a, au nom de la Commission, félicité les ministres pour leurs délibérations et souligné que les débats étaient riches et fructueux. Il a exprimé sa profonde gratitude au Premier Ministre éthiopien, S.E. M. Meles Zenawi, et au Président tanzanien, S.E. M. Jakaya Kikwete, ainsi qu'aux autres éminentes personnalités, pour leur direction éclairée et pour leur contribution précieuse aux débats, qui avaient permis le succès de la Conférence.

115. Le Secrétaire exécutif a rendu hommage aux ministres pour leur engagement et leurs recommandations pratiques concernant la voie à suivre pour surmonter les obstacles au développement de l'Afrique, en particulier dans des domaines comme la croissance et l'emploi, la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires, la gouvernance, la démarginalisation des pauvres par le droit, le financement du développement, le changement climatique et l'intégration régionale. Il a mis en exergue l'important rôle de la science et de la technologie, du secteur privé et de la statistique dans la solution de ces problèmes. Il a indiqué que les conclusions de la Conférence devraient guider les actions à mener aux niveaux national et régional et a assuré les ministres que la CUA et la CEA continueraient de travailler en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement et avec d'autres partenaires pour aider les États membres à traduire ces recommandations en action politique et faire en sorte que l'Afrique puisse revendiquer sa place dans le XIXe siècle.

116. Le Secrétaire exécutif de la CEA a affirmé que la Conférence marquait le début de la commémoration du cinquantenaire de la Commission économique pour l'Afrique, qui se poursuivrait tout au long de l'année. Il a exprimé ses remerciements au personnel de la Commission de l'Union africaine et à celui de la CEA, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué au succès de la Conférence. Il a également remercié l'ensemble des participants pour leur précieuse contribution et leur appui.

117. Dans ses remarques finales, le Président de la Conférence a indiqué que le succès de celle-ci marquait une importante étape, coïncidant avec l'engagement renouvelé de la Commission de l'Union africaine et de la CEA d'œuvrer main dans la main pour trouver des solutions aux problèmes de l'Afrique. À cet égard, il a exprimé sa profonde gratitude au Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. M. Alpha Oumar Konaré et au Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdoulie Janneh, ainsi qu'à l'ensemble de leurs personnels, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans l'organisation conjointe de la réunion. Il a également remercié le peuple et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour leur chaleureuse hospitalité. Il a enfin déclaré clôturée la session.

Annexe I

A. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE CONJOINTE

854 (XLI) Le financement du développement

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution A/RES/62/187 de l'Assemblée générale qui invite les commissions régionales et les entités pertinentes à tenir des consultations régionales sur le financement du développement qui serviront d'apport aux préparatifs de la conférence mondiale d'examen du Consensus de Monterrey en novembre 2008,

Rappelant également le texte du Consensus issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et les recommandations du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005,

Prenant acte de la Déclaration des ministres africains de l'économie et des finances à Yaoundé, le 23 novembre 2006, et du texte issu de la Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement, tenue à Accra les 30 et 31 mai 2007,

Rappelant la nécessité de mobiliser des ressources intérieures et extérieures afin de financer les investissements nécessaires pour stimuler la croissance et améliorer les perspectives de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique,

Vivement préoccupée par le peu d'empressement dont font preuve les donateurs pour honorer les engagements qu'ils ont pris d'augmenter l'aide aux pays africains, d'en améliorer l'efficacité, de résoudre le problème de la dette, d'accorder un plus grand accès aux marchés, et de donner plus de voix à l'Afrique en ce qui concerne la gouvernance des institutions internationales,

Ayant à l'esprit les points de vue des pays africains sur les progrès accomplis pour réaliser les objectifs du Consensus de Monterrey, qui sont indiqués dans les résultats de l'enquête menée auprès des responsables africains, présentée par la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine,

1. *Demande* aux pays africains d'accélérer les efforts visant à accroître la mobilisation des ressources intérieures, créer les conditions intérieures propices à l'investissement, réduire la fuite des capitaux et jeter de plus solides bases d'une croissance économique forte et soutenue;

2. *Invite* les partenaires de développement de l'Afrique à rendre opérationnelle l'Initiative Aide pour le commerce et à faire en sorte qu'elle ne serve pas à obtenir des concessions auprès des pays africains dans les négociations commerciales en cours du Cycle de Doha;

3. *Encourage* les donateurs à adopter des critères de sélection plus souples en ce qui concerne l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale afin que les pays n'entrant pas dans la catégorie des pays pauvres très endettés puissent s'attaquer efficacement au problème de leur dette;

4. *Exhorte* les donateurs à redoubler d'efforts pour tenir les engagements qu'ils ont pris et les promesses qu'ils ont faites aux pays africains d'accroître le volume et la qualité de l'aide, comme indiqué dans le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le Plan d'action du G-8 pour l'Afrique et la Déclaration du G-8 à son Sommet de 2005 à Gleneagles;

5. *Demande* que les pays africains prennent une plus grande part aux travaux des organes délibérants et aux processus de prise de décisions des organisations internationales comme l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque des règlements internationaux;

6. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine de fournir des travaux de recherche et un appui technique aux pays africains dans le domaine du financement du développement;

7. *Invite* les États membres et leurs représentants au Siège des Nations Unies à participer activement aux réunions et ateliers préparatoires à la mise en œuvre et à l'examen du Consensus de Monterrey.

855 (XLI)
Changement climatique et développement en Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que le changement climatique représente une menace pour le développement durable en Afrique, en particulier s'agissant des principales incidences qu'auront les conclusions de la treizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007,

Consciente de la nécessité pour les pays africains de se préparer en vue de la série de négociations devant mener à un nouvel accord sur le changement climatique d'ici à décembre 2009,

Rappelant la décision Doc.Assembly/AU/12 (VIII) de la huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine et la résolution 852 (XL) adoptée par la quarantième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA sur le changement climatique et le développement en Afrique,

Rappelant également l'engagement pris par le Sommet du G-8 tenu à Gleneagles d'appuyer les initiatives en faveur de l'aide aux pays et régions en développement afin qu'ils tirent pleinement profit du placement des systèmes d'observation pour combler leurs lacunes en matière de données, de mettre en place des capacités nationales et régionales en matière d'analyse et d'interprétation de données d'observation, de mettre au point des systèmes et outils d'appui à la prise de décisions adaptés aux besoins locaux, en particulier, de s'attacher à renforcer des organismes intervenant dans le domaine du climat en Afrique,

Prenant note avec satisfaction de l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement d'élaborer un «Programme d'information climatique pour le développement en Afrique» (Clim-Dev Afrique), qui met un accent particulier sur les politiques,

Convaincue de la nécessité de mettre en place des mécanismes institutionnels d'aide au renforcement des capacités des pays africains et de leurs organisations intergouvernementales dans le souci de tenir compte des questions relatives au climat dans les politiques et programmes de développement national, sous-régional et régional,

1. Accueille avec satisfaction et approuve la création du Centre africain pour la politique en matière de climat, dont l'objectif est de conseiller les États membres, et engage la CEA à prendre les mesures nécessaires pour son fonctionnement immédiat;

2. Demande à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre efficace de Clim-Dev Afrique, par l'intermédiaire des organismes nationaux, sous-régionaux et régionaux;

3. Demande en outre à la Commission économique pour l'Afrique et à son futur Centre africain pour la politique en matière de climat de fournir l'appui nécessaire au Centre africain pour les applications de la météorologie au développement et de renforcer le partenariat avec le Centre.

856 (XLI)

Le partenariat scientifique avec l'Afrique: renforcer la recherche-développement et l'innovation au service du développement socioéconomique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution A/RES/60/205 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2005 qui a souligné le rôle important que peuvent jouer la science, la technologie et l'innovation dans l'amélioration du bien-être économique mis en relief dans la Déclaration et le Plan d'action de Tunis de 2005 adoptés au Sommet mondial sur la société de l'information,

Rappelant également l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à leur huitième Sommet tenu en 2007 tendant à promouvoir le programme de recherche-développement de l'Afrique et à mettre au point des stratégies dans le domaine de l'innovation, en vue de la création de richesses et du développement économique en allouant à cet effet au moins 1 % du produit intérieur brut d'ici à 2010, comme convenu dans la décision EX.CL/Dec.254 du Sommet de Khartoum de 2006,

Tenant compte de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la science et la technologie et la recherche scientifique pour le développement en Afrique telle que consacrée dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de son Plan d'action consolidé sur la science et la technologie adopté en 2006 par la Conférence des ministres africains chargés de la science et de la technologie dans la décision EC/CL/Dec.254 VIII,

Reconnaissant la nécessité de fournir des efforts concertés pour mettre en œuvre le Plan d'action consolidé sur la science et la technologie grâce au soutien apporté par le système des Nations Unies à la Commission de l'Union africaine et à son programme, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ainsi que grâce à d'autres formes de partenariat,

Notant avec satisfaction les résultats de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique tenue à Addis-Abeba du 3 au 7 mars 2008 sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine et de leurs partenaires, ainsi que les recommandations tendant à intensifier les initiatives visant à renforcer l'innovation et la recherche scientifique ainsi qu'à accélérer le développement dans les États membres,

1. Félicite le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et la direction de l'Union africaine d'avoir organisé cette grande manifestation opportune qu'a été la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, laquelle contribuera considérablement à renforcer la communauté scientifique africaine;

2. Invite instamment les gouvernements africains à prendre les mesures nécessaires pour mener des activités en matière d'innovation et de recherche-développement afin de relever les défis du développement, notamment en augmentant les crédits budgétaires alloués aux activités de recherche-développement dans le contexte du renforcement de la productivité du secteur privé;

3. Encourage le secteur privé africain et les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche à soutenir conjointement les activités en matière d'innovation et de recherche-

développement dans le contexte de l'accélération du développement économique et du renforcement de la productivité;

4. Invite la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, agissant en collaboration avec le groupe thématique de l'Organisation des Nations Unies chargé de la science et de la technologie, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires internationaux, à créer le groupe thématique africain pour la science et la technologie afin de mieux coordonner la mise en œuvre des conclusions et des recommandations de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique en tant que mécanisme permettant de soutenir l'application du Plan d'action consolidé de l'Union africaine et du NEPAD sur la science et la technologie, ainsi que des activités en matière de science et technologie prévues dans le Plan d'activités et le Programme de travail et ordre de priorité de la CEA pour l'exercice biennal 2008-2009 et au-delà ;

5. Fait appel aux partenaires de développement de l'Afrique pour qu'ils fournissent l'appui nécessaire à l'application des recommandations;

6. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et le Président de la Commission de l'Union africaine de prendre les mesures requises pour appliquer les recommandations de ladite Conférence, notamment en facilitant les arrangements de collaboration tripartites entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile bénéficiant du concours des établissements de recherche, et de faire rapport sur les résultats obtenus à la prochaine réunion.

857 (XLI)

Projet de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2010- 2011

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 41/203 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986 et ses résolutions ultérieures pertinentes sur la planification des programmes,

Rappelant en outre la résolution 844 (XXXIX) de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique en date du 15 mai 2006 portant sur le repositionnement de la Commission économique pour l'Afrique pour qu'elle puisse mieux répondre aux priorités de développement de l'Afrique,

Notant avec satisfaction les efforts déployés par la Commission économique pour l'Afrique pour avoir une présence sous-régionale beaucoup plus forte en dotant ses bureaux sous-régionaux de moyens leur permettant de jouer un rôle accru dans l'exécution de son programme de travail,

Tenant compte du rôle double qui revient à la Commission économique pour l'Afrique et aux quatre autres commissions économiques régionales en ce sens qu'elles constituent les antennes régionales de l'Organisation des Nations Unies et un élément du paysage institutionnel de leurs régions respectives,

Exprime sa gratitude à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine pour avoir renforcé leur partenariat et leur collaboration afin d'accroître les synergies en vue de répondre aux priorités de développement de l'Afrique,

Ayant examiné le projet de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2010-2011 qui figure dans le document E/ECA/COE/27/17,

Fait sien le projet de cadre stratégique/plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2010-2011, compte tenu des débats qui ont eu lieu et des observations qui ont été formulées à la présente réunion.

858 (XLI)

Réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)

La Conférence des ministres,

Prenant acte du rapport de la réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification, qui s'est tenue les 18 et 19 mars 2008 au siège de la Commission économique pour l'Afrique,

Rappelant qu'à la trente-neuvième session de la Commission, tenue en mai 2006 à Ouagadougou, les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ont examiné la situation financière préoccupante de l'Institut et ont invité le Secrétaire exécutif de la CEA à faire des propositions pour améliorer cette situation et à présenter un rapport à la quarantième session de la Commission,

Notant qu'en réponse à cette demande, le Secrétaire exécutif de la CEA a créé un groupe, composé de deux consultants de haut niveau, chargé de procéder à une évaluation externe et que sur la base des recommandations préliminaires et des décisions ultérieures (E/ECA/COE/26/15) de la Conférence relatives à l'Institut africain de développement économique et de la planification, le Secrétaire exécutif a convoqué à nouveau le même Groupe d'évaluateurs et lui a demandé d'approfondir ses travaux et de formuler des scénarios d'évolution future de l'Institut;

1. Prenant note de la pertinence du rapport sur l'évaluation externe de l'Institut, et en particulier de ses recommandations concernant le repositionnement de l'Institut,
2. Notant que certains des dysfonctionnements stratégiques et opérationnels mis en évidence dans le rapport sur l'évaluation externe de l'Institut avaient déjà été portés à l'attention du Conseil d'administration à ses quarante-cinquième et quarante-sixième réunions,
3. Approuve les conclusions et recommandations de l'évaluation externe, en particulier celles portant sur la nécessité urgente de procéder à un repositionnement de l'Institut;
4. Réaffirme que le mandat et la mission de l'Institut restent pertinents, mais souligne que l'Institut devrait renforcer sa coopération avec les autres instituts des Nations Unies et les autres organismes de formation nationaux, régionaux et internationaux;
5. Réaffirme qu'il importe d'adopter une approche globale et coordonnée des programmes de recherche et de formation en Afrique, dans le cadre d'une gestion cohérente et effective axée sur les résultats et d'une répartition des tâches entre les principales organisations régionales et les autres instituts de formation et de recherche du continent;
6. Donne au Secrétaire exécutif de la CEA, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, mandat de prendre toutes les mesures nécessaires au repositionnement de l'Institut. À cet égard, il convient d'accorder la priorité à la prise en charge directe de la gestion de l'Institut, à la revitalisation de ses organes

- délibérants, en particulier le Conseil d'administration et le Comité scientifique, au remaniement de ses statuts et à l'élaboration d'un projet de budget-programme pour une période de transition de 12 mois. Les autres recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation externe et à l'occasion de la réunion extraordinaire du Conseil d'administration devraient également faire l'objet d'une attention particulière durant cette période de transition;
7. Exhorte les États membres à s'engager de façon plus résolue dans le processus de repositionnement de l'Institut, en particulier en apportant un appui significatif en termes de participation aux activités de l'Institut et de contribution financière à son budget;
 8. Demande au Secrétaire exécutif de la CEA, en concertation avec le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil d'administration, de faire des propositions pour atténuer les difficultés financières que connaît l'Institut, en tenant compte des modalités appliquées dans les instituts de formation des Nations Unies investis de missions similaires;
 9. Prie le Secrétaire exécutif de lui faire rapport sur la conduite du processus à la prochaine session de la Conférence.

859 (XLI) Charte africaine de la statistique

La Conférence des ministres,

Considérant l'importance des statistiques pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement ainsi que pour l'intégration socioéconomique, politique et culturelle de l'Afrique,

Considérant également l'importance des statistiques pour la prise de décisions dans les domaines politique, économique et social,

Notant qu'il importe de disposer de données de qualité, ce qui implique l'utilisation des normes et des règles internationalement reconnues, et que les statisticiens se conforment à un code de déontologie,

Se félicitant des progrès réalisés ces dernières années grâce aux nombreuses initiatives prises dans le domaine du renforcement et du développement des capacités statistiques par les États Membres aux niveaux national, régional et continental,

Rappelant la déclaration portant la cote AU/CAMEFII/Decl/II relative à l'élaboration d'une charte africaine de la statistique et à la création d'un fonds pour le développement de la statistique en Afrique, adoptée à la deuxième Conférence des ministres africains de l'économie et des finances de l'Union africaine qui s'est tenue à Yaoundé en novembre 2006,

Se félicitant de la décision du Conseil exécutif portant la cote EX.CL/Dec.330 (X), adoptée en janvier 2006 à Addis-Abeba, qui appelait la Commission de l'Union africaine à prendre toutes les mesures nécessaires pour élaborer une charte africaine de la statistique,

Convaincue de la nécessité de mettre en place un cadre réglementaire pour le développement de la statistique aux niveaux national, régional et continental,

1. Accueille avec satisfaction et approuve dans leur principe les objectifs, buts et principes professionnels énoncés dans le projet de charte,
2. Demande à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les membres du système africain de statistique, de consulter plus avant les experts juridiques au sujet du projet de charte,
3. Demande également à la Commission de l'Union africaine de présenter le projet de charte révisé au Conseil exécutif de l'Union africaine en application de la décision du Conseil portant la cote EX.CL/Dec.330 (X),
4. Demande en outre à la Commission de l'Union africaine de prendre toutes les mesures nécessaires, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et tous les membres du système africain de statistique, en vue de finaliser les études relatives aux mécanismes de mise en œuvre de la Charte et de créer un fonds pour le développement de la statistique en Afrique.

860 (XLI) Objectifs du Millénaire pour le développement

La Conférence des ministres,

Rappelant les résolutions de l'Union africaine adoptées au Sommet d'Accra en juillet 2007 et au Sommet d'Addis-Abeba en janvier 2008 qui demandent aux pays africains d'intensifier les efforts visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et qui invitent la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à soumettre à la Conférence des chefs d'État un rapport annuel d'étape et des statistiques connexes sur les progrès accomplis en Afrique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant également la résolution de l'Union africaine adoptée au Sommet de janvier 2008 qui invite la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à soumettre, chaque année au sommet de l'Union africaine un rapport d'activité (et des statistiques connexes) du Groupe de pilotage des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique,

Rappelant en outre le Document final du Sommet de l'Organisation des Nations Unies et l'examen à mi-parcours des progrès accomplis pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2005 et la Position commune africaine de l'Union africaine sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en 2005,

Rappelant que, dans les déclarations qu'elle a adoptées à Abuja en 2005 et à Addis Abeba en 2007, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique a estimé qu'il fallait absolument redoubler d'efforts pour atteindre les cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique,

Reconnaissant qu'il importe de mobiliser des ressources additionnelles pour accroître les investissements publics en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire en Afrique,

Reconnaissant les efforts que les pays déploient pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et saluant les succès enregistrés par un certain nombre de pays en ce qui concerne plusieurs des cibles,

Vivement préoccupée par la lenteur des progrès accomplis dans l'ensemble sur le continent en ce qui concerne les cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Encouragée par l'appui politique de haut niveau constamment manifesté en Afrique et au sein de la communauté internationale pour la réalisation des Objectifs du Millénaire,

Se félicite que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ait décidé récemment de mettre l'accent sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment de créer le Groupe de pilotage et le Groupe de travail pour la réalisation des Objectifs du Millénaire en Afrique, et de tenir en septembre 2008 une réunion de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement;

1. Applaudit la décision de l'Organisation des Nations Unies de promouvoir l'échange entre collègues et de renforcer la contribution de la coopération internationale aux efforts visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement par l'institution de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social et du Forum de la coopération pour le développement, et exhorte les États membres à participer activement aux travaux de ces instances;
2. Accueille avec satisfaction la résolution du Sommet d'Accra qui demande à la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement de faire rapport chaque année à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement sur les progrès accomplis dans la région pour atteindre les cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement;
3. Demande à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine d'utiliser, autant que faire se peut, des données nationales dans le rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et, à cet égard, demande aux États membres de mettre, dans les meilleurs délais, leurs données nationales à la disposition du Centre africain pour la statistique, de l'Unité de statistique de l'Union, africaine et du Département de la statistique de la Banque africaine de développement ;
4. Demande aux partenaires de développement de l'Afrique de tenir les engagements qu'ils ont pris d'accroître l'aide publique au développement accordée à l'Afrique en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;
5. Demande également aux pays africains de tenir leurs propres engagements consistant à accroître les allocations budgétaires destinées aux secteurs essentiels pour la réalisation des Objectifs du Millénaire, en particulier en allouant 10 % du budget à l'agriculture comme convenu dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et 15 % du budget à la santé comme convenu dans la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses connexes;
6. Prend note de la présentation sur la démarginalisation des pauvres par le droit et attend avec intérêt qu'elle soit achevée et soumise à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine;
7. Prend note avec satisfaction des efforts que déploie la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, pour promouvoir l'échange entre collègues et le partage de données d'expérience sur les Objectifs du Millénaire, grâce au Groupe de réflexion sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le développement;
8. Félicite la Commission économique pour l'Afrique d'avoir élaboré la Cartographie des Objectifs du Millénaire pour le développement et exhorte les États membres à l'utiliser pour l'établissement de leurs rapports et leurs activités de planification.

861 (XLI)

Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la décision AU/Dec.112 (VII) de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine réunie à Banjul, par laquelle la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont été chargées de coordonner et d'harmoniser leurs politiques en vue d'accélérer le processus d'intégration en Afrique,

Ayant à l'esprit que les activités concernant l'intégration régionale sont menées en vertu du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, de l'Acte constitutif de l'Union africaine, de la Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999 et du Plan d'action de Lagos,

Accueillant avec satisfaction le grand débat sur le Gouvernement de l'Union mené au cours de la neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Accra, et la Déclaration d'Accra visant à accélérer l'intégration économique et politique du continent,

Se félicitant des progrès accomplis par les pays africains dans leurs efforts d'intégration, en particulier dans les domaines du commerce, de la convergence macroéconomique, des infrastructures et des technologies de l'information et de la communication, et ce malgré les nombreux problèmes auxquels ils ont à faire face,

1. Prie la Commission de l'Union africaine de continuer, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et les communautés économiques régionales, de poursuivre la mise en œuvre du programme d'intégration régionale;
2. Invite les États membres africains à redoubler d'efforts dans les domaines essentiels pour l'intégration, tels que le développement des infrastructures, et prie les banques sous-régionales de développement existantes de jouer un rôle majeur dans le financement des projets infrastructurels;
3. Invite également la Commission de l'Union africaine à accélérer la création des institutions financières panafricaines, en particulier la Banque africaine d'investissement, afin de combler le déficit financier;
4. Se félicite de la proposition du secrétariat de créer un observatoire de l'intégration régionale en Afrique qui servira de plate-forme d'échange des connaissances et des pratiques exemplaires en matière d'intégration régionale;
5. Se félicite également que la Commission économique pour l'Afrique et l'Union africaine aient publié conjointement le rapport intitulé *État de l'intégration régionale en Afrique* et invite les États membres et les communautés économiques régionales à s'approprier ce rapport en fournissant les données et autres informations nécessaires à sa publication.

B. DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE CONJOINTE

Nous, Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, avons tenu la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba du 31 mars au 2 avril 2008.

1. Nous félicitons la République fédérale démocratique d'Éthiopie qui a célébré un nouveau millénaire en 2007, composante de l'héritage africain, reconnue aux termes de la résolution 61/270 de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Déclaration que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adoptée à ce sujet en janvier 2007.
2. Nous félicitons également la Commission économique pour l'Afrique à l'occasion de son cinquantième anniversaire et saluons son attachement et sa contribution au développement économique et social de l'Afrique.
3. Nous rappelons la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000 et les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, tenue en 2002; du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ; du Sommet mondial de 2005 ; du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur le financement du développement de 2005; de la deuxième Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de notre Déclaration à la clôture de la quarantième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, qui constituent d'importants indicateurs des efforts que nous devons déployer pour améliorer les conditions de vie de nos populations.
4. Nous renouvelons notre engagement en faveur des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui constituent le cadre commun pour le développement et le partenariat mondial.
5. Rappelant le thème de la réunion annuelle conjointe «*Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI^e siècle*», nous notons avec satisfaction que la croissance récente de l'Afrique est encourageante, bien qu'elle ait eu un impact limité sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des stratégies visant à atteindre une croissance soutenue, partagée et généralisée afin d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et de relever effectivement les défis du XXI^e siècle.

Croissance et emploi

6. Nous réitérons notre engagement à mettre explicitement la création d'emplois au cœur de nos politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental, en vue d'assurer une croissance durable et de réduire la pauvreté.

7. Nous reconnaissons que les connaissances scientifiques sont un facteur essentiel pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté et pour la compétitivité de nos économies au XXI^e siècle. Nous sommes donc préoccupés par la faiblesse du système d'enseignement supérieur et du secteur de la science et de la technologie. Nous nous efforcerons, en étroite collaboration avec les ministres des autres départements, de mobiliser des ressources suffisantes pour améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation et diffuser le savoir, la science et la technologie, afin de créer et renforcer des compétences et des capacités tout en faisant fond sur les capacités existantes afin de préparer nos économies à bien se comporter au XXI^e siècle. Nous reconnaissons également le rôle important du secteur privé à cet égard et nous continuerons de rechercher et d'adopter des mesures propres à renforcer la contribution du secteur privé à la croissance et à la création d'emplois.

8. Nous reconnaissons également l'importance d'une amélioration de la gestion des ressources naturelles pour la croissance et le développement en Afrique. À cet égard, nous encouragerons l'adoption de principes de bonne gouvernance dans les activités extractives. Par ailleurs, nous approuvons en vue de leur adoption et de leur application les recommandations de l'examen des ressources minières effectué par la Commission économique pour l'Afrique à l'occasion de la dernière réunion de la Grande Table organisée conjointement avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement en février 2007, notamment l'intégration de la gestion des ressources naturelles au programme du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

9. Par ailleurs, nous soulignons l'importance des statistiques pour les politiques favorisant la croissance et l'emploi. Nous saluons les initiatives que la Commission de l'Union africaine a prises en vue d'élaborer une charte africaine de la statistique. Nous nous félicitons des efforts que déploient la majorité de nos pays pour participer à la série de recensements de la population de 2010 et nous allons promouvoir l'utilisation accrue des statistiques aux fins de la planification. À cet égard, nous nous engageons à collaborer avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement sur tous les plans notamment en ce qui concerne la fourniture régulière et en temps voulu de données nationales pour harmoniser et promouvoir la statistique et le renforcement des capacités statistiques en Afrique.

10. Nous sommes conscients des contraintes que la faiblesse des infrastructures fait peser sur la croissance et l'emploi. Nous rappelons par conséquent les décisions prises par la deuxième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement tenue à Accra en 2007 sur le thème de l'énergie et de l'infrastructure et nous engageons à accroître les investissements dans l'infrastructure, y compris les multiples modes de transport, pour favoriser une croissance rapide et la création d'emplois.

11. Nous reconnaissons la très grande interdépendance des pays et sommes conscients que les événements qui interviennent dans d'autres parties du monde peuvent présenter des possibilités autant que des défis en ce qui concerne la croissance et l'emploi dans notre région. À cet égard, nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine d'entreprendre une étude sur les répercussions en Afrique d'un ralentissement éventuel de l'économie américaine et de la crise mondiale des crédits hypothécaires à haut risque, et d'en présenter les conclusions à notre prochaine Conférence.

12. Nous saluons les nouvelles possibilités d'accélération de la croissance et de création d'emplois découlant du développement rapide de la coopération Sud-Sud. Nous accueillons avec satisfaction les enseignements en matière d'orientation et de manœuvre budgétaire tirés des succès

d'un certain nombre de pays du Sud. Nous nous engageons par conséquent à tirer pleinement parti des possibilités offertes par la coopération Sud-Sud.

Hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires

13. La hausse des prix du pétrole représente un défi tant pour les pays exportateurs de pétrole que pour les pays importateurs. Nous estimons nécessaire que les pays recherchent d'autres sources d'énergie, compte tenu du caractère non renouvelable des ressources gazeuses et pétrolières. Nous rappelons la décision de nos chefs d'État et de gouvernement d'envisager la création d'un fonds pétrolier africain pour fournir une assistance aux pays importateurs de pétrole à faible revenu.

14. La récente flambée des prix internationaux des produits alimentaires, qui pourrait être une évolution structurelle dont les répercussions s'inscrivent dans le long terme, constitue une menace grave pour la croissance, la paix et la sécurité en Afrique. En même temps, nous notons que la hausse des prix des produits alimentaires présente des opportunités d'accroissement de la production alimentaire dans certains de nos pays. Nous envisagerons les politiques et mesures appropriées pour atténuer les effets de l'augmentation des prix des produits alimentaires sur le niveau de vie, en particulier des groupes vulnérables, tout en exploitant les possibilités d'accroissement de la production alimentaire présentées par ce phénomène.

15. Face à la hausse des cours du pétrole, nous exhortons la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à achever dès que possible l'étude de faisabilité du fonds pétrolier africain et nous demandons en outre aux institutions continentales comme la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement de fournir à nos pays des plateformes et réseaux d'échanges d'expériences concernant la gestion des ressources naturelles.

16. Pour faire face à la récente flambée des prix des denrées alimentaires, nous nous engageons à prendre des mesures vigoureuses pour mettre en œuvre tous les volets du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, dans le but de parvenir à la transformation structurelle du secteur agricole et de promouvoir le commerce intra-africain et l'intégration régionale.

Gouvernance et édification d'États compétents

17. Nous félicitons S.E. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie et Président de l'Union africaine, de nous avoir présenté un exposé très inspiré sur la nécessité pour les États africains d'instaurer la bonne gouvernance et un État compétent s'ils veulent relever avec efficacité les défis en matière de développement économique et social durable.

18. Nous sommes conscients des progrès qui ont été faits au cours de ces dernières années en matière de bonne gouvernance sur le continent. Nous prenons note avec satisfaction de l'attachement de nos dirigeants à la bonne gouvernance, comme en témoigne le nombre de plus en plus important de pays qui adhèrent au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Nous soulignons qu'il importe de consolider et de renforcer les résultats enregistrés jusqu'à présent. À cet égard, nous étudierons les moyens d'allouer des ressources suffisantes pour appuyer le Mécanisme d'évaluation, notamment en finançant le plan d'action national qui en découle et son intégration aux processus budgétaires et aux cadres d'action à moyen terme.

19. Nous reconnaissons le rôle de la décentralisation dans la promotion de la bonne gouvernance et de la croissance économique. Nous sommes conscients des défis que la décentralisation des structures administratives pose en matière de renforcement des capacités. À cet égard, nous prendrons des mesures, notamment le renforcement de la gestion financière dans les structures décentralisées du secteur public, tendant à réduire au maximum les risques que la décentralisation peut faire peser sur la bonne gouvernance et la croissance.

Démarginalisation des pauvres par le droit

20. Nous félicitons S.E. M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, de son exposé sur la démarginalisation des pauvres par le droit et prenons note des recommandations de la Commission sur la démarginalisation des pauvres par le droit. Nous reconnaissons que l'objectif visé est essentiel au développement économique et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction des récents travaux de la Commission, notamment l'élaboration d'un pacte social régional de démarginalisation des pauvres en Afrique. Nous attendons avec intérêt le rapport final de la Commission qui doit être présenté à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

Objectifs du Millénaire pour le développement

21. Nous nous félicitons des progrès jusqu'ici accomplis par certains pays vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous reconnaissons que la majorité de nos pays ont mis en place des plans de développement national et des stratégies de réduction de la pauvreté conformes aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Tout en saluant les progrès accomplis, nous notons avec préoccupation que la majorité de nos pays ne sont pas en voie de réaliser les Objectifs à la date fixée. En conséquence, nous nous engageons à accélérer la mise en œuvre de nos plans nationaux de développement et stratégies de lutte contre la pauvreté, à optimiser l'utilisation des ressources disponibles et à mobiliser des ressources additionnelles afin d'accroître les investissements du secteur public de manière à réaliser les Objectifs en temps voulu.

22. Nous félicitons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'avoir mis en place le Groupe de pilotage et le Groupe de travail pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Nous saluons la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement à leur Conférence de janvier 2008 d'entériner cette initiative et de l'appuyer.

23. Nous saluons également les décisions prises par le Secrétaire général de convoquer une réunion de haut niveau sur les Objectifs, parallèlement à la Réunion de haut niveau sur le développement de l'Afrique qui se tiendra en septembre 2008, pour mobiliser un appui supplémentaire en faveur de la réalisation des Objectifs en Afrique et pour promouvoir le développement général du continent. Nous nous engageons à prendre une part active à ces deux manifestations.

24. Nous saluons et approuvons la nouvelle initiative de l'Organisation des Nations Unies visant à promouvoir l'échange entre collègues et le partage de données d'expérience entre États Membres dans le cadre de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social. Nous saluons et approuvons également les efforts fournis par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir le rôle que joue la coopération internationale pour le développement par l'intermédiaire du Forum pour la coopération en matière de développement nouvellement mis en place au sein du Conseil

économique et social. Nous nous engageons à tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent ces deux initiatives et demandons à la Commission économique pour l'Afrique d'appuyer l'organisation des examens ministériels annuels au niveau régional et la participation active des États Membres à ces examens tant au niveau régional qu'au niveau mondial.

Financement à long terme de la santé publique

25. Nous nous félicitons de voir que le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida qui a accès au traitement a augmenté, passant de 100 000 en 2003 à 1,3 million en 2006. Nous notons avec préoccupation qu'il est nécessaire de faire face aux besoins financiers à long terme que cause cette pandémie ainsi que d'autres maladies comme la tuberculose et le paludisme. À cet égard, nous nous engageons, de concert avec les collègues qui interviennent dans ce secteur, à étudier les moyens d'élargir l'accès au traitement et d'intensifier les efforts visant à juguler la propagation de l'épidémie, d'autres maladies infectieuses et du paludisme.

Financement du développement

26. Nous notons que la prochaine conférence internationale d'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement se tiendra à Doha (Qatar) en novembre 2008. Nous reconnaissons l'importance de cet examen en ce qui concerne les efforts que nous déployons pour mobiliser des ressources additionnelles afin d'accroître les investissements des secteurs public et privé et d'accélérer les progrès accomplis pour réaliser nos objectifs de croissance et de développement. À cet égard, nous soulignons qu'il est indispensable pour notre région de préparer activement le prochain examen et nous prenons l'engagement de le faire.

- *Mobilisation des ressources financières intérieures*

27. Nous reconnaissons qu'il est indispensable de mobiliser des ressources financières au niveau national pour assurer une croissance et un développement durables. À cet égard, nous nous engageons à accroître les efforts visant à mobiliser l'épargne intérieure, renforcer nos systèmes financiers, juguler la fuite des capitaux, promouvoir une bourse panafricaine des valeurs et réduire les coûts de transaction sur les envois de fonds. Nous déterminerons les mesures à prendre pour garantir que les ressources nationales soient drainées vers des investissements productifs.

- *Promotion du commerce international*

28. Il est essentiel de renforcer les capacités dans le domaine du commerce pour que l'Afrique tire mieux parti des possibilités qui s'offrent dans le système commercial multilatéral. Nous avons examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative «Aide pour le commerce» et sommes préoccupés par la lenteur de ces progrès. À cet égard, nous nous engageons à prendre des mesures pour profiter pleinement de cette Initiative.

- *Renforcement de la coopération financière et technique internationale*

29. Nous nous félicitons de l'augmentation des flux d'aide publique au développement alloués par nos partenaires de développement traditionnels et nouveaux. Nous relevons, toutefois, que l'accroissement récent de l'aide publique au développement est dû à l'allègement de la dette et à l'aide humanitaire et ne représente donc pas des ressources supplémentaires aux fins du financement du développement. Nous exhortons nos partenaires de développement à honorer les

engagements qu'ils ont pris en 2005 dans la Déclaration de Paris tendant à améliorer l'efficacité de l'aide. Nous demandons également à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à aider nos pays à préparer la prochaine conférence internationale d'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey qui aura lieu à Doha (Qatar) en novembre 2008.

- *Dettes extérieures*

30. Nous reconnaissons que l'allègement de la dette a un impact positif sur le poids de la dette des pays africains mais nous continuons d'être préoccupés par le fait que les niveaux d'endettement demeurent trop élevés et ne cessent d'amoinrir la capacité de notre continent de financer son programme de développement. Nous prenons note des difficultés rencontrées par les pays ne bénéficiant pas de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) pour honorer les obligations qu'ils ont contractées au titre de la dette et mobiliser des ressources en vue de financer leurs programmes de développement et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous lançons un appel pour que les critères d'éligibilité au bénéfice de l'allègement de la dette soient appliqués avec plus de souplesse. Préoccupés en outre par le long délai entre le point de décision et le point d'achèvement, au titre de l'Initiative PPTE, nous demandons à nos créanciers d'assouplir les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de la dette afin de réduire ce délai.

31. Pour de nombreux pays, l'endettement demeure un moyen essentiel de financement du secteur public, de promotion de la diversification des structures de production et de généralisation de la croissance. Cependant, afin de maximiser sa contribution, nous comptons améliorer nos capacités et nos systèmes de gestion financière de la dette et du secteur public. Nous étudions les moyens d'assurer une gestion plus avisée de l'ensemble de nos ressources, de réduire le poids de la dette sur le budget en améliorant et en renforçant nos systèmes de collecte des recettes publiques et en élargissant et renforçant l'assiette fiscale. Nous demandons par conséquent à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine et aux autres organisations internationales compétentes de faciliter l'échange entre collègues et le partage de données d'expérience entre nos pays.

- *Questions systémiques*

32. Nous reconnaissons qu'il importe de renforcer la cohérence, la gouvernance et la fiabilité des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux. Nous engageons la communauté internationale à faire en sorte que les pays africains disposent de plus de voix dans la gouvernance des institutions internationales dont les décisions affectent leurs économies.

Changement climatique

33. Le changement climatique offre certes des possibilités mais représente surtout un obstacle pour le développement durable en Afrique. Nous sommes particulièrement préoccupés par les phénomènes de la désertification et de la déforestation. Nous réaffirmons notre engagement à intégrer effectivement des stratégies d'adaptation et d'atténuation dans nos cadres de développement national et régional et à les appliquer efficacement. Nous soulignons qu'il importe de soutenir les efforts de renforcement des capacités dans nos pays dans ce domaine, notamment la capacité de tirer parti des mécanismes de financement, en particulier du Mécanisme pour un

développement propre et du Fonds pour l'adaptation, et d'exploiter les nouvelles possibilités, dont le système d'échange de droits d'émission de carbone.

34. Nous invitons la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, à apporter son concours à la tenue des consultations visant à préparer la participation efficace de l'Afrique à la mise en œuvre de la feuille de route de Bali concernant les négociations multilatérales en vue d'un accord sur le régime climatique mondial de l'après 2012.

35. Nous accueillons avec satisfaction et avalisons l'initiative que la Commission économique pour l'Afrique a prise de créer le Centre africain pour la politique en matière de climat, qui sera l'organe directeur du Programme d'information climatique pour le développement en Afrique (ClimDev Afrique), et exhortons la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à prendre les mesures voulues pour assurer efficacement la mise en œuvre de ce programme.

36. Conformément à la décision prise par nos chefs d'État et de gouvernement à leur réunion au sommet sur la désertification, nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer son appui au Centre africain pour les applications de la météorologie au développement et son partenariat avec cette institution.

Nécessaire intégration régionale

37. Nous réaffirmons que l'intégration régionale est importante pour faire avancer le programme de développement de l'Afrique et que nous prendrons des mesures pour accélérer les progrès accomplis par l'intermédiaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres initiatives, y compris la rationalisation des communautés économiques régionales. Nous intensifierons les efforts pour promouvoir le développement de l'infrastructure régionale et le commerce intra-africain. À cette fin, nous redoublerons d'efforts pour accélérer la création des institutions régionales supplémentaires requises, afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets et des programmes d'intégration régionale. Nous nous engageons également à promouvoir la convergence macroéconomique au sein des communautés économiques régionales.

Motion de remerciements

38. Nous remercions S.E. M. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du Forum des chefs d'État et de gouvernement chargé de l'évaluation intra-africaine, qui a prononcé un discours d'ouverture mobilisateur. Nous adressons également nos remerciements au peuple et au Gouvernement éthiopiens pour leur générosité et l'hospitalité chaleureuse qui nous a été accordée pendant notre séjour à Addis-Abeba.

39. Nous remercions S.E. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie et Président de l'Union africaine, pour son excellent exposé qui a donné le ton d'un débat très fructueux et de vaste portée.

40. Nous remercions également nos invités de marque et les éminentes personnalités qui, par leurs exposés perspicaces et riches d'enseignements, ont enrichi nos débats:

- S.E. M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, qui a fait un exposé sur la question de la démarginalisation des pauvres par le droit.
- S.E. l'Ambassadeur Léo Mérorès, Président du Conseil économique et social, qui a fait un exposé sur l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social.
- M. Adebayo Adedeji, ancien Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et Président du Groupe d'éminentes personnalités du Mécanisme d'évaluation intra-africaine qui a fait un exposé sur la croissance, l'emploi et la pauvreté.
- M. Rajendra K. Pachauri, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et Directeur général de l'Institut de l'énergie et des ressources de l'Inde (TERI), qui a fait un exposé sur le changement climatique et le développement.

41. Nous félicitons S.E. M. Alpha Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine et S.E. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de faire preuve de perspicacité et d'esprit d'initiative.

42. Pour terminer, nous exprimons notre sincère gratitude à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine pour avoir organisé avec succès la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

C. Déclaration solennelle à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique

Nous, les ministres réunis à Addis-Abeba à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique,

Déclarons que depuis sa création il y a un demi-siècle, la Commission économique pour l'Afrique a enregistré d'importants résultats dans l'exercice de son mandat, qui consiste à soutenir le développement économique et social de ses États membres, à encourager l'intégration régionale et à promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique,

Reconnaissons que la Commission a toujours répondu effectivement aux demandes de ses États membres dans un environnement régional et mondial en mutation,

Réaffirmons que le mandat de la Commission économique pour l'Afrique reste pertinent et nous engageons à en appuyer et renforcer la mise en oeuvre effective,

Saisissons l'occasion de la commémoration de ce cinquantième anniversaire pour exprimer notre gratitude à tous ceux qui, hommes et femmes, ont œuvré et continuent d'œuvrer pour exécuter le mandat de la Commission.

Nous sommes conscients que :

La Commission économique pour l'Afrique a établi, en 50 ans, des partenariats étroits avec les pays de la région pour les aider à venir à bout des handicaps structurels, à transformer leurs économies et à s'approprier le programme de développement de la région,

La Commission économique pour l'Afrique a déployé des efforts qui ont abouti à l'établissement d'initiatives, d'institutions et de cadres nouveaux et importants en matière d'intégration régionale,

La Commission a été le fer de lance d'initiatives nouvelles et vitales visant à relever et à surmonter les difficultés socioéconomiques du continent,

La Commission a joué un rôle crucial pour ce qui est de formuler et de défendre des positions communes africaines devant des instances mondiales de décision ainsi que de définir de nouvelles approches du partenariat avec la communauté internationale,

Cela étant, nous gardons à l'esprit la dure réalité qu'il reste un long chemin à faire pour que les populations africaines puissent voir leur niveau de vie relevé et l'Afrique « revendiquer sa place dans le XXI^e siècle »,

Nous appuyons sans réserve l'optique adoptée par la Commission économique pour l'Afrique à l'occasion de son cinquantième anniversaire, qui consiste à faire une pause et nous demander si notre trajectoire de développement est sur la bonne voie, tout en réfléchissant au rôle futur du continent dans l'économie mondiale.

En conséquence, nous

Réaffirmons que la coopération et l'intégration sont indispensables pour accélérer le développement de l'Afrique et améliorer le bien-être des générations actuelles et des générations futures et constitueront une des pièces maîtresses de stabilité politique et de paix durable partout sur le continent,

Reconnaissons le rôle important que la Commission économique pour l'Afrique doit continuer de jouer pour aider les États à relever les défis socioéconomiques et promouvoir le programme d'intégration régionale,

Renouvelons notre appui à la Commission telle que repositionnée, qui constitue un forum capital pour bien faire face à l'évolution des besoins de ses États membres,

Soulignons qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources régionales, afin de répondre aux priorités du continent dans le domaine du développement,

Nous engageons à soutenir sans réserve la Commission économique pour l'Afrique dans ses efforts de développement général de ses activités pour obtenir des résultats en mettant l'accent sur les deux piliers de son action, à savoir promouvoir l'intégration régionale pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux.

Annexe II

RAPPORT DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'EXPERTS DE LA PREMIÈRE RÉUNION ANNUELLE CONJOINTE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Introduction

1. La vingt-septième réunion du Comité d'experts de la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA s'est tenue à Addis-Abeba du 26 au 29 mars 2008. Les observations liminaires ont été faites par les personnalités suivantes: M. Getachew Adem, Chef du département chargé de la planification du développement et de la recherche en matière de développement au Ministère des finances et du développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la Conférence des ministres de la CEA; M. Paul Ekorong, Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et Chargé d'affaires de l'Ambassade de la République du Cameroun à Addis-Abeba; M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine; et M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Le discours d'ouverture a été prononcé par S.E.M. Mekonnen Manyazewal, Ministre d'État aux finances et au développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

A. Participation

2. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Léone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales (CER) suivantes étaient également représentées : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Commission de l'océan Indien (COI), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

4. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds monétaire international (FMI), Union internationale des télécommunications (UIT), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Fonds international de développement agricole (FIDA), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Union postale universelle et Banque mondiale.

5. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés par des observateurs: Autriche, Chine, Danemark, Finlande, Inde, Italie, Pays-Bas, Suède et Fédération de Russie. Des observateurs représentant la Palestine étaient également présents.

6. Les entités ci-après étaient également représentées par des observateurs : Action Aid International, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, African Center for Development and Strategic Studies, Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (CAFRADES), African Public Health Development Trust, Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, African Futures Institute, African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD), Africa Monitor, Africa Research and Resource Forum (ARRF), Association des banques centrales africaines (ABCA), Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), Banque des États d'Afrique centrale (BEAC), Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Department for International Development (DFID), les Amis de la CEA, Femmes Africa Solidarité, Global Call to Action Against Poverty, Institut international de recherche alimentaire, Agence japonaise de coopération internationale (JICA), Ligue des États arabes, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Agency for International Development des États-Unis (USAID), Mission des États-Unis auprès de l'Union africaine, Campagne pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et MWENGO.

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail suivants:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.

3. Adoption du projet d'ordre du jour et de programme de travail.
4. Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale de l'Afrique.
5. Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique.
6. Suite donnée aux conférences précédentes:
 - *Suite donnée à la dernière session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique/quarantième session de la Commission: Rapport annuel sur les activités de la CEA, 2008;*
 - *Suite donnée à la dernière session de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA (CAMEF II).*
7. Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'UA et l'ONU:
 - *Charte africaine de la statistique;*
 - *Changement climatique: perspectives africaines sur un accord pour l'après 2012;*
 - *Examen régional du financement du développement: impressions des pays africains sur le Consensus de Monterrey- résultats d'une enquête;*
 - *Examen des progrès accomplis pour réaliser les OMD en Afrique;*
 - *Examen régional de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social.*
8. Questions sectorielles:
 - *Principales questions commerciales:*
 - *Négociations relatives aux accords de partenariat économique: évaluation comparative des accords provisoires;*
 - *Aide pour le commerce: progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative et rapport sur le mandat confié à la Commission économique pour l'Afrique;*
 - *Coordination de l'action menée en vue de renforcer les capacités statistiques en Afrique: perspective africaine;*
 - *Science et technologie au service du développement: document final et recommandations de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique;*
 - *Appui du système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD.*
9. Questions statutaires:
 - *Rapport de la CEA sur l'évaluation extérieure de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP);*
 - *Projet de cadre stratégique / plan – programme biennal de la CEA pour la période 2010-2011.*
10. Présentation et examen du thème: relever les nouveaux défis de développement de l'Afrique au XXI^e siècle.

11. Questions diverses.
12. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution.
13. Clôture de la réunion.

Élection du Bureau

8. Le Comité a élu à l'unanimité le nouveau Bureau suivant :

Président	Éthiopie
Premier Vice-Président	Tchad
Deuxième Vice-Président	Algérie
Troisième Vice-Président	Côte d'Ivoire
Rapporteur	Swaziland

9. L'élection des membres du Bureau s'est déroulée dans un contexte de transition pour la réunion conjointe, qui se tenait pour la première fois. Les secrétariats de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) se rencontreraient ultérieurement pour fixer les règles et procédures concernant la composition du Bureau des futures réunions conjointes de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains, de la planification et du développement économique de la CEA.

C. Compte rendu des travaux

Allocutions d'ouverture

10. Dans son discours d'ouverture, M. Paul Ekorong, Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la deuxième Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (CAMEF II), a souhaité la bienvenue aux participants et les a informés des résultats de ladite CAMEF II, tenue à Yaoundé (Cameroun) en novembre 2006. La Conférence avait pour principal objectif d'examiner les principaux problèmes et défis économiques ci-après qui se posent aux pays africains et de faire des recommandations à ce sujet : la marche à suivre pour accélérer la création des trois grandes institutions financières (prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine), à savoir la Banque centrale africaine (BCA), la Banque africaine d'investissement (BAI), le Fonds monétaire africain (FMA) ; la Feuille de route relative au processus de rationalisation des communautés économiques régionales (CER) ; le rapport de la réunion des directeurs généraux des douanes africaines, l'examen de l'initiative Aide pour le commerce ; le développement de la microfinance en Afrique et sur l'élaboration de la Charte africaine de la statistique.

11. Les pays africains avaient fermement soutenu la création de ces trois institutions financières continentales et diverses modalités pour assurer leur bon fonctionnement avaient été étudiées. S'agissant de la rationalisation des CER, la Conférence avait recommandé un examen approfondi des avantages et des inconvénients liés à l'appartenance à plusieurs d'entre elles. Elle avait aussi souligné la nécessité de renforcer la coordination entre les CER, notamment entre les huit reconnues; d'associer les ministres des finances et de la planification aux négociations

commerciales en cours, particulièrement en ce qui concerne les questions douanières; de créer des comités nationaux sur l'aide pour le commerce; de promouvoir la diversification de la production; d'améliorer la qualité des produits africains; d'intégrer le commerce dans les politiques et programmes nationaux; de promouvoir la microfinance en créant un mécanisme de refinancement; d'encourager l'échange de pratiques optimales et de mettre en place une charte africaine de la statistique, en même temps qu'un fonds pour le développement de la statistique.

12. M. Getachew Adem, Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, a souhaité la bienvenue aux participants et indiqué que l'organisation de réunions conjointes entre les deux institutions allait dans la bonne direction, étant donné la nécessité pour elles de coopérer afin de relever les défis qui leur étaient communs. Il a rappelé quelques-unes des importantes recommandations de la vingt-sixième réunion du Comité d'experts de la CEA en mars 2007 et passé en revue les progrès accomplis dans leur mise en œuvre. Le Bureau et le secrétariat avaient, depuis cette dernière réunion du Comité, obtenu, dans plusieurs domaines critiques, des résultats significatifs, dont les plus importants ont été: l'organisation à Accra, en mai 2007, de la Conférence ministérielle sur le financement du développement, qui avait pour thème: «*L'infrastructure au service de la croissance: le défi énergétique*»; la participation de certains pays africains au premier Examen annuel ministériel d'évaluation des progrès accomplis pour réaliser les OMD, tenu à Genève; l'appui apporté à de nombreux pays dans la préparation de leurs stratégies nationales de développement conformes aux OMD et à d'autres objectifs analogues et, enfin, la mise au point de la *Cartographie des OMD*, instrument de planification et de suivi des progrès vers la réalisation des OMD au niveau des pays.

13. Tout au long de l'année, la Commission avait axé ses programmes de promotion, de recherche et de formation en appui aux OMD sur les questions concernant la réduction de la pauvreté, la statistique, le développement social, les négociations commerciales, l'information, la science et la technologie, la parité entre les sexes, la gouvernance et l'administration publique et les changements climatiques. Elle avait aussi continué à contribuer au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et à lui apporter son soutien technique, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD. En outre, la CEA participait activement aux travaux du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique et du Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique, mis en place, en septembre 2007, par le Secrétaire général de l'ONU, dans le but de mobiliser des ressources et de maintenir l'appui international en vue de la réalisation des OMD en Afrique. Le Secrétaire exécutif de la CEA était membre de ce dernier Groupe, tandis que le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Banque africaine de développement étaient membres du Groupe de pilotage.

14. S'agissant du thème de la réunion, le Président a fait observer que l'Afrique devait relever les défis immédiats et à long terme auxquels elle était confrontée pour pouvoir améliorer les conditions de vie de sa population et accélérer la réalisation des OMD dans la région. Il a donc demandé au Comité d'examiner d'un œil critique les possibilités d'action et de recommander des mesures efficaces à cet égard.

15. En conclusion, le Président a remercié ses collègues du Bureau et tous les membres du Comité de l'excellente coopération dont il avait bénéficié pendant son mandat de Président du Bureau. Il a également félicité le Secrétaire exécutif et tout le personnel de la CEA pour le travail considérable accompli tout au long de l'année écoulée pour repositionner la Commission et faire avancer l'exécution du programme de développement de l'Afrique.

16. M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques à la Commission de l'Union africaine, a rappelé que la décision de tenir des réunions conjointes avait été prise lors de la deuxième réunion de la Conférence des ministres africains des finances, tenue à Yaoundé en novembre 2006, puis approuvée par le sommet de l'Union africaine tenu en janvier 2007. Cette première réunion conjointe était importante pour le partenariat entre la CEA et la Commission de l'Union africaine et l'orateur a félicité M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, pour sa vision, son engagement et son rôle moteur dans l'organisation de ladite réunion. Le Commissaire attachait une grande valeur à la collaboration entre les deux institutions et se réjouissait à l'idée de la voir se développer. Il a félicité le Secrétaire exécutif et tout le personnel de la CEA à l'occasion du cinquantenaire de la Commission et a salué le rôle fondamental qu'elle avait joué depuis sa création pour le développement du continent. Il lui a demandé de continuer à apporter son appui à l'Union africaine et à son programme le NEPAD.

17. Le thème de la Conférence n'aurait pas pu être choisi à un moment plus opportun. La création d'emplois était encore une difficulté majeure pour l'Afrique au XXI^e siècle, ce qui conduisait à s'inquiéter au sujet de la capacité du continent à parvenir à réduire la pauvreté. Pour s'attaquer à ce problème, les chefs d'État et de gouvernement africains avaient adopté la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, adoptés en 2004.

18. Étroitement liée à l'emploi, la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie ne devrait pas être considérée comme un phénomène temporaire, mais être saisie dans toute sa complexité. Certains des facteurs responsables de cette hausse étaient liés au climat, alors les changements climatiques étaient un autre problème à résoudre. Les chefs d'État et de gouvernement africains avaient donc, lors de leur sommet en janvier 2007, invité les pays africains à élaborer des politiques et des stratégies pour lutter contre cette menace. La Commission de l'UA, la CEA et le Système mondial d'observation du climat (SMOC) avaient lancé un plan d'action intitulé «ClimDev-Afrique» qui visait à intégrer les informations climatiques dans les processus de prise de décisions. Autre fléau qui avait également suivi l'Afrique au XXI^e siècle: la pandémie de VIH/sida. À cet égard, le Comité souhaiterait peut-être examiner les modalités et les options envisageables pour que les pays africains accroissent les crédits budgétaires alloués à la santé de façon qu'ils atteignent au moins le minimum de 15% fixé dans la Déclaration d'Abuja de 2001.

19. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a fait observer que leur présence était une marque forte de soutien à l'idée de tenir des réunions conjointes de la Conférence des ministres africains des finances (CAMEF) de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Il a remercié les membres et les présidents des deux bureaux sortants et a rendu hommage à la générosité de leurs pays - Cameroun et l'Éthiopie - qui avaient accueilli les deux dernières réunions. Il a également remercié les membres des deux bureaux de leur contribution.

20. La réunion en cours revêtait de l'importance car elle amènerait une synergie et une cohérence plus grandes pour aborder les problèmes économiques et sociaux de l'Afrique, ainsi qu'une collaboration plus étroite entre les deux institutions. En outre, elle coïncidait avec le cinquantenaire de la CEA. Alors que le thème de la dernière réunion de la Conférence des ministres de la CEA - *Accélérer la croissance et le développement de l'Afrique pour réaliser les OMD* - était encore pertinent, le Comité devait continuer à chercher des idées pour relever les nouveaux défis,

qui pouvaient entraver la réalisation des OMD, d'où le thème de la réunion de la Conférence de cette année - *Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI^e siècle*.

21. Le Secrétaire exécutif a insisté sur la nécessité de maintenir la croissance à une moyenne de 7% par an pour pouvoir réaliser les OMD, l'amélioration récente de la croissance en Afrique ne s'étant pas encore traduite par des créations d'emplois ou une réduction de la pauvreté significatives. La croissance et l'emploi étaient au cœur du problème de la pauvreté en Afrique car la création d'emplois décents était le meilleur moyen d'améliorer les conditions de vie dans les pays africains. La croissance et le plein emploi en Afrique ne seraient possibles que si l'on s'attachait à améliorer la gouvernance et instaurer un État compétent, à autonomiser les pauvres et créer de la richesse et à lutter contre le changement climatique et l'augmentation des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Une direction audacieuse et imaginative était nécessaire pour lutter contre ces problèmes et faire avancer le programme de développement de l'Afrique.

22. Décivant aux participants les nouvelles politiques et initiatives du secrétariat, le Secrétaire exécutif a mis en relief les activités de la CEA en matière de changements climatiques, notamment la création prévue du Centre africain pour la politique en matière de climat à la CEA, qui serait une émanation du programme ClimDev-Afrique. Le Centre serait créé en partenariat avec l'Institut de l'énergie et des ressources de l'Inde (TERI) et un accord à cet effet devait être signé avec M. Rajendra Pachauri, Directeur général du TERI, pendant la réunion de la Conférence des ministres. Le Secrétaire exécutif a également mis en lumière certaines grandes réussites du secrétariat dans des domaines tels que la statistique, les finances, le commerce, la science et la technologie, la parité et la gestion des connaissances, y compris les mesures prises pour renforcer les bureaux sous-régionaux de la CEA afin de leur permettre d'apporter un appui efficace aux CER. Les activités de la CEA dans ce domaine s'accompagnaient d'efforts visant à renforcer la collaboration avec une vaste gamme de partenaires, dont l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les CER, d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires bilatéraux et des institutions de recherche ou établissements universitaires, pour la mise en œuvre du *Plan d'activités de la CEA 2007-2009*.

23. Dans son allocution liminaire, S. E. M. Mekonnen Manyazewal, Ministre d'État aux finances et au développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion. Il a déclaré que cette dernière était importante pour trois raisons. Premièrement, c'était la première réunion conjointe des comités d'experts de l'Union africaine et de la CEA. Deuxièmement, c'était aussi la première réunion qui se déroulait pendant le Millénaire éthiopien, qui avait reconnu aussi comme étant le Millénaire africain. Troisièmement, elle coïncidait avec le cinquantenaire de la CEA.

24. Le Ministre d'État a estimé que le thème de la réunion était à la fois pertinent et opportun car il donnait l'occasion d'examiner et de définir les problèmes qui perduraient et, à partir des données d'expérience partagées, d'examiner les meilleurs moyens de les résoudre. Les débats sur ce thème feraient fond sur les travaux antérieurs du Comité et de la Conférence et permettraient aux participants de bien examiner les thèmes des précédentes conférences dans leur ensemble. La difficile tâche d'accélérer la croissance et de réaliser les OMD exigeait des approches multisectorielles et des efforts combinés.

25. Si les pays africains ne pouvaient pas tous adopter le même schéma directeur, ils n'en devaient pas moins tirer des enseignements de l'expérience des autres pays du continent et identifier les facteurs de réussite pour les adapter aux circonstances locales. Le financement de

développement étant indispensable pour accélérer la croissance et réaliser les OMD, les pays africains devaient faire davantage pour accroître la mobilisation des ressources intérieures, élargir et approfondir les réformes pour amener les taux de croissance annuels à 7% afin de réduire la pauvreté et assurer un climat favorable à une croissance généralisée sous l'impulsion du secteur privé, notamment en renforçant les investissements dans les infrastructures, les soins de santé, l'éducation, l'égalité des sexes et le renforcement des capacités. L'Afrique avait également besoin de repenser sa collaboration avec ses partenaires de développement afin de garantir qu'ils respectent leurs engagements de doubler l'aide versée au continent d'ici à 2010 et que le financement des priorités de développement du continent sera durable et prévisible.

26. L'Éthiopie avait élaboré des politiques, des stratégies et des programmes appropriés pour accélérer la croissance et lutter contre la pauvreté. Regroupés dans un plan quinquennal (PASDEP) (2005/2006-2009/2010), ils s'articulaient autour des stratégies suivantes: constitution d'une capacité de mise en œuvre ouverte à tous; forte accélération de la croissance et multiplication des possibilités d'emploi; réalisation d'un équilibre entre le développement économique et la croissance démographique; libération du potentiel des femmes éthiopiennes; renforcement de l'infrastructure du pays; mise en valeur des ressources humaines; et gestion des risques et de la volatilité. Le pays était en voie de réaliser ces objectifs ayant maintenu le taux annuel de croissance à une moyenne supérieure à 10% au cours des quatre années précédentes. Il avait aussi réalisé des progrès semblables pour améliorer le cadre général et institutionnel en vue de la croissance et du développement et continuait à collaborer étroitement avec ses partenaires de développement pour relever les défis auxquels il était confronté.

Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale de l'Afrique [point 4 de l'ordre du jour] [E/ECA/COE/27/3, AU/CAMEF/EXP/3 (III)]

27. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le document intitulé *Étude des conditions économiques et sociales en Afrique en 2007*, publié sous la cote E/ECA/COE/27/3, AU/CAMEF/EXP/3 (III), et a informé le Comité que la croissance du PIB de l'Afrique était passée de 5,7% en 2006 à 5,8% en 2007, ce qui s'expliquait principalement par une forte demande mondiale et les prix élevés des produits de base, ainsi que par la stabilité macroéconomique, l'accroissement des flux de capitaux, l'allègement de la dette et les bons résultats de secteurs non pétroliers comme l'agriculture et le tourisme. L'Afrique avait également connu une amélioration de la stabilité politique, bien que la paix soit encore fragile dans certaines parties du continent. La croissance variait considérablement en fonction des pays et des régions et sa moyenne sur le continent était en dessous du seuil nécessaire pour la réalisation des OMD. En outre, une croissance généralisée était un problème fondamental car la croissance demeurait alimentée par quelques secteurs dont le potentiel de création d'emplois était faible. C'était la raison fondamentale pour laquelle la croissance enregistrée ne s'était pas encore traduite par une création significative d'emplois, une réduction de la pauvreté et le développement social, en particulier pour les groupes socialement vulnérables comme les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés.

28. L'*Étude* faisait observer qu'alors que la stabilité macroéconomique s'était améliorée dans la plupart des pays, il restait plusieurs problèmes à résoudre, notamment la viabilité du l'équilibre du budget et de la balance extérieure des pays importateurs de pétrole, les tensions inflationnistes, l'appréciation de la monnaie et ses effets négatifs sur la compétitivité internationale, ainsi que la viabilité de la dette extérieure, même pour des pays qui avaient bénéficié d'un allègement.

29. Le rapport faisait remarquer que malgré l'amélioration notable de certains indicateurs du développement social, les progrès en vue de la réalisation des OMD étaient encore relativement lents. Les niveaux de pauvreté étaient encore élevés, les taux de scolarisation dans le primaire étaient en dessous des cibles, la mortalité infantile et maternelle était encore forte, et le VIH/sida demeurait un grave problème dans de nombreux pays. En outre, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés faisaient face à de grosses difficultés pour participer à l'économie. Des stratégies spéciales étaient donc nécessaires pour répondre aux besoins de ces groupes vulnérables.

30. La croissance économique devrait atteindre 6,2% en 2008, en partie grâce à une demande élevée de produits de base exportés par l'Afrique générée par la croissance vigoureuse en Asie, la poursuite d'une gestion macroéconomique efficace et l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité en Afrique. Les perspectives de croissance de l'Afrique faisaient tout de même face à certains risques, notamment un ralentissement accentué de l'économie aux États-Unis qui se répercuterait sur les économies européennes et se traduirait par une baisse de la demande et des prix des produits de base au niveau mondial. En outre, les cours élevés du pétrole causeraient une aggravation des déséquilibres financiers et extérieurs dans les pays importateurs, alors que l'insuffisance des infrastructures et l'irrégularité de l'approvisionnement énergétique continueraient à poser de graves obstacles à la croissance. Enfin, l'apparition de troubles politiques et sociaux dans certains pays était un risque sérieux.

31. Au cours des débats qui ont suivi, le Comité a souligné l'importance des questions abordées dans l'enquête et mis en exergue le rôle de la diversification dans la promotion d'une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté. Il a noté avec satisfaction la forte croissance récente enregistrée dans des secteurs non pétroliers tels que le tourisme et l'agriculture, et insisté sur la nécessité d'accroître les investissements dans les infrastructures, en vue d'accélérer et de soutenir la bonne tenue de ces secteurs. Cependant, les participants ont estimé que l'enquête ne s'attardait pas suffisamment sur les questions suivantes notamment : le lien existant entre la croissance économique et l'élimination de la pauvreté, d'une part, et le développement social, d'autre part; les inégalités croissantes de revenu; la création de richesses en tant que modèle de développement; la nature intersectorielle du problème du VIH/sida et la féminisation du VIH et du sida; le développement des marchés financiers; la viabilité de la dette et l'accès aux marchés. Le secrétariat a informé le Comité que, par sa nature même, l'enquête n'avait pas vocation à s'étendre sur toutes les questions importantes de développement économique et social, mais plutôt à donner un aperçu des récentes tendances en matière de croissance et de développement social. Le secrétariat a aussi appelé l'attention du Comité sur le fait que d'autres rapports spécialisés seraient présentés à la réunion, concernant des questions sectorielles spécifiques comme l'intégration régionale, les OMD et le financement du développement. Le Comité a noté avec préoccupation qu'un certain nombre de pays ne disposaient pas des capacités statistiques nécessaires pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation des OMD.

32. Le Comité s'est inquiété des effets néfastes de la montée des cours du pétrole sur les pays importateurs de cette matière première, qui, pour réduire l'impact de l'inflation importée, accordaient de substantielles subventions à l'énergie, entamant ainsi leur croissance et limitant l'aptitude des pouvoirs publics à prendre des mesures en faveur des pauvres et, surtout, de la réalisation des OMD. Il a souligné qu'il était nécessaire de multiplier les efforts pour étudier et appliquer des stratégies destinées à réduire l'impact de la flambée des cours du pétrole sur les économies des pays importateurs. L'idée de créer un fonds en faveur des pays africains importateurs nets de pétrole avait été soulevée par le Gouvernement libyen et adoptée au Sommet de Khartoum. Une étude à ce sujet avait été lancée en août 2006 avec le soutien financier de la

Banque africaine de développement et de la Commission de l'Union africaine. Les résultats préliminaires avaient été soumis à la Conférence des ministres africains de l'énergie (réunie en décembre 2006 au Caire), qui avait décidé que l'étude devait être approfondie. Il a été signalé que cette étude était achevée et qu'une série de consultations seraient menées dans diverses régions pour faire un compte rendu aux États membres. Une réunion ministérielle serait par la suite organisée avant que des recommandations soient soumises à la prochaine session de la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'Union africaine.

33. Le Comité a reconnu que les pays exportateurs de pétrole ne profitaient pas pleinement de l'actuelle hausse des prix de cette matière première, hausse qui devrait être replacée dans un contexte de dollars constants et analysée surtout par rapport aux niveaux atteints lors du deuxième choc pétrolier (1979-1981). En outre, la dépréciation du dollar des États-Unis, principale monnaie pour les transactions sur le pétrole, réduisait les recettes d'exportation et la valeur des réserves des pays exportateurs d'énergie, de minéraux et de matières premières, qui réalisaient une grande partie de leurs achats en d'autres monnaies que le dollar. En somme, donc, l'environnement économique mondial entravait la croissance des économies africaines.

Recommandations

34. Le Comité a formulé les recommandations suivantes:

a) Il convient que l'étude s'étende davantage sur les stratégies susceptibles d'aider les pays à accélérer leurs progrès vers la réalisation des OMD. Il fallait examiner plus avant l'état de mise en œuvre des engagements en faveur du développement, comme ceux inscrits dans le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Paris, le Plan d'action de Ouagadougou et le NEPAD de l'Union africaine, en tant que cadre stratégique pour le développement du continent. L'accent devrait par ailleurs être mis sur des secteurs comme l'agriculture et le développement des infrastructures;

b) Le secrétariat devrait également, dans l'Étude, inclure des études de cas, faire rapport sur l'état de développement des infrastructures régionales et étendre l'analyse à d'autres indicateurs comme l'indice du développement humain et les résultats des secteurs non pétroliers. En outre, il convenait d'étudier davantage les problèmes propres à des pays ou régions, notamment les facteurs expliquant la récente appréciation de monnaies nationales, ainsi que les stratégies permettant d'avoir des taux de change plus compétitifs.

c) L'Étude devrait souligner l'obstacle que les changements climatiques représentent pour le développement durable.

d) L'Étude devrait aussi contenir des recommandations détaillées sur des démarches propres à atténuer l'impact de la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires, notamment sur les groupes socialement vulnérables.

Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique [point 5 de l'ordre du jour] [E/ECA/COE/27/4-AU/CAMEF/EXP/4(III)]

35. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le document E/ECA/COE/27/4-AU/CAMEF/EXP/4(III) intitulé «Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique». Il a présenté les grandes lignes de l'état de l'intégration

régionale en Afrique, notamment les principales décisions prises par l'Union africaine et les CER, ainsi que les activités et programmes que la CUA et la CEA avaient mis en œuvre à l'appui de la vision stratégique de l'Union tendant à l'unification et à l'intégration du continent.

36. Le Comité a félicité le secrétariat de la teneur du rapport et de la qualité de l'exposé. Il a accueilli avec satisfaction le grand débat sur le gouvernement de l'Union qui avait eu lieu lors de la neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenue à Accra et la Déclaration d'Accra tendant à accélérer de l'intégration économique et politique du continent. Il a noté que l'Afrique avait fait des progrès en matière d'intégration, particulièrement dans les domaines du commerce, de la convergence macroéconomique, des infrastructures et des TIC. Cela était corroboré au niveau sous-régional par le fait que certaines CER avaient adopté des instruments destinés à faciliter la libre circulation des personnes et des biens, pendant que d'autres étaient convenues d'appliquer un tarif extérieur commun, en vue de mettre en place des zones de libre-échange. La mise en commun d'installations de production d'électricité et la construction de gazoducs régionaux comptaient parmi les initiatives les plus importantes.

37. Malgré les progrès accomplis, un certain nombre de problèmes ne cessaient de ralentir le processus d'intégration régionale en Afrique en particulier les suivants: faible niveau des échanges intra-africains; connectivité médiocre du continent et autres barrières physiques à l'intégration; faible participation des populations au processus d'intégration; et non-systématisation de la prise en compte de l'intégration dans les politiques et stratégies nationales. En outre, davantage de recherches s'imposaient sur l'impact des accords de partenariat économique (APE) sur les initiatives d'intégration régionale en Afrique. Le secrétariat a été invité à prêter assistance à cet égard.

38. Il faudrait redoubler d'efforts pour intensifier le développement des infrastructures à travers le continent et construire les chaînons manquants du projet de route transafricaine. Le rôle important que jouaient les banques sous-régionales de développement dans le financement de projets d'infrastructures en Afrique devrait être renforcé et complété d'urgence par la mise en place de la banque africaine d'investissement, de la banque centrale africaine et du fonds monétaire africain.

39. Le développement des échanges intra-africains était une condition essentielle de la marche de l'Afrique vers l'intégration, le Comité a estimé que la non-complémentarité des systèmes de production demeurait un obstacle dans ce domaine. En outre, il faudrait prendre des mesures pour juguler d'autres problèmes que pourrait entraîner le libre-échange, tels que la contrebande et d'autres pratiques néfastes. Les États membres devraient veiller à ce que les activités transfrontières soient menées conformément aux dispositions législatives et réglementaires convenues, dans le souci d'instaurer un climat de confiance chez les opérateurs économiques et de garantir la transparence et la responsabilisation.

40. Le Comité a accueilli avec satisfaction la proposition faite par le secrétariat de mettre en place un observatoire régional de l'intégration en Afrique, qui servirait de cadre d'échange de connaissances et de pratiques exemplaires en la matière. Toutefois, pour que cette structure soit efficace, les centres nationaux de coordination, qui seraient chargés de recenser des études de cas et de collecter des informations utiles, devraient être renforcés.

41. Le Comité a accueilli avec satisfaction la publication du rapport conjoint de la CEA et de l'UA intitulé *État de l'intégration régionale en Afrique* et a engagé les États membres et les CER à

se l'approprier en fournissant les données requises et les informations aux fins de sa production. En outre, il était nécessaire de mener des recherches et d'établir un dialogue sur la rationalisation des CER.

42. Le Comité souhaitait que les rapports assurent, à l'avenir, une couverture appropriée et équilibrée de chaque CER, procèdent à une analyse approfondie des principaux défis de l'intégration régionale et accordent une place à des questions intersectorielles telles que la gouvernance, la paix et la sécurité, ainsi que leur impact sur le processus d'intégration. Cela nécessiterait une consultation et une communication plus étroites entre la CEA, la CUA, les CER et d'autres institutions s'intéressant à l'intégration régionale.

Recommandations

43. Le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- Il faudrait s'employer à accélérer la création de la Banque africaine d'investissement, de la Banque centrale africaine et du Fonds monétaire africain.
- Les États membres et les CER devraient fournir à la CEA et à l'UA les données et informations pertinentes pour l'établissement du rapport ARIA (État de l'intégration régionale en Afrique).
- Le secrétariat devrait aider les États membres et les CER à mettre en place des mécanismes appropriés pour assurer la transparence des activités transfrontières.
- La CEA et l'UA devraient mener de plus amples recherches sur l'impact des accords de partenariat économique sur l'intégration régionale en Afrique.

Suite donnée aux dernières conférences [point 6 de l'ordre du jour]

44. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné un certain nombre de questions statutaires ayant trait au suivi des dernières sessions des conférences de la CEA et de la CUA:

- Suite donnée à la dernière session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique : Rapport annuel de la CEA, 2008*

45. Au titre de cette subdivision du point 6 de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le document E/ECA/COE/27/5 intitulé «Rapport annuel de la CEA, 2008» et passé en revue les activités menées dans le cadre du suivi des principales décisions prises lors de la dernière session de la Commission en avril 2007. Il a mis en relief les principales réalisations de la CEA au cours de l'exercice biennal écoulé (2006-2007), avec un accent particulier sur les deux volets de son activité : *Promouvoir l'intégration régionale*, pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine et *répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux*. Il a également mis en lumière les initiatives de la CEA tendant à renforcer ses relations de partenariat avec différentes organisations afin d'avoir un plus grand impact et d'être plus efficace. Les résultats obtenus dans certains domaines d'activité de la CEA indiquaient clairement que le repositionnement, démarré en 2006, commençait déjà à porter ses fruits. En conclusion, le représentant du secrétariat a souligné que la mise en oeuvre des décisions de la dernière Conférence

des ministres de la CEA s'était traduite par un meilleur repositionnement de la Commission et il a lancé un appel aux États membres pour qu'ils apportent leur soutien à la CEA.

46. Le Comité a félicité la CEA des efforts qu'elle déployait pour renforcer ses relations de partenariat, notamment avec la CUA, la BAD et les CER, et mobiliser ses ressources, cela pouvant renforcer les capacités de la Commission en matière d'assistance aux États membres, en vue de la réalisation de leurs objectifs de développement, notamment les OMD. Il a reconnu l'importance du renforcement des capacités statistiques dans la promotion d'une planification et d'une prise de décisions fondées sur des données probantes et s'est félicité des efforts actuellement déployés pour renforcer le programme statistique de la CEA.

47. Le Comité a, en outre, félicité la CEA de son appui aux CER et du renforcement de ses bureaux sous-régionaux. Bien que des progrès aient été accomplis dans le renforcement de la coopération entre institutions, cela n'avait pas entraîné le développement de la coopération entre États. À ce propos, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, surtout entre partenaires en développement, devraient être favorisées, afin d'accélérer la croissance économique du continent. Il a été noté que des consultations plus étroites avec les États membres, notamment leurs représentants à Addis-Abeba, auraient enrichi le Rapport de la CEA, étant donné le caractère stratégique de ce document.

Recommandations

48. Le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- La CEA devrait continuer à renforcer ses capacités statistiques.
- La CEA devrait promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.
- La CEA devrait agir en consultation étroite avec les États membres lorsqu'elle établit ses documents stratégiques.

49. Les participants à la réunion ont pris note du Rapport annuel 2008 de la CEA.

ii. *Suite donnée à la dernière session de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA (CAMEF II) [AU/CAMEF/EXP/6(III)]*

50. Au titre de ce point subsidiaire, un représentant de la Commission de l'UA a présenté le document AU/CAMEF/EXP/6(III) intitulé *Suite donnée à la dernière session de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA (CAMEF II)*, en soulignant que la CAMEF II avait examiné les moyens d'accélérer le processus d'intégration en Afrique ainsi que des questions ayant trait à la création d'institutions financières africaines. Il a mis en relief les mesures prises pour mettre en oeuvre les décisions de la CAMEF II, notamment : la réalisation d'une étude sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et d'une étude conjointe AU/BAD sur la création d'un fonds africain de solidarité, à la lumière de la récente montée des prix du pétrole ; l'élaboration d'une charte africaine de la statistique ; la mise en place d'un fonds de développement de la statistique et d'une bourse des valeurs africaine. S'agissant des institutions financières africaines dont la création était prévue à l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine, les négociations menées par la Commission de l'UA dans la Jamahiriya arabe libyenne en janvier 2008 avaient débouché sur la signature de l'accord mettant en place le comité directeur de la Banque africaine d'investissement. De nouvelles négociations devaient être menées dans les mois à venir avec le Cameroun et le Nigeria, choisis pour accueillir le Fonds monétaire africain et la Banque centrale

africaine respectivement, cela ayant pour but d'accélérer la création et le fonctionnement des comités directeurs des deux institutions. Parallèlement, le recrutement d'un consultant chargé de diriger l'étude conjointe de la CUA et de l'Association des banques centrales africaines tendant à créer la Banque centrale africaine était bien avancé. Cette étude, qui devait être réalisée avant la fin de 2008, regrouperait des parties prenantes de la profession bancaire et accélérerait la création des deux institutions financières, qui étaient indispensables à l'intégration économique et au développement durable de l'Afrique.

51. Les participants à la réunion ont pris note du rapport de la deuxième Conférence des ministres africains de l'économie et des finances de l'Union africaine (CAMEF II).

Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'UA et l'ONU
(point 7 de l'ordre du jour)

52. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait cinq exposés sur la suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, et a mis en exergue les points suivants: Charte africaine de la statistique; changement climatique - évaluation de la Conférence de Bali; examen régional du financement du développement; examen des progrès accomplis pour réaliser les OMD en Afrique; examen régional de l'examen ministériel régional du Conseil économique et social.

i. Charte africaine de la statistique [E/ECA/COE/27/7-AU/CAMEF/EXP/7 (III)]

53. Un représentant de la Commission de l'Union africaine a fait le point sur la Charte africaine de la statistique, faisant observer que celle-ci avait été élaborée eu égard à l'importance pour tous les pays africains de disposer de statistiques de grande qualité, fiables, comparables et pertinentes pour leurs politiques, et à la nécessité impérieuse d'assurer l'intégrité des données. Compte tenu de la diversité des systèmes statistiques existants dans les différents pays d'Afrique, le Conseil exécutif de l'Union africaine avait décidé à sa dixième session, tenue à Addis-Abeba en 2007, de demander à l'Union africaine d'élaborer en concertation avec les membres du système africain de statistique une Charte africaine de la statistique. L'objet de la Charte était d'apporter une solution durable aux difficultés liées à l'harmonisation des statistiques en Afrique et de mettre en place un cadre régulateur pour le développement de la statistique. Élaborée par une équipe d'experts constituée de représentants des États membres, des communautés économiques régionales, des organisations panafricaines et des partenaires de développement, la Charte a été validée par les hauts responsables des organisations nationales et régionales africaines de statistique, réunis à Giseny (Rwanda) en juin 2007.

54. Le représentant de la Commission de l'Union africaine a fait observer que le préambule de la Charte soulignait l'importance du rôle des statistiques dans le suivi des activités de développement et a évoqué différentes initiatives qui avaient été menées en Afrique pour surmonter les difficultés qui entravaient le développement des statistiques et leur coordination. Il a indiqué que le préambule de la Charte énonçait neuf objectifs et six principes qui devaient guider les statisticiens dans leurs activités et prévoyait un mécanisme de suivi et des dispositions finales dans lesquelles était décrit le processus de ratification et d'entrée en vigueur de l'instrument. Une étude avait également été entreprise au sujet des mécanismes relatifs à la mise en œuvre de la Charte et de la création d'un fonds pour le développement de la statistique en Afrique.

55. Le Comité a exprimé sa gratitude à la Commission de l'Union africaine, à la CEA, à la Banque africaine de développement et à leurs partenaires pour avoir pris l'initiative d'élaborer la Charte. Malheureusement, certains pays ne disposaient pas des capacités et de l'infrastructure permettant de produire des statistiques harmonisées de qualité. La priorité devrait par conséquent être accordée à l'évaluation des capacités des pays en matière de statistique afin qu'on puisse les aider à produire les données dont ils avaient besoin pour mettre en œuvre des politiques saines. La Charte devrait viser à renforcer les capacités des pays dont les systèmes statistiques sont peu développés, et les pays africains devraient être encouragés à coopérer ensemble afin d'améliorer leurs cadres statistiques et de se doter d'une législation dans le domaine de la statistique. Afin de garantir l'intégrité des données et la neutralité politique, les organismes de statistique devraient être autonomes.

56. Les experts se sont déclarés préoccupés par le fait que les données produites dans le cadre des débats portant sur des questions telles que les OMD et le développement économique provenaient principalement d'organisations internationales telles que la Division de statistique de l'ONU, le FMI et la Banque mondiale, alors qu'il aurait mieux valu qu'elles émanent des pays eux-mêmes, de sorte à être plus facilement reconnues par les représentants des pays.

57. Le Comité s'est demandé s'il était habilité à adopter la Charte et a souhaité obtenir un avis juridique sur les modalités relatives à son adoption et sa ratification. La question a été posée de savoir quel était le statut juridique et international des statistiques émanant de pays qui ne disposaient pas d'un cadre juridique pour leurs systèmes statistiques et qui ne seraient pas en mesure de se conformer à la Charte.

58. En réponse, le secrétariat a fait observer que la Charte permettrait aux pays de formuler et d'élaborer une législation en matière de statistique en conformité avec les principes qui y sont énoncés et que la Charte, tout comme le Cadre stratégique régional de référence et les stratégies nationales de développement de la statistique, contribuerait au renforcement des capacités des systèmes nationaux de statistique.

59. Tout en faisant observer que le Comité n'était pas habilité à adopter la Charte, le secrétariat a assuré les participants que l'ensemble des observations, contributions et recommandations seraient soumises pour examen aux ministres.

60. Le secrétariat a indiqué qu'un mécanisme approprié comportant un plan d'action et un cadre institutionnel serait créé en vue de la mise en œuvre de la Charte.

61. Le conseiller juridique de la CUA a donné au Comité l'assurance qu'il y aurait des consultations au sujet de la Charte, que des informations seraient diffusées et des activités de sensibilisation menées, et que, au cas où des violations fondamentales des principes seraient constatées, les sanctions prévues dans le Règlement intérieur de la Conférence de l'Union pourraient être appliquées.

Recommandations

62. À la suite du débat, le Comité s'est félicité de l'initiative ayant conduit à l'élaboration de la Charte et a décidé:

- D'accepter dans leur principe les objectifs, buts et les principes professionnels énoncés dans la Charte;
- De prier la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les membres du système statistique, de solliciter plus avant l'avis des juristes au sujet du projet de charte;
- De prier la Commission de l'Union africaine de soumettre le projet de charte révisée au Conseil exécutif de l'UA, comme celui-ci le lui a demandé dans sa décision EX.CL/Dec.330 (X).

ii. Changement climatique: perspectives africaines sur un accord pour l'après 2012 (E/ECA/COE/27/8 - AU/CAMEF/EXP/8(III))

63. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le document E/ECA/COE/27/8 intitulé «Changement climatique: perspectives africaines sur un accord pour l'après 2012» et a indiqué au Comité que l'Afrique restait l'une des régions les plus vulnérables au changement climatique, même si les émissions de gaz à effet de serre (GES) du continent ne représentaient que 3,8 % du total mondial. Cette vulnérabilité tenait à plusieurs facteurs: niveau élevé de pauvreté, dépendance excessive vis-à-vis des secteurs tributaires des conditions météorologiques tels que l'agriculture pluviale, la pêche, les forêts et le tourisme; infrastructures économiques et sociales insuffisantes ; conflits et capacités d'adaptation limitées.

64. Si des mesures d'adaptation appropriées n'étaient pas prises d'urgence, le changement climatique pourrait avoir de graves incidences sur des milliers de personnes vivant dans la région. Les effets directs et indirects du changement climatique menaçaient de remettre en cause des décennies d'initiatives de développement et les tendances prometteuses de la forte croissance économique enregistrée au cours des sept années précédentes, notamment la réalisation des OMD. Les répercussions actuelles et prévues du changement climatique sur le développement de l'Afrique étaient notamment les suivantes : aggravation du stress hydrique et multiplication des conflits liés à l'eau ; insécurité alimentaire ; insécurité énergétique ; maladies à transmission vectorielle ; dégradation des zones côtières ; faiblesse des infrastructures ; perte de la biodiversité. Les populations pauvres d'Afrique, qui avaient tendance à vivre dans les environnements les plus exposés à la sécheresse, aux pluies torrentielles et autres phénomènes climatiques extrêmes, étaient particulièrement vulnérables au changement climatique.

65. Le Comité a été informé qu'en réaction aux problèmes que pose le changement climatique, la CEA, la CUA et la BAD collaboraient dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du «Programme d'information climatique pour le développement en Afrique» (*ClimDev Afrique*), qui visait l'amélioration des observations et données, des services d'information, des méthodes et politiques de gestion des risques liés au climat, un accent particulier étant mis sur les secteurs sensibles aux effets du climat. Le Programme pourrait également appuyer les pays africains dans les négociations sur un régime climatique de l'après-Kyoto susceptible d'être avantageux pour la région.

66. Par ailleurs, le Comité a été informé qu'il avait été proposé de créer un centre africain des politiques relatives au climat au sein de la CEA, en partenariat avec l'*Energy and Resources Institute of India* (TERI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), afin d'aider les pays africains à faire face au défi que représente le changement climatique, grâce à la recherche sur les politiques et au renforcement des capacités. Dans le cadre des efforts visant à assurer la conservation et l'équilibre des écosystèmes forestiers, ce centre mettrait à la disposition les pays africains et de leurs CER des connaissances et des compétences qui leur permettraient s'intégrer les préoccupations relatives au climat dans leurs politiques, stratégies et plans de développement, de renforcer leurs capacités afin qu'ils tirent profit du nouveau système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre et des mécanismes de financement au titre de l'adaptation/atténuation, et de renforcer leurs capacités en vue d'une participation effective aux débats internationaux d'orientation sur le changement climatique qui pourraient avoir une incidence sur leur développement économique et social, en particulier l'élaboration d'un régime climatique global, ambitieux et équitable pour l'après-Kyoto.

67. Lors du débat qui a suivi, la plupart des participants ont reconnu la réalité du changement climatique et de son impact négatif, qui accentuaient les crises économiques dans leurs pays respectifs. Plusieurs participants ont fait remarquer qu'en raison du changement climatique le continent était déjà en proie à de fréquentes inondations, à des sécheresses, à la dégradation des sols, à la désertification et à la fonte de la calotte glaciaire du mont Kilimandjaro.

68. Le Comité a souligné la nécessité d'incorporer effectivement des stratégies d'adaptation et d'atténuation dans les cadres régionaux et nationaux de développement et de les mettre en œuvre pour faire face au changement climatique. Il a salué les efforts que la CEA, la CUA et la BAD déployaient conjointement aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme ClimDev Afrique et recommandé qu'un système efficace de suivi et d'évaluation soit mis au point en tant que partie intégrante du programme ClimDev, dans le souci de suivre les progrès réalisés et de faire en sorte que les résultats escomptés soient obtenus. Il s'est félicité de l'initiative visant à créer un centre africain pour la politique en matière de climat au sein de la CEA, qui permettrait de placer les préoccupations concernant le changement climatique au cœur du programme de développement de l'Afrique. Il a également souligné la nécessité de continuer de fournir un appui technique et financier afin de renforcer les organismes régionaux et sous-régionaux existants tels que l'ACMAD et le Centre de prévisions et d'applications climatologiques, et les centres météorologiques nationaux.

69. Le Comité a suggéré que les programmes et activités ayant trait au Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto soit intégré aux activités de la CEA, afin de promouvoir des politiques en faveur de la mise au point et de la diffusion de technologies propres. Il a également noté que des mécanismes d'incitation à la gestion durable des forêts du continent devraient être mis en place d'urgence et appuyés. Tout en se félicitant de l'appui fourni par les partenaires internationaux en vue de faire face aux conséquences du changement climatique telles que les inondations et la famine, le Comité a lancé un appel en faveur d'une aide au développement à long terme, afin de renforcer la capacité d'adaptation, notamment la construction d'infrastructures adaptées.

70. Le Comité a indiqué qu'en 2003, le NEPAD avait, en collaboration avec le PNUE, élaboré un plan d'action en faveur de l'environnement qui devrait être promu en tant que schéma directeur

permettant de s'attaquer au problème du changement climatique en Afrique. Il a souligné les liens d'interdépendance entre changement climatique, dégradation des sols, désertification et perte de la biodiversité, ainsi que la nécessité d'adopter une approche intégrée et coordonnée de la mise en œuvre des trois conventions de Rio, à savoir : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les pays africains avaient besoin d'une assistance technique et financière ainsi que d'une assistance en matière de renforcement des capacités dans le cadre des négociations sur le régime climatique de l'après 2012. Ces questions avaient été examinées à une réunion préparatoire qui s'était tenue à Tunis en novembre 2007 et feraient l'objet de discussions plus approfondies lors des prochaines réunions préparatoires régionales qui devraient se tenir à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2009.

Recommandations

71. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- La CEA devrait intégrer les programmes et activités relatifs au Mécanisme pour un développement propre, issu du Protocole de Kyoto, en vue de promouvoir les politiques sur le développement et la diffusion des technologies propres.
- La CEA, l'UA et les partenaires de développement devraient poursuivre leur appui technique et financier pour renforcer les capacités des institutions régionales et sous-régionales existantes, comme le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement, le Centre des prévisions et d'applications climatologiques et les centres météorologiques nationaux.
- La CEA devrait aider à intégrer la mise en œuvre des trois conventions de Rio, à savoir la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.
- La CEA, l'UA et les partenaires de développement devraient apporter un appui technique et, financier ainsi qu'un appui en matière de renforcement des capacités aux négociations sur le régime climatique de l'après 2012.
- La CEA et l'UA devraient contribuer à promouvoir l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et des stratégies d'atténuation dans les cadres régionaux et nationaux de développement en Afrique.

iii) Examen régional du financement du développement en Afrique: Impressions des pays africains sur le Consensus de Monterrey [(E/ECA/COE/27/9 – AU/CAMEF/EXP/9(III)]

72. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait état des progrès accomplis en Afrique vers la réalisation des objectifs du Consensus de Monterrey. Dans sa résolution 62/187, l'Assemblée générale des Nations Unies avait invité les commissions régionales et les entités pertinentes à tenir des consultations régionales qui serviraient d'apport aux préparatifs de l'examen global du Consensus de Monterrey qui aurait lieu à Doha en novembre 2008. C'est dans ce contexte que la CEA et la Commission de l'Union africaine avaient organisé un examen régional du financement du développement en Afrique dans le cadre de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique qui se tiendrait à Addis-Abeba.

73. Le Comité a pris note de l'évaluation des progrès réalisés, qui était fondée sur les données macroéconomiques publiées par les organisations internationales et les gouvernements nationaux ainsi que sur les résultats d'une enquête menée par la CEA auprès des décideurs africains, avait permis d'obtenir une perspective africaine sur la question. L'intervenant a rappelé les six domaines essentiels du Consensus de Monterrey, à savoir la mobilisation de ressources financières nationales au service du développement, la mobilisation de ressources internationales au service du développement, la promotion du commerce international en tant que moteur du développement, le renforcement de la coopération financière et technique internationale en faveur du développement, la dette extérieure et sa viabilité, et les questions systémiques tels que la promotion de la cohérence, de la gouvernance et de l'harmonisation des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux.

74. D'après les données macroéconomiques publiées et les résultats de l'enquête menée auprès des décideurs africains, les progrès accomplis ont été limités. Si des progrès notables avaient été réalisés en ce qui concerne la dette extérieure, les performances dans les domaines du commerce international et de la mobilisation des ressources nationales et internationales étaient moyennes, voire décevantes.

75. En ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales, le Comité a constaté que le taux d'épargne intérieure avait légèrement augmenté, passant de 20 % en 2001 à 21 % en 2005. Néanmoins, l'épargne intérieure restait faible, eu égard au montant des investissements requis pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le développement insuffisant des systèmes financiers, caractérisés notamment par les carences des infrastructures et de la gestion financières, avait constitué un obstacle sérieux à la mobilisation des ressources nationales.

76. Le Comité a noté avec préoccupation que malgré l'importance de la mobilisation de l'épargne intérieure pour le financement du développement, les institutions bancaires nationales n'étaient pas suffisamment développées et efficaces pour s'acquitter de cette tâche. Il a donc recommandé le renforcement des institutions non bancaires telles que les caisses de pension et d'assurances à long terme afin de stimuler la mobilisation des ressources nationales. Étant donné que les banques commerciales en Afrique s'étaient révélées inefficaces en ce qui concernait la mobilisation de l'épargne rurale et peu disposées à créer des filiales dans les zones rurales, une proportion importante de la population rurale n'avait pas pu bénéficier de leurs services. Pour encourager la mobilisation des ressources dans ces zones, le Comité a également recommandé d'exploiter le potentiel qu'offraient les services postaux et leurs réseaux afin de fournir des services essentiels en matière de mobilisation de l'épargne, de transferts de fonds et de microfinancement.

77. S'agissant de la mobilisation des ressources internationales, le Comité a constaté que l'augmentation récente des flux d'investissement étranger direct restait insuffisante; et qu'elle s'était limitée à quelques rares pays et ne concernait que certains secteurs tels que celui de l'exploitation des ressources naturelles. Compte tenu du caractère enclavé et à forte intensité de capital du secteur des industries minières, les flux d'investissement étranger direct n'avaient eu qu'un impact limité sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Les pays africains devraient par conséquent se montrer sélectifs dans leurs choix en matière d'investissement étranger direct et opter pour des solutions susceptibles de contribuer au renforcement de leurs capacités et d'encourager la diversification de l'économie vers des produits à forte valeur ajoutée. Ils devraient également créer un climat plus propice aux investissements afin d'attirer des flux d'investissement

étranger direct et réduire les coûts des transferts de fonds, eu égard en particulier à l'importance de ces transferts en tant que source de financement du développement.

78. En ce qui concerne l'augmentation de l'aide publique au développement (APD) qui était passée de 21 milliards de dollars des États-Unis en 2002 à 43 milliards en 2006. Le Comité a indiqué que cette augmentation était due à l'allègement de la dette et à l'aide d'urgence, et ne représentait donc pas des ressources supplémentaires pour des activités de développement. Par ailleurs, les donateurs n'avaient toujours pas honoré les engagements qu'ils avaient pris dans ce domaine au Sommet de Gleneagles et dans d'autres instances internationales. Même si les investissements dans les secteurs sociaux étaient nécessaires, étant donnée l'incidence positive du capital humain sur la croissance économique, la clef de réduction de la pauvreté en Afrique se trouvait dans le développement des capacités productives. Pour cette raison, le Comité a souligné qu'il importait d'accroître la part de l'APD allouée aux secteurs productifs. Des progrès avaient été réalisés aussi en termes d'efficacité de l'aide et de réduction de la partie liée de cette aide mais il n'en demeurait pas moins que la qualité de l'aide compromettait son impact sur le développement des pays bénéficiaires. Le Comité a, de ce fait, exhorté les partenaires de développement à honorer les engagements qu'ils avaient pris dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Il a aussi appelé les pays africains à améliorer l'efficacité de l'aide, notamment en renforçant leurs systèmes et pratiques de gestion des finances publiques et leurs systèmes d'achats et de gestion budgétaire.

79. Le Comité a noté que, malgré la croissance des exportations, les progrès en matière de commerce international avaient été décevants, en raison des contraintes de l'offre et de l'accès limité aux marchés pour les produits africains d'exportation. Il faudrait que les efforts que menaient les pays africains pour développer leur commerce en renforçant leurs capacités de production et la diversification en la matière, s'accompagnent, au niveau international, de mesures propres à créer un environnement propice qui permettraient au continent de libérer son potentiel d'exportation. La mise en œuvre de l'initiative «Aide pour le commerce» était essentielle à cet égard.

80. S'agissant des questions systémiques, le Comité a souligné qu'il était nécessaire que les pays africains disposent de plus de voix au sein des systèmes internationaux de gouvernance financière, monétaire et commerciale. Bien que la participation de l'Afrique dans les processus de prise de décisions de l'OMC se soit améliorée, les pays du continent continuaient d'être exclus des processus décisionnels des grandes organisations internationales, notamment le FMI et la Banque mondiale, ou d'y être insuffisamment représentés.

81. Le Comité a constaté que, de tous les volets du Consensus de Monterrey, c'était celui de la dette extérieure qui avait enregistré les progrès les plus significatifs. Grâce à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), la dette extérieure de l'Afrique avait diminué, passant de 298 milliards de dollars en 2002 à 245 milliards de dollars en 2006. De même, le total de la dette africaine en proportion du produit national brut (PNB) avait chuté, étant passé de 56% en 2002 à 24% en 2006. En dépit de cette importante avancée, des obstacles subsistaient sur la voie d'une solution durable, long terme, du problème de la dette extérieure africaine.

82. Le Comité a salué les efforts faits par la communauté internationale pour résoudre le problème de la dette de l'Afrique. Toutefois, en raison des critères stricts d'éligibilité et du temps qu'il fallait pour atteindre les points de décision et d'achèvement, un grand nombre de pays pauvres très endettés d'Afrique étaient exclus de l'Initiative PPTE. Aussi, le Comité a-t-il vivement recommandé que le bénéfice de l'allègement de la dette soit élargi à d'autres pays africains très

endettés non PPTE et que les critères d'éligibilité soient appliqués avec souplesse pour permettre aux pays pauvres très endettés du continent de bénéficier de l'allègement au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM.

83. Tout en relevant l'importance des prêts concessionnels accordés aux pays africains, le Comité a indiqué que ceux-ci devraient se garder de contracter de nouveaux prêts, afin d'éviter d'être pris au piège de l'accumulation de la dette et des problèmes de service de la dette qui lui étaient associés.

Recommandations

84. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations additionnelles suivantes:

- Il faudrait renforcer les institutions non bancaires telles que les caisses de pension et d'assurances à long terme afin de stimuler la mobilisation des ressources nationales.
- Il faudrait exploiter le potentiel qu'offrent les services postaux et leurs réseaux afin de fournir des services essentiels en matière de mobilisation de l'épargne, de transferts de fonds et de microfinancement.
- Il faudrait que le bénéfice de l'allègement de la dette soit élargi à d'autres pays africains très endettés non PPTE et que les critères d'éligibilités soient appliqués avec souplesse pour permettre aux pays pauvres très endettés du continent de bénéficier de l'allègement au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM.

iv) Rapport 2008 sur l'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (E/ECA/COE/27/10-AU/CAMEF/EXP/10(III))

85. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le Rapport 2008 sur l'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement mettant en exergue les progrès accomplis par le continent au cours de l'année et passant en revue les obstacles qui s'opposaient à l'accélération de ces progrès au niveau du continent. Ces obstacles étaient notamment le suivant : inexistence de statistiques de qualité, actualisées et mieux ventilées permettant une meilleure allocation des ressources; problème d'articulation et de conception des politiques ; changement climatique ; mauvaises conditions d'hygiène et pauvreté urbaine.

86. Le Comité a fait observer que certains pays africains étaient en bonne voie d'atteindre quelques OMD, notamment l'éducation primaire pour tous, la parité des sexes en matière de scolarisation primaire et la réduction de moitié de la pauvreté. Il a ensuite noté que l'Afrique du Nord était, de toutes les sous-régions du continent, celle qui avait fait le plus de progrès en ce qui concerne la réalisation des OMD. Toutefois, la lenteur des progrès d'ensemble en 2008 était préoccupante. Aussi, le Comité a-t-il approuvé plusieurs suggestions et initiatives tendant à multiplier les efforts pour permettre au continent de progresser vers la réalisation des OMD.

87. Le Comité a souligné qu'il importait de s'employer à lever les contraintes identifiées le plus rapidement possible et à mobiliser les ressources intérieures et extérieures pour améliorer les capacités de gestion technique et accélérer les progrès vers la réalisation des OMD.

88. Le Comité a noté avec satisfaction que l'appui général dont jouissaient les OMD restait considérable, ainsi cela se traduisait par des initiatives telles que l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, destiné à servir de forum pour le partage de données d'expériences et pour l'échange entre collègues, le Forum de coopération pour le développement, qui étudie les moyens d'améliorer la coopération internationale en faveur des OMD, Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, le Groupe de pilotage pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, destiné à combler le déficit financier auquel faisaient face les pays et la prochaine réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général de l'ONU, qui se tiendrait en septembre 2008.

89. Plus particulièrement en ce qui concerne l'Afrique, le Comité a fait état du Groupe de pilotage pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et son Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique, ainsi que les résolutions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur les OMD. Il a en outre reconnu les efforts et initiatives de la CEA, en particulier l'élaboration d'une cartographie des OMD, la création du Groupe africain de réflexion sur les stratégies de lutte contre la pauvreté, l'analyse des données concernant la série de recensements de la population de 2010. Le Comité a par ailleurs reconnu que le rapport sur les progrès de l'Afrique vers la réalisation des OMD qui serait établi par la CEA, l'Union africaine et la Banque africaine de développement à l'intention du Sommet de l'Union africaine, permettrait de renforcer le consensus politique et le plaidoyer pour accélérer les progrès vers la réalisation des OMD au niveau régional.

90. Tout en soulignant que les experts étaient unanimes à reconnaître qu'il était impératif pour l'Afrique d'atteindre les OMD et que ces objectifs étaient pertinents pour l'Afrique, le Comité a noté avec préoccupation la vulnérabilité croissante de l'Afrique aux changements climatiques, le manque de développement physique et l'absence de planification urbaine.

Recommandations

91. Le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- Les États membres devraient améliorer leurs capacités en matière de mobilisation des ressources intérieures ; la CEA et l'UA devraient les aider à mobiliser les ressources extérieures nécessaires pour accélérer les progrès vers la réalisation des OMD.
- La CEA et l'UA, par l'intermédiaire du Forum de coopération pour le développement, devraient identifier les possibilités pour accélérer la réalisation des OMD en aidant les États membres à partager les pratiques exemplaires.
- La CEA et l'UA devraient collaborer avec les institutions nationales de statistiques des États membres en vue d'analyser la pertinence des cibles actuelles des OMD.

92. Le Comité a pris note du rapport.

- v) *Examen régional de l'examen ministériel régional du Conseil économique et social [(E/ECA/COE/27/11 – AU/CAMEF/EXP/11(III))]*

93. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du Gouvernement éthiopien, M. Getachew Adem, a fait un exposé sur la contribution de son pays à l'examen ministériel annuel de la session d'été du Conseil économique et social tenu à Genève du 3 au 5 juillet 2007. Il a mis en

relief les principaux éléments du Plan quinquennal de l'Éthiopie fondé sur les OMD pour un développement accéléré et durable en vue de mettre fin à la pauvreté (PASDEP), dont il a souligné les principaux éléments à savoir, renforcement des capacités, accélération de la croissance économique et création d'emplois; recherche d'une solution au problème démographique, libération du potentiel des Éthiopiennes, renforcement des infrastructures nationales, promotion du développement humain et gestion des risques. Le Comité a été informé des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan et du chemin parcouru en ce qui concerne la réalisation des OMD.

94. Les principaux problèmes rencontrés dans l'exécution du Plan étaient les suivants : capacités limitées de mise en oeuvre, en particulier au niveau infranational, faibles capacités du secteur privé ; vulnérabilité aux chocs, aussi bien externes qu'internes; faible productivité. La rareté des ressources consacrées au financement du développement avait également constitué un très sérieux obstacle à la mise en oeuvre du Plan. Malgré les mesures d'allégement et de remise de dette, l'APD par habitant en faveur de l'Éthiopie (14,8 dollars en 2005-2006) avait été nettement inférieure à celle dont avaient bénéficié d'autres pays à faible revenu, dont plusieurs avaient un revenu moyen par habitant plus élevé que l'Éthiopie et affichaient des indicateurs du développement humain plus favorables. Les principales possibilités qu'offrait la mise en oeuvre du Plan avaient trait à la poursuite des programmes nationaux de renforcement des capacités, à la réussite des programmes sectoriels en cours et à l'amélioration du climat des investissements privés et de l'activité économique.

95. L'Éthiopie était sensible à l'appui que lui avait fourni la CEA et le PNUD pour la préparation du rapport présenté à l'examen ministériel annuel.

96. Le Comité a remercié l'intervenant d'avoir partagé les données d'expérience de l'Éthiopie en matière de mise en oeuvre d'un plan de développement national fondé sur les OMD.

Questions sectorielles (point 8 de l'ordre du jour)

i) Principales questions commerciales

a) Négociations relatives aux accords de partenariat économique: évaluation comparative des accords provisoires [(E/ECA/COE/27/12a-AU/CAMEF/EXP/12a (III)]

97. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait un exposé sur les négociations en cours concernant les accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et des groupes de pays africains, et dont il était question dans le document intitulé *Négociations relatives aux accords de partenariat économique: évaluation comparative des accords provisoires* [E/ECA/COE/27/12a-AU/CAMEF/EXP/12a (III)]. L'intervenant a souligné une évolution récente concernant les négociations en cours, indiquant que la conclusion d'accords provisoires avait changé la nature et la dynamique des négociations. Après avoir analysé les différents APE provisoires et souligné les domaines clefs de convergence et de divergence, il a noté que les questions controversées restaient toujours à régler et que prudence et cohérence étaient donc de mise quant à la stratégie à adopter.

98. Le Comité a exprimé sa gratitude à la CEA et à la Commission de l'Union africaine pour leur soutien technique lors du processus de négociation. Il a toutefois regretté les divisions constatées au sein des groupes de négociation et souligné la nécessité de conclure un accord

régional commun avec l'Union européenne et de supprimer toutes les conditionnalités contenues dans les accords provisoires.

99. Les participants sont convenus que les APE devaient être examinés et harmonisés de sorte qu'ils soient conformes au programme d'intégration et de développement de l'Afrique. Par ailleurs, les pays africains devaient résister aux pressions visant à leur faire signer et ratifier des APE provisoires avant que n'aient été réglées des questions qui seraient difficiles à résoudre ultérieurement. À cet égard, le Comité a demandé à la CUA et la CEA de continuer de coordonner les négociations concernant les APE entre les divers groupes de pays africains et l'Union européenne.

Recommandations

100. Le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- Il importe qu'un accord régional commun soit conclu avec l'Union européenne et que soient levées toutes les conditionnalités dont sont assortis les accords provisoires.
 - Il importe que des ressources additionnelles soient mobilisées pour répondre aux exigences en matière de mise en œuvre et d'ajustement des APE.
- b) *Aide pour le commerce: progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative et rapport sur le mandat confié à la Commission économique pour l'Afrique***
[E/ECA/COE/27/12b- AU/CAMEF/EXP/12b (III)]

101. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait un exposé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative Aide pour le commerce, tels que figurant dans le document intitulé *Aide pour le commerce: progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative et rapport sur le mandat confié à la Commission économique pour l'Afrique* [E/ECA/COE/27/12bAU/CAMEF/EXP/12b (III)]. L'intervenant a souligné le rôle joué par la CEA et des partenaires comme l'OMC et la BAD dans la mise en œuvre de l'Initiative en Afrique. L'une des réalisations clefs à cet égard était l'examen de l'Initiative au niveau régional africain et au niveau mondial, organisé respectivement à Dar es- Salaam et à Genève en 2007. La CEA a également beaucoup contribué à la définition du programme stratégique pour la mise en œuvre actuelle et future et surtout pour le suivi de l'Initiative en Afrique.

102. Le Comité a souligné l'importance de l'Initiative s'agissant d'améliorer la croissance de l'Afrique et sa compétitivité à l'échelle mondiale. Il a également mis l'accent sur le fait que l'Initiative pourrait contribuer à renforcer la diversification des économies africaines et à résoudre les difficultés liées à l'offre, ainsi qu'à améliorer le climat des affaires en Afrique. Il a également reconnu le rôle que l'Initiative pouvait jouer dans l'accélération de l'intégration régionale en Afrique et l'élimination des obstacles au développement des petites économies fragmentées du continent et insisté sur la nécessité de veiller à ce que l'Initiative soit compatible avec l'intégration sous-régionale, qu'elle devait soutenir, afin de renforcer le commerce intra-africain. Le Comité a aussi indiqué qu'il était important de mettre au point des indicateurs qui seraient utilisés pour suivre et évaluer la mise en œuvre de l'Initiative, un des domaines thématiques auxquels la CEA pourrait contribuer.

103. S'agissant de la mise en œuvre de l'Initiative Aide pour le commerce, le Comité a estimé nécessaire de renforcer les capacités au niveau des pays et au niveau sous-régional, en mettant à contribution le secteur privé, qui était un acteur clef du processus. Il a demandé à la CEA de dispenser davantage de formation et d'assistance technique, pour renforcer les capacités nationales en matière de négociations commerciales. Il a aussi souligné la nécessité d'intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement et de hiérarchiser les questions commerciales. Il a recommandé que la mise en œuvre de l'Initiative en Afrique soit axée sur les principaux domaines suivants: les infrastructures, la facilitation du commerce et l'élaboration de normes.

104. Se félicitant de la contribution de la CEA et des partenaires au renforcement des capacités commerciales de l'Afrique, le Comité a demandé à la Commission de poursuivre son travail, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires clefs, afin de mettre effectivement en application l'Initiative en Afrique et d'aider les pays du continent à relever leurs défis commerciaux.

Recommandations

105. Le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- La CEA devrait, à titre complémentaire, assurer une formation et fournir une assistance technique pour renforcer les capacités nationales de négociations commerciales;
- Les États membres devraient intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement et accorder la priorité aux questions commerciales;
- Dans la mise en œuvre de l'Initiative aide pour le commerce, il faudrait mettre l'accent sur les infrastructures, la facilitation du commerce et les normes commerciales internationales;
- La CEA devrait continuer à collaborer étroitement avec l'OMC, la BAD et d'autres partenaires clefs à la mise en œuvre effective de l'Initiative Aide pour le commerce en Afrique.

ii) ***Coordination de l'action menée en vue de renforcer les capacités statistiques en Afrique: perspective africaine*** [E/ECA/COE/27/13-AU/CAMEF/EXP/13(III)]

106. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le document intitulé *Coordination de l'action menée en vue de renforcer les capacités statistiques en Afrique: perspective africaine* E/ECA/COE/27/13 et a souligné certains des problèmes auxquels se heurtaient les pays africains pour faire face à la demande accrue de statistiques de qualité, actualisées et utiles pour appuyer leurs objectifs de développement. La CEA menait des initiatives en vue de remédier à ces problèmes et de renforcer les capacités des pays africains en matière de production, d'analyse et de diffusion de données fiables. Parmi les initiatives déterminantes, il convenait de noter la création du Centre africain pour la statistique en 2006 dans le cadre du repositionnement de la CEA; la création de la Commission africaine pour statistique (StatCom-Afrique), qui est l'organe suprême chargé de promouvoir les statistiques et le développement de la statistique en Afrique ; la création du Comité africain de coordination des statistiques et l'élaboration de la Charte africaine de la statistique proposée par la Commission de l'Union africaine.

107. Au cours des débats qui ont suivi, le Comité a concentré son attention sur un certain nombre de questions clefs, notamment la faible participation de certains pays africains à la série de recensements de la population et de l'habitation de 2000. Le coût élevé de ces recensements freinait leur participation et ils avaient besoin d'un appui financier et technique pour effectuer les recensements qui s'imposaient pour l'élaboration de politiques judicieuses. La faible demande de statistiques et leur utilisation peu satisfaisante pour l'élaboration des politiques et la prise des décisions allaient de pair avec l'absence de sensibilisation à l'utilité des statistiques. Quelques représentants se sont déclarés préoccupés par les problèmes de confiance et d'intégrité manifestés à travers les désaccords autour des chiffres entre les statisticiens et les politiciens, qui pourraient expliquer la faible visibilité des bureaux de statistique, l'insuffisance des ressources humaines et financières et la réticence à se doter de législations touchant aux statistiques.

108. Le Comité s'est déclaré préoccupé par l'absence d'informations concrètes dans le rapport sur l'état des statistiques au niveau des pays et les activités spécifiques qui étaient menées, notamment le niveau des ressources financières nationales et extérieures, les activités statistiques, recensements et enquêtes entrepris par les bureaux nationaux de statistique, le nombre de pays disposant d'une stratégie nationale de développement de la statistique, le nombre de pays envisageant de participer à la série de recensements de la population et des logements de 2010 et l'assistance dont bénéficiaient directement divers programmes et projets tels que le Système général de diffusion des données, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne et les Centres régionaux d'assistance technique en Afrique.

Recommendations

109. Eu égard aux préoccupations exprimées, le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- Les États africains devraient fournir à la CEA, la CUA et leurs partenaires, des informations sur les activités statistiques tant au niveau des pays qu'au niveau régional, en vue de mesurer les progrès accomplis chaque année dans le développement de la statistique en Afrique. La CEA, la CUA et leurs partenaires devraient aider à assurer le suivi et la mise en oeuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et de la Charte africaine de la statistique;
- La CEA et la CUA devraient s'employer à mieux faire connaître l'importance qu'il y avait à intégrer les statistiques dans les stratégies nationales de développement telles que les documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté pour inciter les gouvernements à faire montre d'une plus grande responsabilité à l'égard du financement des activités statistiques;
- La CEA et la CUA devraient aider dans la mobilisation des ressources et la fourniture d'une assistance technique pour mener des recensements de la population et des logements de qualité, y compris des programmes visant à aider les pays sortant d'un conflit; et fournir aux pays africains l'appui approprié de manière à leur permettre de participer efficacement au Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique);

- La CEA et la CUA devraient apporter leur concours dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique et s'assurer qu'elles incorporent les statistiques sectorielles, favorisent l'échange des pratiques exemplaires et les expériences des pays ainsi que la coopération Sud-Sud ;
 - Les statisticiens et les décideurs devraient convoquer une réunion, en vue de définir une position commune avant la prochaine Conférence des ministres et prendre les dispositions voulues pour se réunir tous les trois ou quatre ans par la suite;
 - Les pays africains devraient contribuer quant au fond au succès de la cinquante-septième session de l'Institut international de la statistique qui se tiendra à Durban en août 2009 et donner à cette manifestation une dimension continentale.
- iii) *Science et technologie au service du développement: document final et recommandations de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique* [E/ECA/COE/27/14- AU/CAMEF/EXP/14 (III)]

110. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le document intitulé *Science et technologie au service du développement: document final et recommandations de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique* E/ECA/COE/24/14 – AU/CAMEF/EXP/14 (III). Il a mis en avant le rôle que jouaient la science, la technologie et l'innovation s'agissant de relever les défis du développement de l'Afrique, mettant en particulier l'accent sur les principaux textes et recommandations issus de la Conférence sur le partenariat scientifique tenue à Addis-Abeba en mars 2008 pour donner suite au Sommet de l'Union africaine de janvier 2007 sur le thème «La science, la technologie et la recherche scientifique au service du développement». Cette Conférence avait pour objectif de relever le niveau et d'élargir l'éventail de la participation à la recherche-développement au niveau international et de mettre au point une nouvelle diplomatie scientifique pour appuyer la transformation scientifique, sociale et économique de l'Afrique. Un résultat majeur de la conférence avait été l'engagement à faire avancer la recherche et l'innovation scientifiques pour relever les multiples défis qui se posaient en matière de développement de l'Afrique dans un monde marqué par la mondialisation. Un groupe de travail comprenant la CEA, la CUA et l'UNESCO avait été mis sur pied pour coordonner la mise en œuvre des conclusions de la Conférence.

111. Le Comité a félicité la CEA pour cette initiative importante et recommandé que la Conférence des ministres, à sa présente session, approuver les conclusions et recommandations de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique. Il a également recommandé que la Conférence des ministres demande à tous les pays africains d'allouer au minimum 1 % de leur PIB total aux activités de recherche-développement pour appuyer le développement socioéconomique, comme l'avaient recommandé les divers sommets de l'UA.

112. Le Comité a souligné qu'il fallait approfondir les réformes dans le secteur de l'éducation afin de mieux intégrer la science à tous les niveaux et de promouvoir la réalisation des objectifs de développement. Il a aussi souligné la nécessité d'exploiter le potentiel scientifique de la diaspora. La poursuite de ces objectifs devait toutefois aller de pair avec la mise en place d'un cadre d'action approprié permettant de renforcer et de retenir les capacités en Afrique.

Recommandations

113. Le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- La Conférence des ministres devrait approuver les conclusions et recommandations de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique.
- La Conférence des ministres devrait demander à tous les pays africains d'allouer au minimum 1 % de leur PIB total aux activités de recherche -développement.
- Les pays africains devraient mettre en place un cadre d'action approprié permettant de renforcer et de retenir les capacités scientifiques sur le continent.

iv) Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) [E/ECA/COE/27/15 – AU/CAMEF/EXP/15(III)]

114. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le document intitulé *Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) [E/ECA/COE/27/15-AU/CAMEF/EXP/15(III)]*. Il a dans son exposé fait le point de l'appui fourni par le système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD. Il a, à cet égard, attiré l'attention sur l'appui fourni par la CEA au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et mis en exergue les principales questions et recommandations de la huitième réunion du Mécanisme de consultation régionale ainsi que les réalisations, les incidences et les recommandations pour la voie à suivre.

115. Le Comité a souligné l'importance de l'appui du système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD et félicité la CEA pour le rôle qu'elle jouait dans la coordination de cet appui. Il a vanté les mérites du système de groupes thématiques du Mécanisme de consultation régionale, soulignant qu'il importait de le renforcer. Le Comité a signalé que l'augmentation du nombre de groupes thématiques, passé de 7 à 9, illustre l'engagement des organismes des Nations Unies à mieux s'attaquer aux priorités de l'UA et du NEPAD.

116. Reconnaissant que l'intégration régionale était au cœur du programme de l'UA et du NEPAD, le Comité a recommandé que la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD inscrivent à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Mécanisme de consultation régionale, l'examen de la création d'un dixième groupe qui porterait sur l'intégration régionale. Par ailleurs, le Comité a relevé l'importance des questions concernant la condition féminine et les jeunes pour le développement de l'Afrique et préconisé qu'elles soient dûment prises en compte dans le système de groupes thématiques du Mécanisme de consultation régionale en tant que thèmes intersectoriels.

117. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les problèmes de capacités se posant au niveau du processus du Mécanisme d'évaluation intra- africaine et a demandé au PNUD, qui organisait le groupe du Mécanisme chargé de la gouvernance, d'entamer des consultations pour voir comment répondre aux besoins en matière de capacités des institutions continentales et régionales, ainsi que des partenaires directement impliqués dans le processus.

Recommandations

118. Le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- Il faudrait renforcer le système de groupes thématiques du Mécanisme de consultation régionale.
- L'UA et le secrétariat du NEPAD devraient inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Mécanisme de consultation régionale, l'examen de la création d'un groupe thématique sur l'intégration régionale.
- Les questions concernant la condition féminine et les jeunes devraient être dûment prises en compte dans le système de groupes thématiques en tant que thèmes intersectoriels.
- Le PNUD devrait entamer des consultations pour voir comment répondre aux besoins en matière de capacités des institutions africaines et des partenaires impliqués dans le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

Questions statutaires [Point 9 de l'ordre du jour]

*i) **Projet de cadre stratégique de la CEA: Plan-programme biennal pour la période 2010-2011 (E/ECA/COE/27/17)***

119. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat de la CEA a présenté le document intitulé *Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011: plan-programme biennal*, publié sous la cote E/ECA/COE/27/17. Il a décrit l'orientation globale proposée pour la CEA pour la période biennale 2010-2011, faisant observer que la Commission continuerait à rechercher des résultats dans des domaines prioritaires, en fonction des deux grands piliers de son action, à savoir promouvoir l'intégration régionale pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine et répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux. La CEA continuerait donc à renforcer sa capacité d'analyse afin d'approfondir ses travaux normatifs et de mieux aider les pays africains à résoudre leurs problèmes de développement.

120. La stratégie consisterait à renforcer la présence de la Commission au niveau sous-régional en renforçant le rôle des bureaux sous-régionaux et les partenariats avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organismes des Nations Unies. Elle viserait également à appuyer une plus grande coopération Sud-Sud. Les modalités de sa mise en œuvre prendraient la forme de recherche et d'analyse des politiques, de rapprochement des points de vue, d'activités de plaidoyer et de services consultatifs sur demande. Le Comité a été informé que la CEA fournirait ses services dans le cadre de 10 sous-programmes.

121. Le Comité a été invité à examiner le projet de cadre stratégique et à le recommander à la Conférence des ministres de la CEA pour examen et approbation. Le projet de cadre stratégique, accompagné des observations et des amendements formulés par la Conférence des ministres, serait présenté au Comité du programme et de la coordination (CPC) à sa prochaine session en juin 2008, puis recommandé à l'Assemblée générale pour approbation.

122. Le Comité a accueilli avec satisfaction le projet de cadre stratégique, notant qu'il définissait clairement les priorités de la Commission pour la période biennale 2010-2011. Il a également noté que l'orientation stratégique proposée tenait compte de certains des nouveaux problèmes de

développement de l'Afrique et offrait ainsi de vastes possibilités de collaboration entre la CEA et les États membres.

123. Le Comité a formulé plusieurs observations visant à améliorer le document. Il a fait observer que le secteur des transports était encore un grand obstacle au développement de l'Afrique, notant en particulier que les services de transport aérien et la sécurité en la matière devaient être améliorés de toute urgence dans le continent. À cet égard, il a souligné la nécessité de se préoccuper de la sécurité de l'aviation et de faire intervenir non seulement les ministres chargés des transports, mais aussi leurs homologues des finances et de la planification économique.

124. Le Comité a également insisté sur la nécessité de traduire le Cadre stratégique en activités précises et concrètes. Il a été observé que la CEA pouvait améliorer le document en explicitant les liens entre les deux axes principaux du Cadre stratégique et les 10 sous-programmes. La Commission a également été priée de promouvoir la coopération Sud-Sud, y compris la coopération intra-africaine, comme stratégie de poursuite des objectifs fixés dans le Cadre stratégique.

125. En réponse aux questions soulevées par le Comité, la CEA a assuré aux participants que les observations et les suggestions formulées seraient prises en compte et que des produits concrets résulteraient du projet de cadre stratégique. Ces produits étaient normalement présentés dans le budget-programme, qui était un document distinct. Le Comité a également été informé que la CEA poursuivrait ses efforts pour exécuter pleinement le cadre de gestion axée sur les résultats, notamment en renforçant sa capacité de définir des réalisations escomptées et des indicateurs de succès mesurables. Par ailleurs, le Comité a été informé que les préoccupations relatives aux transports étaient traitées au titre du sous-programme 5, *Coopération économique et intégration régionale*.

126. Compte tenu des observations et suggestions qui précèdent, le Comité a recommandé le projet de cadre stratégique de la CEA pour la période biennale 2010-2011 à la Conférence des ministres pour examen et approbation.

Recommandations

Le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- La CEA devrait expliciter les liens entre ses deux principaux domaines d'action et les 10 sous-programmes décrits dans le document relatif au projet de cadre stratégique;
- La CEA devrait traduire le Cadre stratégique en activités de programme précises;
- La CEA devrait aider les pays africains à améliorer leurs systèmes de transport, y compris les services de transport aérien et leur sécurité;
- En plus des ministres africains chargés du transport, les ministres des finances et de la planification économique devraient eux aussi intervenir dans le développement des transports sur le continent.

ii. Rapport de la réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) sur l'évaluation externe de l'Institut (E/ECA/COE/27/16 AU/CAMEF/EXP/16(III))

127. Au titre de ce point de l'ordre du jour, M. Amadou Oumarou Sonrhai, représentant de la République du Niger, a présenté le rapport de la réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) sur l'évaluation externe de l'Institut, publié sous la cote E/ECA/COE/27/16 AU/CAMEF/EXP/16(III), au nom du Conseil d'administration de l'Institut. M. Sonrhai a rappelé le contexte de l'exercice d'évaluation et a résumé les objectifs et les questions discutées par la réunion extraordinaire du Conseil d'administration, notamment les principales recommandations et le projet de résolution, qui seraient présentés pour examen et adoption à la Conférence des ministres de la CEA.

128. Le Conseil d'administration de l'IDEP a recommandé que mandat soit conféré au Secrétaire exécutif de la CEA, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, de prendre toutes les mesures nécessaires au repositionnement de l'Institut, en consultation étroite avec les autres membres du Conseil. Dans ce contexte, le Secrétaire exécutif assumerait en priorité la responsabilité directe de la gestion de l'Institut, la revitalisation de ses organes délibérants, la mise à jour de ses statuts et l'établissement d'un budget-programme pour une période transitoire de 12 mois. Le Secrétaire exécutif a été également prié d'accorder une attention particulière aux autres recommandations de l'évaluation externe et de la réunion du Conseil d'administration pendant la période de transition.

129. Le Comité a souligné que l'IDEP avait son importance et était toujours pertinent pour renforcer les capacités des États membres en matière de planification et de développement économique. Il a souligné la nécessité de repositionner l'Institut, de passer en revue son mandat et d'adapter ses programmes de formation aux nouvelles exigences. Un autre problème récurrent de l'IDEP était lié à sa viabilité financière. Il a été dit, à cet égard, que la faible visibilité de l'Institut et la méconnaissance des avantages découlant de ses travaux expliquaient en partie le non-paiement de leurs contributions par certains États membres.

130. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire que l'IDEP adapte ses programmes aux besoins des différents pays africains et des organisations du continent, compte tenu de la diversité de leur situation et des qualifications recherchées par ses principaux clients. Le Comité a également proposé que le repositionnement de l'IDEP soit l'occasion d'inclure de nouveaux problèmes, comme ceux liés à l'environnement, dans les programmes de formation.

131. La Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, qui avait présidé la réunion extraordinaire du Conseil d'administration, a assuré aux membres du Comité que ces préoccupations avaient été dûment prises en compte dans le rapport du Groupe d'évaluateurs de l'IDEP, qui avait servi de base aux débats et aux recommandations de la réunion du Conseil. Elle a invité les États membres à appuyer le Secrétaire exécutif de la CEA, en sa capacité de Président du Conseil d'administration, dans la mise en œuvre des mesures proposées pour le repositionnement de l'Institut.

132. Le Comité a pris acte du rapport du Conseil d'administration de l'IDEP et des recommandations y figurant, ainsi que d'une résolution qui serait soumise à la Conférence des ministres pour examen.

Recommandations

133. Le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- Le repositionnement de l'IDEP devrait être calqué sur les nouvelles exigences;
- Les États membres devraient apporter leur concours au Secrétaire exécutif de la CEA, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, dans la mise en œuvre des mesures requises pour repositionner de l'IDEP;
- Les États membres devraient se mettre à jour dans le versement de leurs contributions financières à l'IDEP.

Présentation et examen du thème de la Conférence (point 10 de l'ordre du jour)

Relever les défis en matière de développement de l'Afrique au XXI^e siècle : note conceptuelle [(E/ECA/COE/27/2 AU/CAMEF/EXP/2(III)]

134. Le secrétariat a présenté un document intitulé «Relever les défis en matière de développement de l'Afrique au XXI^e siècle: note conceptuelle», qui aborde quatre principaux défis que le continent doit relever: a) croissance et emploi; b) changements climatiques; c) problèmes sociaux émergents; d) accélération durable des progrès vers la bonne gouvernance et édification d'États compétents.

135. En ce qui concerne la croissance et l'emploi, même si la croissance économique avait été soutenue, elle n'avait pas permis de créer des emplois en nombre suffisant. De plus, cette situation devait désormais être considérée dans le contexte des relations économiques avec la Chine et l'Inde et la hausse des cours de l'énergie et des produits alimentaires. Sur le plan des changements climatiques, les pays d'Afrique souffraient des conséquences du réchauffement de la planète (qui se faisaient sentir sur les ressources en eau, l'énergie et la biodiversité) malgré l'apparition de certaines opportunités pour le commerce. S'agissant des problèmes sociaux émergents, il importait de contribuer à la démarginalisation des pauvres en leur donnant le droit à la propriété et en recherchant des solutions à long terme pour lutter contre l'épidémie du VIH/sida.

136. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a remercié le Secrétariat pour la qualité de la note conceptuelle, tout en évoquant les autres problèmes que le continent devait résoudre et qui devaient faire l'objet de mesures spécifiques. Il s'agissait notamment de la mise en valeur des ressources humaines, d'un enseignement de qualité, des questions de santé publique autres que le VIH/sida, de la paix et de la sécurité, de l'accès au financement de l'insuffisance des ressources en énergie, des infrastructures, de la nécessité de développer les sources d'énergies renouvelables en raison des coûts élevés du pétrole et de l'obligation de prendre en compte les besoins des générations futures. Le Comité a estimé que l'accès aux technologies permettant de développer d'autres sources d'énergie demeurait un défi pour l'Afrique. Le Comité a également reconnu que les pays africains s'étaient accordés sur le programme du NEPAD, dont les priorités et objectifs correspondaient à ceux énoncés dans la note conceptuelle.

Croissance et emploi

137. Concernant la croissance et l'emploi, le Comité a fait observer qu'il importait que l'Afrique se dote d'infrastructures solides et tire parti des nouvelles opportunités commerciales avec la Chine et l'Inde. Cela permettrait de renforcer le commerce intra-africain et de favoriser la croissance sur le continent, même si elle s'accompagnait de risques tels que la désindustrialisation et l'épuisement rapide des ressources naturelles. Des infrastructures de qualité contribueraient à attirer les investissements étrangers directs et à la diversification des économies des pays africains. Les opportunités commerciales offertes par l'Inde et la Chine stimuleraient, quant à elles, le commerce intra-africain et la croissance du continent. Ces possibilités commerciales contribueraient, en outre, au transfert de technologies afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits africains.

138. Le Comité a souligné la nécessité de restructurer les sources de la croissance, en mettant l'accent sur les secteurs qui génèrent des revenus importants et permettent de créer des emplois.

139. S'agissant de la hausse des cours du pétrole et des produits alimentaires, le Comité a fait observer que de nombreux pays africains étaient des importateurs nets de produits alimentaires et que la situation mondiale actuelle constituait une grave menace pour la sécurité. Il a ajouté que les gouvernements devaient considérer la hausse des prix des produits alimentaires comme une menace pour l'équilibre social et envisager de distribuer aux pauvres des rations alimentaires de produits essentiels, le droit à l'alimentation étant un droit fondamental de la personne humaine.

140. Le Comité a également reconnu l'importance des programmes de sécurité alimentaire pour améliorer les moyens de subsistance des populations des pays importateurs nets de produits alimentaires.

141. Le Comité a également évoqué l'importance des petites et moyennes entreprises en tant que moteurs potentiels d'une croissance durable et généralisée et de la création d'emplois. À cet égard, les stratégies de développement mettant l'accent sur la formation professionnelle et la mise en valeur des compétences devraient accorder une large place au rapport entre la croissance et l'emploi.

Recommandations

142. Le Comité a formulé les recommandations suivantes:

Les pays africains devraient:

- Accélérer l'intégration du NEPAD dans les stratégies nationales de développement ainsi que sa mise en œuvre;
- Améliorer l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises afin que celles-ci puissent financer des technologies et des programmes de formation sectoriels;
- Constituer une épargne intérieure importante en améliorant, en diversifiant et en développant leurs systèmes financiers;
- Continuer à promouvoir le commerce intra-africain en renforçant l'intégration régionale et les capacités d'exploiter les opportunités commerciales qu'offrent les économies émergentes de la Chine et de l'Inde;

- Envisager de parvenir à l'autosuffisance dans les domaines de l'agriculture et de la production alimentaire par le biais de subventions ciblées afin de pallier les conséquences de la hausse des prix des produits alimentaires;
- Améliorer la qualité des stratégies en matière d'éducation pour tous ainsi que des programmes de formation professionnelle et technique de sorte que les compétences correspondent aux opportunités d'emploi et aux priorités nationales de développement économique;
- Accélérer l'exécution des projets de développement des infrastructures physiques aux fins de l'intégration, en particulier les projets transfrontières, de manière à améliorer le climat des affaires et du commerce;
- Encourager les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour le développement des infrastructures dans un cadre juridique approprié;
- Formuler et mettre en œuvre un ensemble de mesures bien conçues, opportunes, échelonnées, coordonnées et chiffrées afin d'améliorer les perspectives en matière d'emploi et de croissance;
- Accélérer la formulation d'une politique d'ensemble en matière de sécurité sociale et approfondir les réformes dans le secteur des pensions;
- Intensifier le développement d'un secteur d'exportation de produits à forte valeur ajoutée compétitif;
- Le Comité a recommandé en outre que: les ministres des transports et les ministres des finances, de la planification et du développement économique collaborent au niveau national pour résoudre le problème du transport aérien, terrestre et maritime en Afrique;
- La CEA fournisse une assistance en vue du développement des cadres institutionnel et juridique des partenariats entre le secteur public et le secteur privé;
- La CEA, par l'intermédiaire de son bureau sous-régional à Rabat, diffuser dans les pays de la sous-région les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative nationale sur le développement humain (INDH) et fournisse une assistance technique aux pays qui en feraient la demande;
- La CEA et la Commission de l'Union africaine aident les pays africains à faire un inventaire de leurs richesses afin de garantir une exploitation durable des ressources naturelles.

Changement climatique

143. Le Comité a noté que le changement climatique était un défi mondial qui appelle une solution mondiale et a estimé qu'il était nécessaire de mettre en place des mécanismes de coordination et de collaboration aux niveaux national, sous-régional et régional.

144. Il est nécessaire de créer des connaissances sur le changement climatique et de sensibiliser davantage à cette question en Afrique. Il est également nécessaire de mener davantage de recherches dans le domaine des sources d'énergies renouvelables, étant donné le caractère consommable des hydrocarbures dont l'Afrique est tributaire. Les États membres ont été encouragés à accorder la priorité aux innovations concernant les biocarburants, à la production d'énergie éolienne et d'énergie géothermique, et à saisir les opportunités de financement offertes pour faire face au changement climatique, notamment les programmes et protocoles existants tels que le Fonds africain pour l'eau, le Mécanisme pour un développement propre (MDP), le Fonds pour l'adaptation, le Protocole de Kyoto et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays africains ont très peu recouru à ces ressources et, aussi bien la CEA que l'UA

pourraient jouer un rôle important en aidant les États membres à satisfaire aux critères d'admissibilité. On a rappelé le lien d'interdépendance très fort entre le changement climatique et la désertification, qui entraîne la dégradation des sols, qui touche des millions de paysans et de personnes parmi les plus démunies. Il est possible de faire face à tous ces problèmes en mettant en œuvre les Conventions de Rio.

145. Le Comité a noté que l'Afrique était un moindre pollueur et que ses forêts jouaient un rôle important dans la préservation de l'écosystème mondial. Par conséquent, il a estimé que les pays africains devraient tirer profit des moyens de pression que leur offre leur position pour obtenir de meilleurs résultats dans le cadre des négociations internationales sur les questions relatives au changement climatique. À cet égard, le Centre africain des politiques relatives au climat nouvellement créé par la CEA devrait montrer aux pays africains la voie à suivre en matière de renforcement des capacités, de recherche et de sensibilisation.

Recommandations

146. Le Comité a fait les recommandations suivantes:

- Définir une position africaine commune et participer activement aux conférences normatives, afin de faire entendre la voix de l'Afrique lors des forums internationaux;
- Multiplier les travaux de recherche et accroître les investissements dans le domaine des technologies économes en énergie et des sources d'énergie renouvelables;
- Renforcer les mécanismes régionaux aux niveaux national, sous-régional et régional, afin de faire face aux questions relatives au changement climatique, grâce notamment à la sensibilisation;
- Demander à la CEA et à l'UA de renforcer les capacités des États membres, afin qu'ils saisissent les opportunités que leur offrent le système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) et le Fonds pour l'adaptation.

Démarginalisation des pauvres par le droit

147. Le présentateur du document a montré les effets économiques positifs pouvant découler de la démarginalisation des pauvres par le droit, tout en précisant que celle-ci ne saurait remplacer les initiatives de développement. En tant qu'instrument de développement économique, elle élargirait la marge budgétaire de l'État. Celui-ci veillant à l'état de droit et protégeant les droits de l'homme, les pauvres en tiraient les bénéfices. Le Comité a admis que la démarginalisation par le droit pourrait contribuer à réduire la pauvreté.

148. Le Comité a reconnu que le respect de l'État de droit était nécessaire au regard de la progression de la croissance de l'emploi, ainsi que des liens entre développement du capital humain, y compris l'autonomisation des femmes, et réduction de la pauvreté.

149. Il a indiqué que, pour la réalisation des OMD, la mobilisation des ressources intérieures était le complément essentiel de la réduction de la pauvreté et d'une APD efficace. Il a examiné la question de la démarginalisation des pauvres par le droit et les raisons pour lesquelles il était

nécessaire de l'aborder. Le Comité a reconnu qu'il s'agissait là de la façon la plus concrète de promouvoir une croissance multisectorielle, favorable aux pauvres.

Recommandations

150. Le Comité a recommandé ce qui suit:

- Les mesures prises dans ce cadre devraient nécessairement être intégrées aux OMD, et aux négociations sur l'Aide pour le commerce et les APE;
- La CEA devrait mener des recherches purement africaines sur les personnes touchées par l'exclusion sociale ou faisant partie d'autres groupes vulnérables, afin de constituer une base de connaissances approfondies aux fins de la définition des politiques et programmes;
- Le sommet de l'UA est une occasion qu'il faudrait saisir pour lancer le rapport sur l'autonomisation des pauvres par le droit;
- L'UA devrait porter ce programme devant l'Assemblée générale, par le truchement du G-77 et de la Chine, en vue de l'adoption de résolutions favorisant les systèmes multilatéraux et bilatéraux d'appui aux initiatives des pays en développement en matière de démarginalisation des pauvres par le droit.

Financement durable à long terme de l'ensemble des questions de santé publique

151. Le Comité a reconnu que le financement à long terme était un défi en raison de la nature à long terme des effets du VIH et du sida et des ressources considérables requises pour y faire face. À cet égard, il a jugé qu'il fallait un important flux de ressources pour faire face aux traitements et aux soins des orphelins. Reconnaisant le caractère transversal du VIH et du sida, il a souligné qu'il était important d'en tenir compte dans les stratégies de tous les secteurs. De plus, le Comité a indiqué que le financement à lui seul ne suffirait pas pour gagner la lutte contre le VIH et le sida et qu'il faudrait, en complément, des stratégies de prévention telle que le changement de comportement.

152. Le Comité a reconnu qu'il était important d'encourager la mobilisation de ressources intérieures pour financer les programmes de lutte contre le VIH et le sida, y compris en instituant un prélèvement à ce titre. Il a souligné qu'il était important d'encourager le secteur privé à participer à ce financement en lui accordant par exemple des incitations fiscales.

Recommandations

153. Le Comité a recommandé ce qui suit :

- Les politiques relatives à la lutte contre le VIH et le sida devraient être intégrées aux politiques sectorielles et aux programmes de développement national ;
- Il faudrait intensifier la mobilisation des ressources afin de faire face à la pandémie de VIH/sida par des mécanismes novateurs de financement tels qu'un prélèvement au titre de la lutte contre le sida, et promouvoir la participation du secteur privé, grâce à des incitations fiscales ;
- Il faudrait rendre l'aide plus efficace en l'alignant mieux sur les plans nationaux de santé, et en fondant cet appui sur les programmes plutôt que sur les projets;

- Les pays africains devraient, dans les meilleurs délais, mettre en œuvre la stratégie africaine de la santé, notamment les plans de santé ayant trait au VIH, à la tuberculose, au paludisme et à la santé en matière de reproduction, et respecter l'engagement qu'ils ont pris à Abuja de consacrer au moins 15 % de leur budget national à la santé. Ils devraient également réviser à la hausse la part de leurs dépenses consacrées à la santé pour atteindre en 2015 la cible définie au titre des OMD.
- Les ministres africains de la santé, des finances, de la planification et du développement économique devraient organiser une conférence conjointe vers la fin de 2008 ou le début de 2009, afin de s'accorder sur les détails techniques d'un financement durable de la santé, aux fins de la mise en œuvre des composantes des cadres africains de la santé ayant trait aux OMD.
- Le Comité a reconnu qu'il faudrait vivement encourager l'abstinence sexuelle en dehors de relations stables ou formelles pour résoudre le problème du financement durable à long terme de la lutte contre le VIH/sida.

Gouvernance

154. Pour ce qui est d'accélérer et de soutenir les progrès accomplis en matière de bonne gouvernance et d'édification d'États compétents, le Comité a souligné que l'édification d'États compétents et démocratiques comme moyen de promotion de la bonne gouvernance était une condition essentielle à remplir par les pays africains pour relever efficacement les nouveaux défis de développement du XXI^e siècle, notamment la croissance économique et la création d'emplois. Il a reconnu les efforts déployés et les progrès accomplis par les gouvernements africains ces dernières années pour améliorer la gouvernance. Cependant il a reconnu que les défis que constituent la bonne gouvernance et l'édification d'États compétents restaient énormes en Afrique en dépit des progrès accomplis jusque-là. Dans ce contexte, le Comité s'est dit préoccupé par les contraintes qui pèsent sur la bonne gouvernance, tels qu'indiquées dans le document, et a précisé qu'il faudrait considérer qu'elles sont propres à chaque pays.

155. Le Comité a salué le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui a donné un élan supplémentaire à l'amélioration de la gouvernance et des capacités de l'État et a souligné la nécessité pour les pays qui sont soumis à l'évaluation de partager leur expérience.

Recommandations

156. Le Comité a recommandé ce qui suit:

- Les pays africains devraient s'attaquer aux questions de gouvernance, en tenant compte du contexte socioculturel de chaque pays;
- Les pays africains devraient considérer la décentralisation comme un moyen d'amélioration de la gouvernance;
- Il faudrait renforcer l'efficacité du service public, l'obligation de rendre compte et la faculté d'adaptation aux besoins des citoyens, grâce à une décentralisation digne de ce nom, plutôt que de se contenter d'un simple transfert de compétences à l'administration locale;

- Les pays africains devraient examiner la possibilité de mettre en place des mécanismes de financement des partis politiques, afin de renforcer leur rôle dans la promotion de la démocratie et de garantir leur participation effective au processus électoral;
- La CEA et l'UA devraient aider les États membres à améliorer la gestion durable des ressources naturelles.

157. Le Comité a réaffirmé son engagement en faveur du programme du NEPAD, notamment le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, et souligné la nécessité pour les pays qui se sont soumis à l'examen par les pairs de partager leur expérience.

Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)

158. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a félicité la CEA et la Commission de l'Union africaine de leur collaboration pour l'organisation de la présente réunion. Des mesures avaient été prises pour garantir que les deux partenaires feraient des contributions de nature technique et logistique au processus préparatoire. Un comité technique conjoint avait été créé à cette fin et il s'était réuni régulièrement pour tenir dûment compte des vues des deux institutions concernant les questions à examiner, évaluer l'avancement des préparatifs et garantir la réussite des réunions. Certaines délégations ont demandé que la CUA éclaire mieux les débats de la réunion annuelle conjointe en établissant des documents et rapports plus techniques. Un représentant du Maroc a demandé une note d'information sur les coûts et avantages de l'organisation de ces réunions conjointes.

Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'expert et des projets de résolution [point 12 de l'ordre du jour]

159. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité était saisi du projet de rapport de la réunion figurant dans le document publié sous la cote (E/ECA/COE/27/L-AU/CAMEF/EXP/Draft/Rpt (III)) ainsi que de huit projets de résolution, pour examen et adoption par la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Plusieurs délégations ont formulé des commentaires et observations et proposé des modifications du rapport. Après des débats constructifs entre les participants, le Comité a adopté le présent rapport, ainsi que huit projets de résolution figurant en annexe, tel que modifié pour examen par la Conférence des ministres.

Clôture de la Conférence [point 13 de l'ordre du jour]

160. Au nom de M. Abdoulie Janneh, Mme Lalla Ben Barka, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, s'est félicitée des débats et a remercié les participants d'y avoir pris part. Selon elle, les débats avaient montré que les experts africains étaient arrivés, d'un point de vue général, à s'entendre sur les défis auxquels devait faire face le continent. Elle a demandé instamment aux pays africains et à leurs partenaires de développement de s'employer davantage à relever ces défis et les a encouragés à apporter des solutions novatrices pour soutenir leur action en faveur de la lutte contre la pauvreté. Elle a souligné qu'il importait d'appuyer la recherche de solutions d'inspiration africaine aux défis que doit relever le continent dans le domaine du développement et d'intégrer les questions relatives à l'environnement dans les politiques de développement, et a rappelé le rôle

essentiel des infrastructures dans le développement économique et social de l'Afrique, faisant observer que les résultats de la réunion constitueraient une solide base à cet égard pour la Conférence des ministres.

161. Dans ses remarques finales, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, a exprimé sa gratitude à tous les participants pour cette réunion très fructueuse. Il a également exprimé sa satisfaction au Président du Bureau pour la manière efficace et diligente dont il avait dirigé les travaux. Selon lui, les questions abordées, y compris celles du changement climatique ainsi que de la science et de la technologie, étaient essentielles pour le développement de l'Afrique. Il s'est félicité du soutien apporté par les participants à l'élaboration d'une charte africaine de la statistique et a donné les assurances que l'UA continuerait à œuvrer en étroite collaboration avec la CEA et la BAD pour en finaliser le projet. L'Union africaine s'emploierait également sans relâche à assurer l'harmonisation des accords de partenariat provisoires. Il a appelé les partenaires de développement de l'Afrique à honorer leurs engagements à l'égard du continent.

162. Enfin, après avoir remercié tous les participants de leur soutien, qui était crucial pour le succès de la réunion, le Président a déclaré clôturée la réunion.

2008

Rapport de la Première Réunion
Annuelle Conjointe de la Conférence
des Ministres Africains de l'Économie et
des Finances et de la Conférence des
Ministres Africains des Finances, de la
Planification et du Développement
Économique de la Commission
Économique pour l'Afrique

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3115>

Downloaded from African Union Common Repository